



Bureau de Coordonnateur Résident du Système
des Nations Unies au Sénégal
Immeuble Wolle Ndiaye
Route du Meridien President
BP 154 Dakar – Sénégal



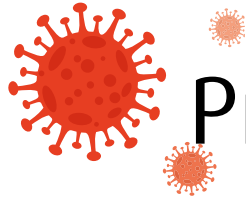
CADRE DES NATIONS UNIES POUR LA RÉPONSE SOCIO-ÉCONOMIQUE IMMÉDIATE À LA COVID-19 : CONTEXTUALISATION AU SÉNÉGAL



CADRE DES NATIONS UNIES POUR LA RÉPONSE SOCIO-ÉCONOMIQUE IMMÉDIATE À LA COVID-19 : CONTEXTUALISATION AU SÉNÉGAL



Octobre 2020



Préface

Ces dernières années, le Sénégal a enregistré une forte croissance économique et des progrès significatifs en matière de développement social grâce à la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent. Malheureusement, à l'instar des autres pays du monde et comme l'ont démontré diverses études, l'impact de la COVID-19 menace de compromettre les progrès accomplis par le pays et en particulier dans la réalisation des Objectifs fixés dans les Agendas 2030 et 2063.

La pandémie de la COVID-19 n'est pas seulement une crise sanitaire. Elle est aussi une crise économique, sociale, humanitaire, une crise de sécurité et des droits de l'homme qui nous touche en tant qu'individus, en tant que familles, communautés et sociétés.

Pour la contenir, le Gouvernement du Sénégal sous le leadership du Président de la République Macky SALL, Président de la République, a mis en place un Programme de Résilience Economique et Sociale (PRES) pour des actions de très court terme. L'ampleur du choc consécutif à cette pandémie a nécessité le réaménagement des interventions de développement à travers le Plan d'Action Prioritaire Ajusté et Accéléré (PAP 2A) qui non seulement, donne une réponse renforcée à ce choc, mais assoit les bases d'une relance économique forte qui devrait maintenir le pays sur la trajectoire d'émergence initialement adoptée.

Ce Cadre des Nations Unies au Sénégal pour la réponse socio-économique constitue la contribution collective des Nations Unies au Sénégal en réponse à l'impact socio-économique de la COVID-19. Le cadre mettra en pratique le rapport de mars 2020 du Secrétaire général des Nations Unies « Responsabilité partagée, solidarité mondiale : Réponse à l'impact socio-économique de la COVID-19 (Shared responsibility, global solidarity: Responding to the socio-economic impacts of COVID-19) ». Cette réponse du Système des Nations Unies dispose d'un cadre de résultats et de ressources qui reflète les interventions prioritaires formulées de façon conjointes sur une période de 13 mois. Celles-ci sont alignées aux effets du Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement durable (UNSDCF 2019-2023) et aux cinq piliers du Plan de Réponse Socio-économique du Secrétaire General. Ces interventions prioritaires seront en outre intégrées dans les plans de travail conjoints de UNSDCF 2021, afin d'assurer la cohérence des interventions en appui aux priorités nationales de développement.

Ce présent cadre de réponse socio-économique à la pandémie de la COVID-19 s'inscrit dans le renforcement de l'excellence de la coopération existante entre le Gouvernement du Sénégal et le Système des Nations Unies et fournit un soutien concret, multiforme et flexible au Gouvernement du Sénégal et à sa population afin de mieux construire qu'avant pour accélérer nos efforts pour la réalisation de l'Agenda 2030.

Son Excellence
Monsieur Amadou HOTT
Ministre de l'Economie,
du Plan et de la Coopération



Monsieur Siaka COULIBALY
Coordonnateur Résident
du Système des Nations Unies
au Sénégal



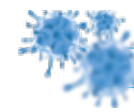


Table des matières

Résumé	5
I. Introduction	11
II. Analyse de l'impact de la COVID-19 au Sénégal	15
III. Dispositifs nationaux de réponses à la crise	35
IV. Changement de paradigme post-COVID-19 "building back better" ou pour mieux reconstruire	43
V. Priorités programmatiques du cadre de réponses	53
VI. Partenariat et mobilisation de ressources	75
VII. Suivi/évaluation et communication sur le cadre de réponse	77
VII. Cadre des résultats et des ressources	79



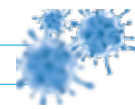
Résumé



La pandémie de la COVID-19 a entraîné plusieurs crises qui sont de nature sanitaire, économique et sociale. Pour faire face à cette crise le Gouvernement du Sénégal a pris différentes mesures pour limiter les conséquences désastreuses sur l'économie et les différents secteurs sociaux. Ainsi, une première série de mesures sont d'ordre d'état d'urgence sanitaire. Celles-ci étaient relatives à l'instauration d'un couvre-feu la nuit, l'interdiction des voyages interurbains, la fermeture des mosquées, etc. Parallèlement, pour atténuer l'impact économique et social de la pandémie du coronavirus, le Gouvernement a élaboré et démarré la mise en œuvre d'un Plan de résilience économique et social (PRES) avec un fonds dénommé FORCE-COVID-19 d'un montant de 1000 milliards de FCFA, soit 7% du PIB. Ce montant a servi à soutenir le secteur de la santé, à la diaspora, les ménages vulnérables, à payer les factures d'eau et d'électricité, à la remise partielle de la dette fiscale, etc. Près de 80% des ressources ont particulièrement été allouées aux entreprises afin de préserver les emplois et de maintenir les capacités productives de l'économie sénégalaise. A côté du PRES, d'autres mesures sectorielles ont été prises notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation en guise de réponse nationale à la pandémie de la COVID-19. Récemment, l'Etat du Sénégal a révisé le deuxième plan d'action prioritaire du Plan Sénégal Emergent (PAP 2/PSE) pour intégrer l'ensemble du plan de relance du Gouvernement. Ce PAP 2 ajusté et accéléré (PAP 2A), pour gagner le pari de relancer l'économie adosse sa vision sur la priorité d'un « développement endogène orienté vers un secteur productif propice et plus compétitif avec l'implication d'un secteur privé national fort » ainsi que sur les principes de l'éthique, de la préférence locale et de la solidarité. Le PAP 2A fait le pari de promouvoir une économie fondée sur la « réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur

à travers une industrialisation durable et inclusive », l'« ccélération de la souveraineté alimentaire, sanitaire et pharmaceutique », le « renforcement de la protection sociale pour une meilleure résilience » ainsi qu'une « plus grande capacité d'intervention du secteur privé dans l'économie ». Font ainsi l'objet d'une attention particulière les secteurs suivants : une agriculture intensive, abondante et résiliente, un système de santé inclusif, un système éducatif performant, un secteur privé national fort et un renforcement de la protection sociale, de la transformation industrielle et de l'économie numérique.

Par ailleurs, en mai 2020, le Plan de préparation et réponse à la COVID-19 des Nations Unies au Sénégal avait été lancé sur la base du PNUAD, cadre de coopération entre les Nations Unies et le Sénégal. Le document a détaillé les actions des différentes entités des Nations Unies en complément des efforts nationaux entrepris dans la lutte contre le virus et sa propagation. Il énonçait également les interventions immédiates pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie au Sénégal, alignées sur le Programme de résilience économique et sociale lancé par le Gouvernement du Sénégal en avril. À la suite d'une revue effectuée en juillet 2020, il était estimé qu'environ 234 millions de dollars US aurait été nécessaires pour la mise en œuvre urgente des activités de soutien aux efforts du Gouvernement jusqu'à la fin de l'année 2020. Un montant d'environ 73 millions de dollars US était prévu sous forme de prêt. Grâce à la réaffectation des ressources déjà existantes environ 161 millions de dollars US étaient mis à disposition par les différentes agences de l'ONU au Sénégal. Les contributions des donateurs ont aidé à combler le solde restant. Avec le lancement de ce nouveau cadre socio-économique, le Plan de préparation et réponse à la COVID-19 arrive à son terme. Toutes les activités qui n'ont pas été complétées ont été



transférées dans le cadre socio-économique tout en restant inscrites dans le Plan de préparation et de réponse à la COVID 19 présenté au Gouvernement ainsi que dans le PNUAD.

Le Système des Nations Unies dans une perspective de préparer une ère post-Covid, propose un cadre pour accompagner les pays à sortir de cette crise et créer des économies et sociétés plus résilientes aux chocs d'une telle ampleur. Ce cadre est fondé sur le paradigme de mieux reconstruire ou du « Building Back Better » et il s'agit plus précisément d'utiliser les phases de redressement, de réhabilitation et de reconstruction après une catastrophe pour accroître la résilience des nations et des communautés en intégrant des mesures de réduction des risques de catastrophe dans la restauration des infrastructures physiques et des systèmes sociétaux, et dans la revitalisation des moyens de subsistance, des économies et de l'environnement.

Ainsi, en ce qui concerne le Sénégal, ce cadre du système des Nations-Unies est structuré autour des cinq piliers.

- Garantir les services de santé essentiels et protéger les systèmes de santé ;
- Aider les personnes à faire face à l'adversité, grâce à la protection sociale et aux services de base ;
- Protéger les emplois, soutenir les petites et moyennes entreprises et les travailleurs du secteur informel par le biais de programmes de relance économique durable ;
- Renforcer et Orienter les mesures de relance budgétaire et financière pour que les politiques macroéconomiques profitent aux plus vulnérables, à une relance verte et au renforcement des réponses multilatérales et régionales;
- Promouvoir la cohésion sociale et investir dans des systèmes de résilience et de réponse communautaires ;

Chaque pilier exige un certain nombre d'actions qui devraient mettre l'accent sur les grands axes de politiques structurelles à mettre en œuvre pour s'assurer l'atteinte des ODD via une économie résiliente et une société équitable.

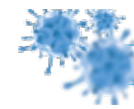
Le premier pilier consiste à garantir les services de santé essentiels et protéger les systèmes de santé. Pour cela il est recommandé de formuler des politiques structurelles du système de santé qui vont garantir la capacité à résorber des chocs tout en continuant à fournir les soins ambulatoires et spécifiques. Il s'agit plus précisément d'opérationnaliser les mesures suivantes :

- Mettre en œuvre une sécurité sanitaire fondée sur une réforme du système de santé ;
- S'assurer une souveraineté dans la production et l'approvisionnement en médicaments.

Les 3 produits du pilier 1 sont : PSI.1. Un soutien analytique et politique et des conseils techniques rapides sont fournis ; PSI2 : Une prestation sécurisée de services essentiels efficaces est soutenue ; et PS3. Le suivi pour la continuité de services et l'atteinte des populations vulnérables est appuyé.

Le deuxième pilier porte sur un ensemble de mesures visant à aider les personnes à faire face à l'adversité, grâce à la protection sociale et aux services de base. Dans une perspective de « Building Back Better » il est crucial alors de mettre en œuvre des politiques afin de disposer d'un système de protection qui va permettre de :

- Briser le cercle vicieux de la pauvreté, en élargissant les mécanismes de transferts monétaires aux plus pauvres et en permettant à ces derniers d'avoir accès aux services sociaux de base comme un logement décent, un cadre de vie sain, les soins sanitaires, les infrastructures (les routes), l'eau, l'assainissement, etc.
- Institutionnaliser le Registre National Unique pour en faire la base de données de référence avec les ménages les plus vulnérables
- Favoriser une nutrition et une alimentation de qualité aux enfants, notamment par le biais d'un dispositif de distribution alimentaire et nutritionnelle en faveur des femmes enceintes et des enfants.
- Appuyer la continuité des prestations de services d'eau et d'assainissement de qualité



- Une inclusion des travailleurs de l'économie informelle, en élargissant le régime simplifié pour le petit contribuable à toutes les gammes du système de protection sociale.
- Prévenir et protéger contre les risques accrus de violences et d'abus à l'encontre des femmes et des enfants

Les six produits du pilier sont : PS2.1 : Les systèmes de protection sociale sont renforcés pour les rendre plus résilients et favorables aux pauvres ; PS2.2 : Le maintien des Services alimentaires et nutritionnels essentiels est appuyé ; PS2.3 : La continuité des prestations de services d'eau et d'assainissement de qualité est appuyée ; PS2.4 : L'apprentissage pour tous les enfants et adolescents, de préférence dans les écoles est appuyé ; PS2.5: la protection spécialisée pour les groupes particulièrement vulnérables est renforcée et PS2.6: Les dispositifs de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux enfants, en particulier celles basées sur le genre, sont renforcés

Le troisième pilier va être axé sur la protection des emplois, soutenir les petites et moyennes entreprises et les travailleurs du secteur informel par le biais des programmes de relance économique durable. A cet effet, il convient de mettre en œuvre :

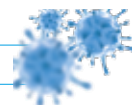
- Des politiques de création d'emplois qui devraient être axées autour des filières capables de propulser la transformation structurelle ;
- Des politiques de développement des PME dans les secteurs moteurs de croissance ; afin d'être plus résilientes, de répondre à la demande interne, d'une part et de privilégier les matières premières locales dans leurs processus de transformation industrielle, d'autre part ;
- Des politiques de réintégration des jeunes et femmes dans le marché du travail dans le but de réduire leur vulnérabilité et d'assurer la résilience de l'économie ;
- Des mécanismes de promotion de l'économie verte et circulaire à travers le développement des secteurs moteurs de croissance, des PME et des emplois décents ;

Les trois produits du pilier sont : PS3.1: les secteurs productifs les plus touchés, l'emploi et les travailleurs, notamment les femmes et les jeunes sont protégés ; PS3.2: les secteurs productifs sont renforcés en vue de la promotion des emplois décents durables et PS3.3: la transition vers une économie verte et circulaire plus saine et plus efficace est soutenue

Le quatrième pilier sera axé sur le renforcement et l'orientation des mesures de relance budgétaire et financière afin que les politiques macroéconomiques profitent aux plus vulnérables, à une relance verte et au renforcement des réponses multilatérales et régionales. Les grandes actions à mettre en œuvre porteront concrètement sur :

- L'orientation des objectifs des politiques macroéconomiques vers ceux qui garantissent l'inclusion des populations vulnérables et la prise en compte de l'environnement ;
- L'utilisation des instruments budgétaires en faveur des jeunes, femmes et travailleurs de l'économie informelle. Grosso modo, il s'agit de faire des investissements publics un moteur privilégié pour l'inclusion des groupes vulnérables dans les politiques macroéconomiques.
- La prise en compte de l'environnement dans les mesures budgétaires en intégrant dans les objectifs classiques de la politiques macroéconomiques la contrainte de préservation de l'environnement, de la biodiversité, etc.
- La promotion d'une économie aux circuits courts, c'est-à-dire tournée, en priorité, vers les marchés internes et régionaux.

Les trois produits du pilier sont : PS4.1: Des évaluations de l'impact de la COVID-19 au niveau macroéconomique et sectoriel sont réalisées en vue d'aider à concevoir une réponse immédiate à la crise dans le domaine économique et financier, ainsi que des politiques de re prise plus durable ; PS4.2: L'amélioration de la base de données factuelles pour l'élaboration des politiques, y compris dans les interventions d'urgence est appuyée et PS4.3: Des conseils



pour une mobilisation et un suivi accrus des financements du développement durable et pour l'efficacité de la dépenses sont fournis

Le cinquième et dernier pilier vise la promotion de la cohésion sociale et l'investissement dans des systèmes de résilience et de réponse communautaires. Dans cette perspective, il est nécessaire de conduire les actions suivantes :

- Investir dans des systèmes de résilience durables, impliquant la participation de tous les acteurs, et surtout de la communauté et ainsi faire la promotion d'un dialogue social inclusif ;
- Mettre en place des dispositifs qui s'assurent de la continuité des services publics, même en situation de crise, en mettant l'accent sur l'utilisation du numérique ;
- Consolider les importants processus de dialogue social et d'engagement démocratique en cours ;
- Renforcer la gouvernance, les libertés fondamentales et l'état de droit afin de s'assurer du bon fonctionnement de la démocratie même en période de crise et de réduction des inégalités et des violences ;
- S'appuyer sur les communautés urbaines pour renforcer la cohésion sociale, en mobilisant la participation des femmes, des jeunes, des populations vulnérables et marginalisées, en particulier dans les zones urbaines informelles pauvres et densément peuplées et dans les bidonvilles.

Les trois produits du pilier sont : PS5.1: Le dialogue social inclusif, le plaidoyer et l'engagement politique sont encouragés; PS5.2 : la résilience par la prestation de services équitables et la participation de la communauté sont renforcées et PS5.3: La gouvernance, les libertés fondamentales et l'état de droit sont renforcés.

Ainsi, les différentes actions qui s'inscrivent dans le cadre du « Building Back Better » répondent à une urgence immédiate qui est

de lutter contre la propagation de la COVID-19 et de limiter ses conséquences sur les vies humaines et l'économie, de manière générale. Toutefois, l'idée du long terme est de construire un système résilient qui est un objectif central pour des mesures structurelles. La mise en œuvre de ces actions est déclinée en produit et chacun d'eux requiert le concours des agences du système des Nations-Unies et des différentes institutions ministérielles du Gouvernement.

Pour opérationnaliser les produits déclinés dans les différentes actions de chaque pilier, la stratégie de mobilisation de ressources et de partenariat sera axée sur le soutien de l'équipe pays du SNU et le Gouvernement dans le financement et la mise en œuvre adéquate de la réponse socio-économique à la COVID-19. Dans ce sens, l'option sera faite pour une combinaison de partenariats et sources de financement traditionnelles, non traditionnelles et/ou mixte. L'utilisation de mécanismes divers et variés au sein du SNU va permettre également de renforcer la soutenabilité du financement des différents projets.

En ce qui concerne le suivi évaluation, l'Equipe pays continuera de rendre compte par rapport aux indicateurs de résultats du Plan cadre de coopération pour le développement durable qui intègre et garde ainsi l'alignement du cadre de résultats avec les cibles des différents ODD. En outre, l'Equipe pays continuera à travailler avec le Gouvernement pour poursuivre son alignement sur cadre de suivi du 2ème Plan d'Action Prioritaire du Plan Sénégal Emergent (PAP2) et contribuer à l'élaboration du rapport national sur l'Agenda 2030. Le cadre de suivi du Cadre socioéconomique sera intégré dans la plateforme UNINFO, qui est un outil en ligne qui permet une planification, un suivi et une communication des résultats issus de l'intervention du Système des Nations Unies.

Par rapport à la communication, la coordination en rapport avec le groupe technique de communication des Nations Unies, assurera la visibilité des interventions du cadre socioéconomique en faveur des changements des résultats obtenus dans chacun des cinq piliers.

01 Introduction

Depuis le mois de décembre 2019, le monde fait face à une nouvelle pneumonie d'un virus identifié comme appartenant à la famille des syndromes respiratoires aigus sévères (SRAS). Apparue en Chine dans la province de Wuhan, cette nouvelle maladie dénommée COVID-19 (de l'Anglais Corona Virus Disease 2019) s'est propagé rapidement dans le monde entier. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a qualifié la situation de pandémie du fait de sa présence dans la presque totalité des pays du monde. Pour faire face à ce nouveau virus pour lequel le monde médical ne dispose pas encore de vaccin, des mesures drastiques ont été prises par la majeure partie des pays allant du confinement total à la fermeture des frontières, sans oublier l'arrêt des activités économiques hormis celles qui sont jugées essentielles. Ces mesures de riposte, combinées aux pertes humaines et autres effets de la pandémie de la COVID-19, ont généré des chocs économiques et sociaux considérables. Elles ont eu un impact négatif profond sur les individus, les communautés et les sociétés en mettant la vie sociale et économique quasiment à l'arrêt. Ces mesures touchent, malheureusement, de manière disproportionnée les groupes les plus vulnérables et aussi les finances publiques.

Sur le plan mondial, la fermeture des frontières et l'arrêt de l'activité dans la majeure partie des secteurs de l'économie mondiale ont entraîné une perturbation dans les chaînes d'approvisionnement des produits. Ainsi,

les projections font état d'une dépression de l'économie mondiale à l'image de celle des années 1930. La simultanéité du choc d'offre (due à l'arrêt de la production dans plusieurs secteurs) et de demande (baisse du revenu à cause de la mise en chômage) est l'une des grandes particularités de cette crise. Selon l'Organisation de la Coopération et du Développement Economique (OCDE) le PIB mondial devrait baisser à 2,4% en 2020. D'après la Banque Mondiale, le ralentissement de l'économie mondiale pourrait se situer à 2,1% suivant son scénario de référence. Les prévisions au mois de juin de la Banque Mondiale tablent pour une croissance négative de 5,2%. Désormais, les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI) tablent sur une baisse de 4,9% de la production mondiale en 2020, soit un recul de 1,9 point de pourcentage par rapport aux projections d'avril 2020 et de 7,8 points relativement à la croissance de 2019. Cette perte de croissance sera en partie due au ralentissement des économies les plus puissantes au monde (USA: -3,8% ; Union Européenne : -7,9% ; Japon : -5,8%, etc.)¹. Les pays émergents ne sont pas en reste dans cette dépression économique. D'après les prévisions du mois de juin dernier de la Banque mondiale, ils pourraient enregistrer globalement une croissance annuelle qui passerait de 3,5% à -2,5%. Toutefois, au mois d'août 2020 il a été noté une reprise progressive des pertes de production dues à la pandémie dans les pays comme la Chine. De ce fait, il est attendu une croissance de 1,8% en 2020 pour la Chine.

¹DGPPE/DPEE/DSC - Point Mensuel de Conjoncture @ septembre 2020 N°166



L'activité économique devrait s'effondrer en Inde avec une contraction de son PIB de 10,2%. La tendance serait identique pour le Brésil et la Russie qui devraient enregistrer un recul de leurs croissances économique cette année, respectivement, de 6,5% et 7,3%².

A l'image des autres continents, l'Afrique ne sera pas épargnée par cette crise économique. En effet, d'après la Commission Economique pour l'Afrique (CEA de l'ONU), la croissance économique africaine passerait de 3,2% à 1,8%. Dans le même sillage, McKinsey (2020) a proposé quatre (4) scénarii distincts qui font état des conséquences de cette pandémie sur la croissance africaine. Le premier pose l'hypothèse d'une propagation de la pandémie qui serait contenue en Afrique et dans le monde, et auquel cas la croissance de l'Afrique se situerait à 0,4% en 2020. Le deuxième stipule l'hypothèse d'une progression importante en Europe et aux Etats-Unis, d'une réinfection par une seconde vague des pays asiatiques et de l'existence de quelques foyers de propagation encore sous contrôle en Afrique, alors dans ce cas la croissance se situerait à -1,4%. Un troisième scénario se fonde sur l'hypothèse d'un redémarrage économique progressif, au moment où des perturbations à grande échelle se poursuivent en Europe et aux États-Unis avec une flambée importante dans la plupart des grandes économies africaines, dans ce cas la croissance du PIB de l'Afrique serait de -2,1%. Enfin, le dernier scénario suppose que l'Europe et les États-Unis continuent à faire face à d'importantes flambées, la Chine et les pays d'Asie de l'Est qui sont confrontés à une recrudescence des réinfections, et des flambées importantes se produisent dans la plupart des grandes économies africaines ; ce qui pourrait alors situer la croissance moyenne du PIB de l'Afrique en 2020 à -3,9%. Les grandes économies africaines comme le Nigéria et l'Afrique du Sud devraient enregistrer une croissance négative en 2020 respectivement de -3,2% et -7,1% selon les projections du mois de juin du FMI.

Comme beaucoup de pays africains, le Sénégal aussi ne sera pas épargné par les conséquences désastreuses de cette pandémie sur son économie et ses Objectifs de Développement Durable (ODD). De manière spécifique, la crise de la COVID-19 s'est développée au Sénégal officiellement depuis le 2 mars 2020. Pour contenir la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement sénégalais a très vite mis en œuvre des mesures limitant les rassemblements et la circulation des personnes. À l'instar des autres pays, ces mesures en plus des conséquences des chocs dans les pays partenaires ont fortement eu un impact sur l'économie sénégalaise et sa dynamique de croissance. Ce qui va se traduire pour cette année par un risque de hausse du chômage et de la pauvreté. Le Gouvernement Sénégalais a, à ces différents égards, élaboré et démarré la mise en œuvre d'un Programme de Résilience Economique et Social³ (PRES). Ce plan est articulé autour des piliers suivants : soutien au secteur de la santé ; renforcement de la résilience sociale des populations ; stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois. Le PRES dispose d'un fonds de riposte et de solidarité de 1000 milliards de francs CFA pour soutenir l'économie nationale et les couches vulnérables. Ce fonds bien qu'il ait participé, sans doute, au ralentissement de la progression du virus à l'échelle du pays, ne saurait empêcher la survenue de la crise économique imminente qui menace tous les pays du continent.

Fort de ce constat, les pays en développement ont besoin d'un accompagnement pour accomplir les ODD à l'horizon 2030. C'est en ce sens que pour appuyer le Gouvernement du Sénégal à faire face à la crise de la COVID-19, le Système des Nations Unies au Sénégal propose en toute cohérence avec les Programmes de résilience et de relance du Gouvernement, le présent Cadre de réponse socio-économique, qui complète la réponse sanitaire, dirigée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la

réponse humanitaire de OCHA. Ce document présente un cadre pour le soutien socio-économique immédiat à fournir par l'équipe de pays des Nations Unies au Sénégal face à la pandémie de COVID-19. Le cadre mettra en pratique le rapport de mars 2020 du Secrétaire général des Nations Unies « Shared responsibility, global solidarity: Responding to the socio-economic impacts of COVID-19 ». Il a pour objectif de sauver des vies, protéger les populations et aider à mieux reconstruire des systèmes socio-économiques plus viables, résilients et qui ne laissent personne derrière. Il est composé de cinq piliers intégrés pour soutenir les pays et les sociétés à faire face à la pandémie, en mettant un accent particulier sur les populations les plus vulnérables et les plus affectées par la crise. L'expérience, l'expertise et les principes fondamentaux qui sous-tendent le travail de développement régulier des agences du Système des Nations Unies au Sénégal, définissent également l'esprit de la présente réponse des Nations Unies à la crise de la COVID-19 : (i) inclusivité ; (ii) droits de l'homme, égalité des sexes et autonomisation des femmes ; (iii) développement durable, protection de l'environnement, résilience ; et (iv) responsabilité.

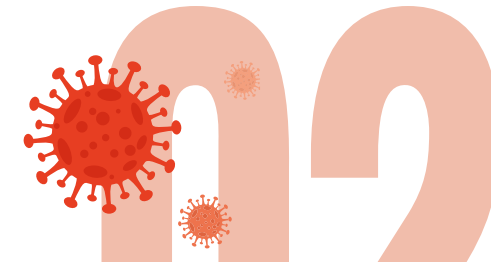
Le présent document prend en compte les différents impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et éventuels de la crise de la COVID-19 au Sénégal. Il s'aligne et complète également la réponse de l'Etat du Sénégal, en se focalisant sur les besoins immédiats économiques et sociaux, en visant l'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale. Il appelle aussi à la protection des emplois, des entreprises et des revenus,

à un cadrage macroéconomique adéquat et à la cohésion sociale, dans le but d'enclencher une relance économique qui s'inscrit plus que par le passé, dans la durabilité. Il va permettre aux agences du Système d'apporter une vraie valeur ajoutée dans le recadrage post-covid de la ligne de progression vers les ODD. Il s'agira ainsi d'œuvrer et de plaider pour une économie et des sociétés plus solides et pour un développement plus durable, en amenant le Gouvernement à mettre plus l'accent sur l'action climatique et environnementale dans l'objectif global de « building back better ».

En plus de ce chapitre introductif, ce document est structuré en huit chapitres. L'analyse de l'impact de la COVID-19 au Sénégal est l'objet du deuxième chapitre. Le troisième chapitre présente de manière synthétique les différents dispositifs nationaux de réponse à la COVID-19. Le chapitre suivant expose le paradigme du «building back better» et décrit quelques orientations de politiques sectorielles à mettre en œuvre pour une société et une économie plus résiliente face aux crises. Par la suite, le cinquième chapitre porte sur les priorités programmatiques définies à partir des orientations de politiques sectorielles qui constituent le cadre de reprise proposé par le Système des Nations Unies dans une perspective de soutien aux politiques de réponse à la COVID-19 et de relance durable. Les sixième et septième chapitre abordent respectivement le partenariat et la mobilisation des ressources et le suivi/évaluation et communication sur le cadre de la réponse. Le dernier chapitre explicite le cadre des résultats et des ressources.

²DGPPE/DPEE/DSC - Point Mensuel de Conjoncture @ septembre 2020 N° 166

³Un programme de relance, pour la mitigation des effets à moyen et longs termes, est également en cours d'élaboration



Analyse de l'impact de la COVID-19 au Sénégal

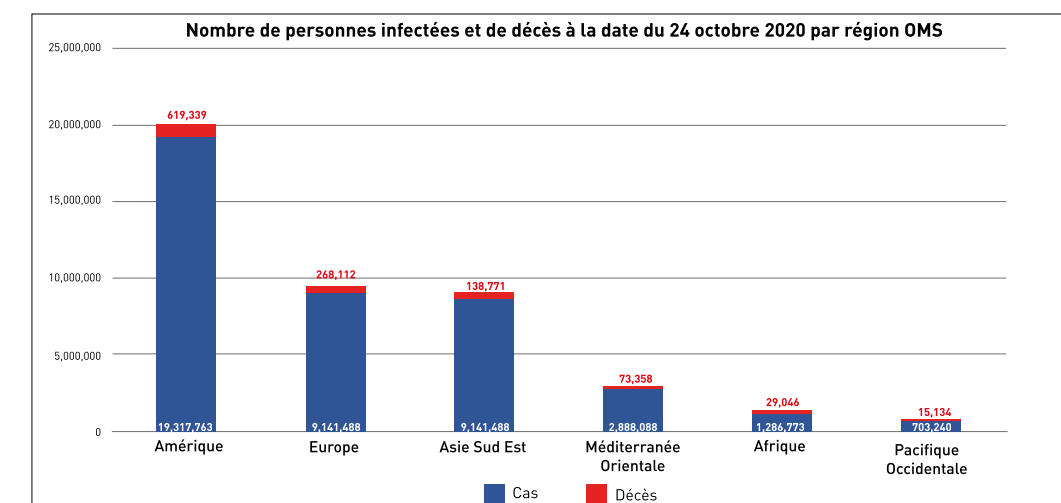
La pandémie de la COVID-19 est une crise sanitaire avec des impacts négatifs en termes de pertes humaines et de saturation des systèmes de santé. Toutefois, la crise économique et sociale qui l'accompagne et qui risque de demeurer après elle est sans précédent. En ce qui concerne le Sénégal, les effets de cette crise économique passeront par plusieurs canaux de transmission parmi lesquels le commerce extérieur, les investissements directs étrangers (IDE) et les transferts des migrants. Ainsi, ce chapitre passe en revue l'impact de la COVID-19 sur ces agrégats macroéconomiques, mais également les ODD, notamment l'éradication de la pauvreté et de la faim, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, le travail décent, les inégalités, la migration. A cet effet, les différentes études réalisées au Sénégal par les différents ministères et

agences du Gouvernement sénégalais, ainsi que celles du Système des Nations Unies seront utilisées comme source d'information. Cependant, avant de présenter cette revue des impacts de la COVID-19 sur les agrégats macroéconomiques et les ODD, un bref exposé de la situation épidémiologique est fait.

II.1.- SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

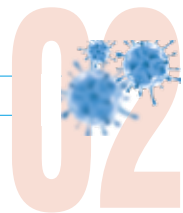
À la date du 24 octobre 2020, on comptabilise selon l'OMS, plus de 40 millions de personnes infectées dans le monde depuis le début de la pandémie et 1 143 773 décès. Les Amériques sont la région qui comptabilise plus de personnes infectées (19 317 763) et le plus de décès enregistrés (619 339) dû à la COVID-19; suivi de l'Europe (9 141 487 cas et 268 112 décès).⁴

Figure 1. Nombre de personnes actives infectées et de décès à la date du 24 octobre 2020 par région OMS



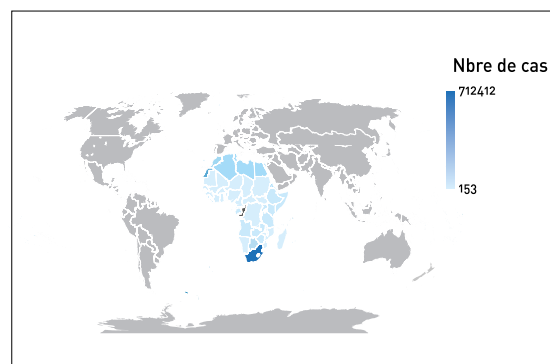
Source : https://www.worldometers.info/coronavirus/?utm_campaign=homeAdvegas1

⁴<https://covid19.who.int/>



Pour ce qui est du Continent africain, le nombre de cas positifs qui y est enregistrés est resté faible comparativement aux autres régions du monde. A la date du 24 octobre 2020, le continent compte 1717863 personnes infectées du virus SARS-COV2. Le nombre de cas actifs à cette date est de 272178 avec 41188 décès dus à la COVID-19. Ainsi, l'Afrique est la région du monde qui enregistre le nombre de cas infectés au virus et le nombre de décès le plus faible au monde. Selon les avis d'experts, cet écart pourrait s'expliquer par la jeunesse relative de sa population. Toutefois, la fragilité des

Figure 2. Nombre de cas infectés en Afrique au 24/10/20.

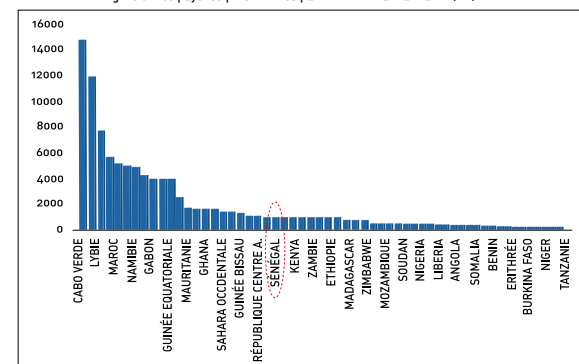


Source : <https://ourworldindata.org/coronavirus-source-data>

En ce qui concerne le Sénégal, ainsi que le montrent les figures 3, il fait partie des vingt-cinq pays les plus touchés en Afrique suivant le nombre de cas infectés pour 1 million d'habitant. Les différentes courbes d'évolution comme celle du nombre de cas infectés détectés et de décès par jour (figure 4) montrent une tendance baissière depuis le mois d'août, avec un pic en mi-septembre. En effet, le dernier pic atteint le 14 septembre avec 223 cas est suivi par un enregistrement successif

de cas détectés par jours, relativement faible, soit moins de 50. Le même rythme est suivi par la courbe d'évolution du nombre de décès par jours. Ainsi, toute proportion gardée, à ce jour il est possible d'affirmer que l'épidémie est relativement en voie d'être sous contrôle au Sénégal, bien qu'il y ait depuis la réouverture des frontières aériennes le risque du retour des cas importés qui peuvent rompre cette tendance baissière.

Figure 3. Les pays les plus touchés par million d'habitant au 24/10/2020

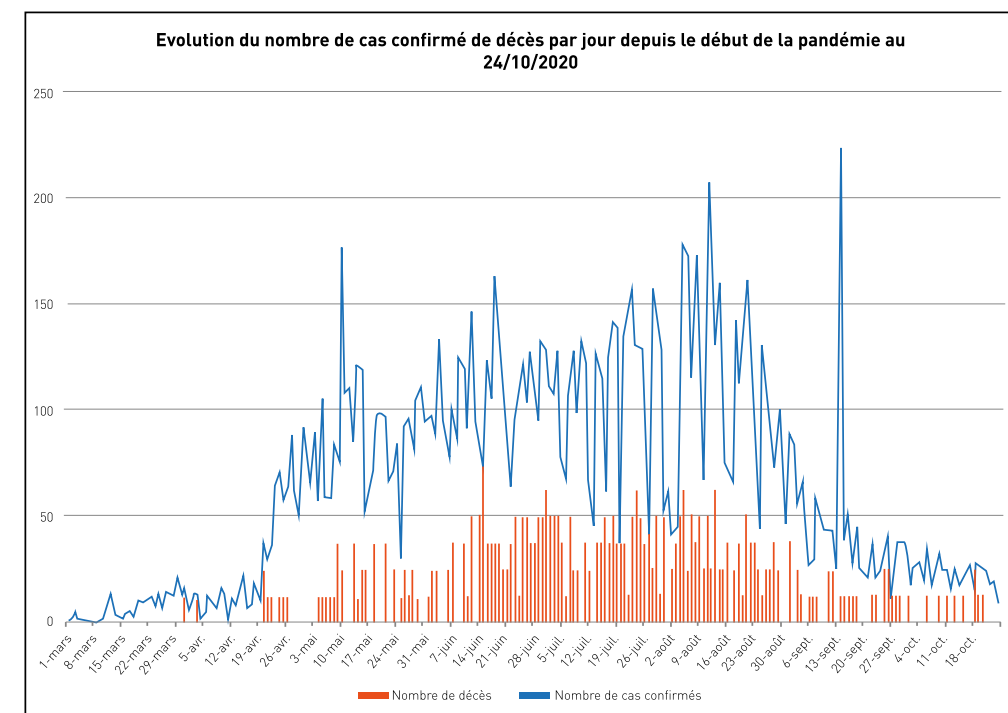


Source : <https://ourworldindata.org/coronavirus-source-data>

de cas détectés par jours, relativement faible, soit moins de 50. Le même rythme est suivi par la courbe d'évolution du nombre de décès par jours. Ainsi, toute proportion gardée, à ce jour il est possible d'affirmer que l'épidémie est relativement en voie d'être sous contrôle au Sénégal, bien qu'il y ait depuis la réouverture des frontières aériennes le risque du retour des cas importés qui peuvent rompre cette tendance baissière.



Figure 4 : Evolution du nombre de cas infectés et de décès par jour depuis le début de la pandémie.



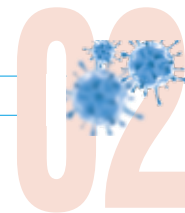
Source : <https://ourworldindata.org/coronavirus-source-data>

Pour faire face à cette pandémie, le Gouvernement du Sénégal a pris une série de mesures (interdiction de rassemblement, état d'urgence assorti de couvre-feu, port du masque obligatoire, etc.) en vue de limiter sa propagation et d'assurer une prise en charge appropriée. L'action Gouvernementale s'est donc exprimée à travers son Plan national de contingence de la COVID-19 qui a été développé et qui fixe les lignes directrices de la stratégie nationale coordonnée pour limiter l'impact de cette crise sanitaire dans le pays. Ces mesures ont toutefois été assouplies en considération de la fragilité économique et sociale du pays, face à la crise. Aujourd'hui, l'heure semble être à la relance, car en un semestre l'économie sénégalaise a été fortement touchée par la pandémie.

II.2.- CONSÉQUENCES MACROÉCONOMIQUES

La simultanéité du choc d'offre et de demande internationale aura impérativement un effet sur la trajectoire de croissance du Sénégal. Toutefois, il faudra souligner qu'à l'instar des autres pays en développement, le principal canal du ralentissement économique cette année est l'effondrement de la demande

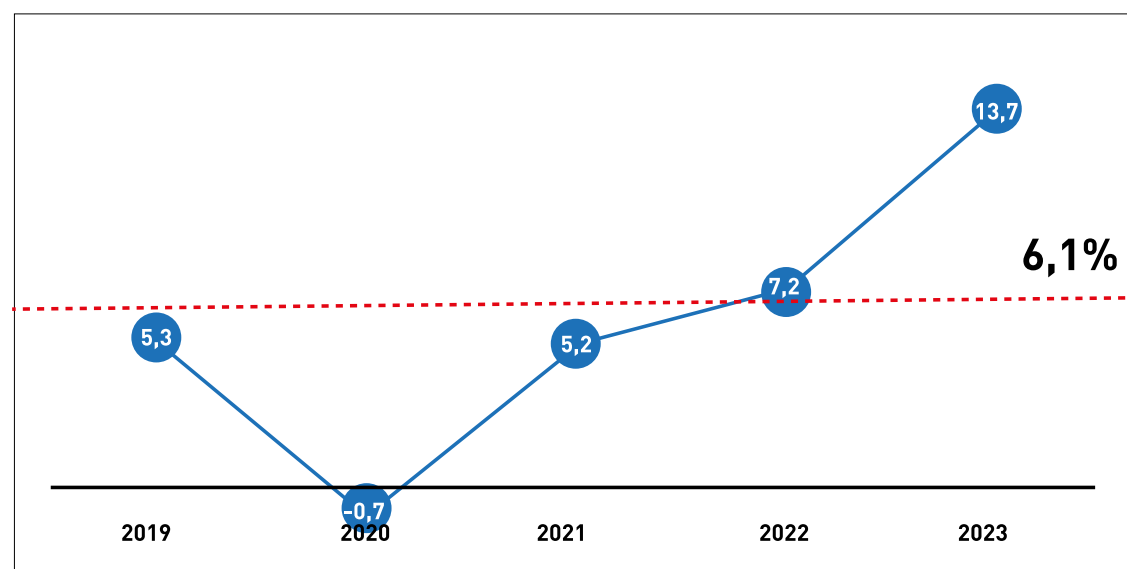
intérieure à cause des mesures imposées pour contrôler la propagation de la COVID-19. Le Sénégal comme de nombreux pays en développement est une économie axée sur la consommation. Après avoir réalisé une croissance moyenne de son PIB réel de 4,8% ces dix dernières années, le Sénégal devrait enregistrer son premier taux de croissance négatif depuis 1994 (année de la dévaluation du franc CFA). En Avril 2020 sur la base d'un début de crise économique mondial, le FMI prévoyait une situation plus optimiste avec une croissance économique qui passerait de 5,28% en 2019 à 2,9%⁵ en 2020. A l'heure actuelle, les faits n'autorisent plus un tel optimisme. Désormais, les dernières prévisions du FMI tablent sur une baisse de 4,9% de la production mondiale en 2020, soit en recul de 1,9 point de pourcentage par rapport aux projections d'avril 2020 et de 7,8 points relativement à la croissance de 2019. Par ailleurs, la Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE) en guise d'exercice de simulation de l'activité économique face à cette crise envisage deux scénarii. Un scénario sans riposte où le choc COVID-19 sur l'économie présente des effets négatifs en l'absence



de mesures de riposte prises par l'Etat. **Un scénario riposte** qui évalue les effets combinés du choc COVID-19 et de la mise en œuvre du programme de résilience économique et sociale. Partant, la croissance économique dans **le scénario riposte** serait en baisse de 5,04 points. En l'absence de mesures de riposte du Gouvernement, la perte de croissance serait de 7,11 points de pourcentage. Ainsi, les mesures de riposte seraient à l'origine d'une atténuation du ralentissement de l'activité économique de 2,07 points.

Les estimations les plus récentes à ce jour projettent une récession en 2020 de 0,7%, loin des 6,8% de croissance qui était initialement prévus. Cependant, la mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A) qui corrige le PSE de la conjonction due à la COVID-19 ainsi que la perspective de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières permettent d'annoncer une reprise de l'activité économique dès l'année prochaine. En effet, les prévisions à partir de 2021 tablent sur une reprise de la croissance de 5,2 % en 2021 ; 7,2% en 2022 et 13,7% en 2023.

Figure 5. Evolution du PIB réel



Source : Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération (MEPC, 2020)

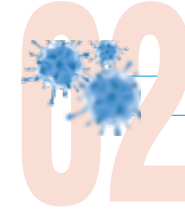
Cette baisse de la croissance aurait pour source le ralentissement de l'activité économique dans les principaux pays partenaires commerciaux du Sénégal que sont la Chine, la France, l'Inde, le Mali, le Nigeria et la Suisse (cf. Tableau 1).

Tableau 1. Prédiction de croissance dans les pays principaux partenaires commerciaux

Pays	2019	2020
Chine	6,2%	1,2%
France	1,5%	-14,1%
Inde	4,1%	1,2%
Mali	5,1%	3,0%
Nigeria	2,3%	-3,2%
Suisse	1,0%	-10,0%

Source : Banque mondiale/FMI/OCDE

⁵International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, April 2020

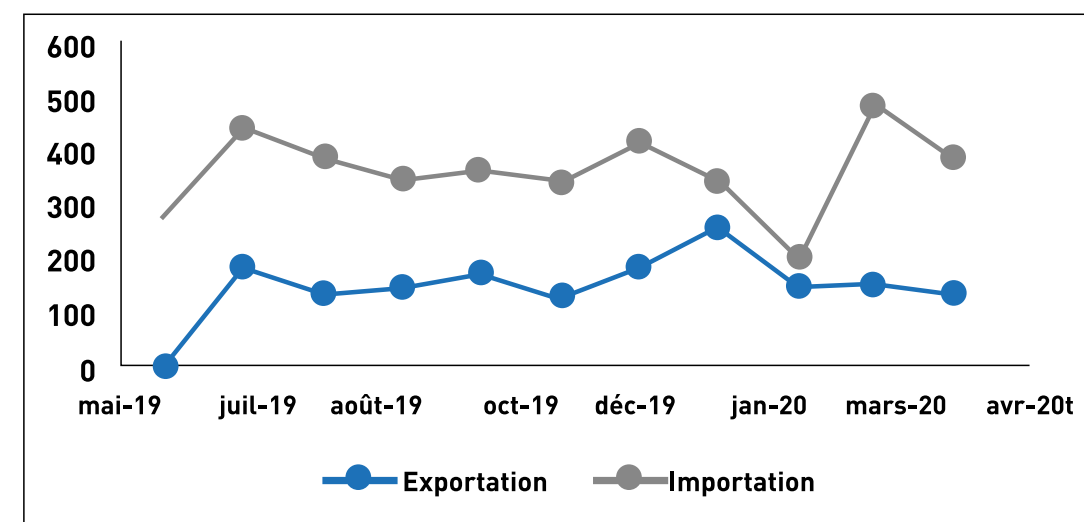


La contraction de l'activité dans ces pays entrainera inéluctablement des effets sur les dynamismes des importations et des exportations du Sénégal. Le ministère de l'économie, du plan et de la coopération envisage une contraction des importations et des exportations, respectivement, de 18% et 16%. En ce qui concerne les exportations, leur baisse devrait induire une perte notable de devises, et par ricochet, une accentuation du déficit de la balance des paiements. En effet, rien qu'au premier trimestre, les exportations en valeur ont chuté de 50,3%, en passant de 274,1 milliards au mois de janvier 2020 à 136,2 milliards au mois d'Avril 2020. Cependant, la baisse des prix du pétrole réduira le coût des importations d'énergie du Sénégal et apportera un certain soutien du déficit de la balance des paiements. D'ailleurs, Au mois d'août 2020, le déficit commercial en s'établissant à 119,8 mds s'est réduit de 10,8 mds par rapport à juillet. En effet, la baisse des exportations (-20,0 mds) au cours de cette période a été moins prononcée que celle des importations de biens (-34,9 mds), en rythme mensuel. Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations, ressorti à 50,9%, s'est dégradé de 0,7 point de pourcentage par rapport au mois précédent.

Sur le plan interne, les mesures sanitaires prises pour endiguer le virus ont entraîné le repli d'activité dans plusieurs secteurs. Les principaux secteurs concernés sont le

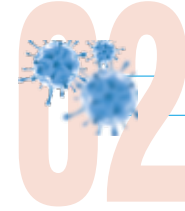
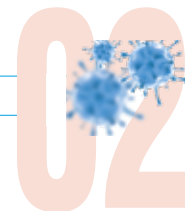
commerce, le tourisme, l'hébergement et la restauration. Les prévisions du ministère de l'économie, du plan et de la coopération tablent pour chacun de ces secteurs pour un repli des activités respectivement de 16,7% ; de 41,5% et de 54,1%. Par ailleurs, les mesures de fermetures des frontières aux niveaux national et mondial affecteront le secteur du tourisme dont les activités connexes (services d'hébergements et de restaurations) occupent 1,2% du PIB. Les prévisions laissent apparaître une baisse de l'activité du tourisme de l'ordre de 45%. Le secteur de la production culturelle et créative serait également touché par cette crise, à cause de l'interdiction des regroupements qui a entraîné la fermeture des salles, l'annulation des festivals et d'événements majeurs (cf. Biennale des Arts de Dakar). A cet effet, en guise d'illustration le secteur du spectacle vivant estime ses pertes à 6 000 millions de francs CFA⁶. En outre, d'autres secteurs assez importants dans le tissu économique du Sénégal subiraient fortement les effets négatifs de cette crise économique. En ce sens, dans une enquête du Conseil National du Patronat (CNP), les prévisions de baisse de chiffre d'affaires, d'Avril à Juin 2020, sont de 20% pour la branche de Métallurgie et Chimie, de 10% à 20% pour les branches de farine et les aliments de bétail, Boissons et Jus de fruits et Bâtiment et les Travaux Publics et entre 50% et 80% pour l'Economie numérique (maintenance accompagnement conseils formation) avec une baisse du chiffre d'affaires à l'export de 100 %.

Figure 6. Evolution du commerce extérieur



Source : Bulletin du commerce extérieur ANSD

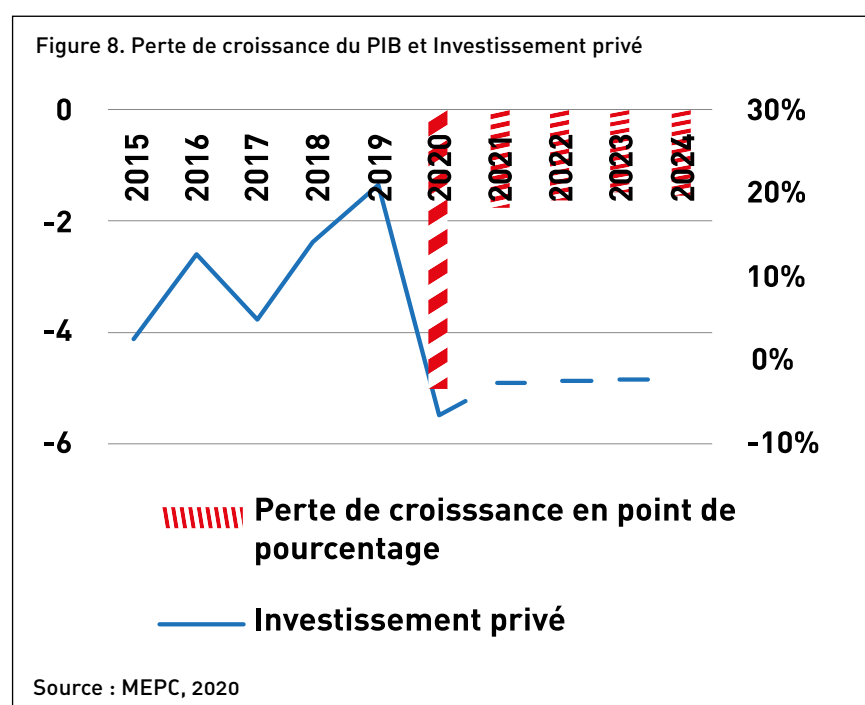
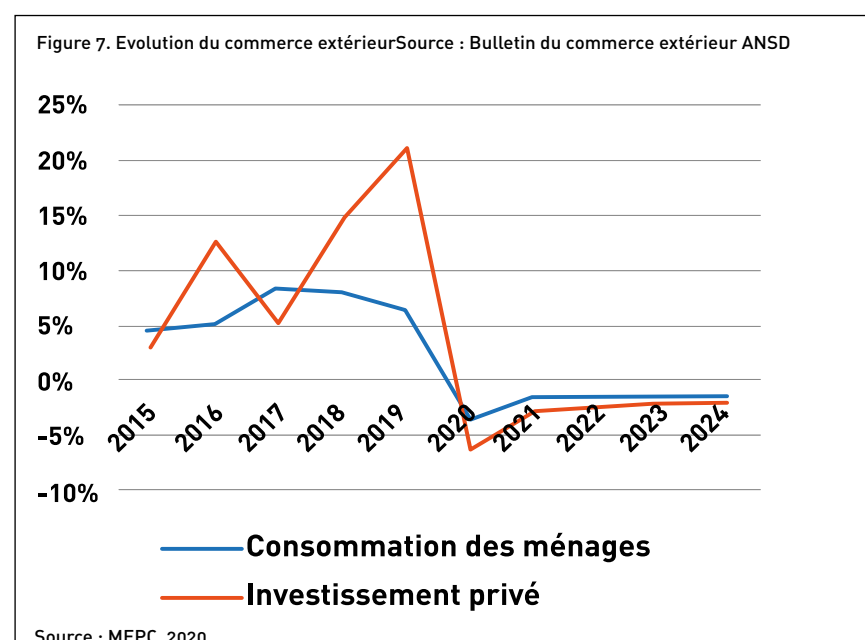
⁶Enquête mai 2020 l'Association des Métiers de la Musique du Sénégal



Les effets de la COVID-19 devraient également se traduire par une contraction de la consommation des ménages suite à une baisse de leurs revenus (du fait de la restriction des déplacements, de l'état d'urgence assorti d'un couvre-feu, etc.) C'est la principale cause de la contraction économique de cette année parce que la consommation des ménages contribue plus de 82% du PIB, d'après les données de 2019 de la Banque mondiale⁷. D'après le scénario avec riposte la consommation afficherait une baisse de 3,66%. Cette baisse serait plus

accentuée dans un scénario sans riposte, soit 4,64% (MEPC, 2020).

L'investissement privé également devrait suivre la même trajectoire que la consommation privée des ménages. Dans le scénario avec riposte, sa baisse est attendue à 6,51% contre -7,73% dans le scénario sans riposte. Ainsi, les politiques pour stimuler la consommation des ménages ainsi que les investissements privés devraient contribuer à stimuler la reprise économique en 2021.



En ce qui concerne le niveau général des prix, l'intervention de l'Etat avec le PRES devrait permettre de contribuer à une hausse des prix notamment ceux des denrées de premières nécessités. Ainsi, l'inflation serait de 2,28% en 2020 contre 3,51% dans la situation où il y aurait une absence de mise en œuvre de mesures de riposte de la part de l'Etat.

Dans le domaine des finances publiques, les mesures de riposte devraient creuser leur déficit qui sera de -10,88% dans le scénario avec riposte contre -9,09% dans le scénario sans riposte. Cette baisse résulterait en partie de celle des recettes de l'Etat qui serait de l'ordre de 10,88% (MEPC, 2020), notamment suite à une baisse des impôts et taxes directs sur le revenu des personnes (-4,56%), les bénéfices des sociétés (-48,17%) et sur la production des entreprises (-23,3%). Il faudra noter également que cette baisse s'expliquerait par un recul des échanges extérieurs avec une diminution de 8% des taxes sur les importations. De plus, du côté des dépenses la crise a entraîné d'importantes dépenses publiques et une hausse de la dette publique ainsi que du service de la dette libellée en monnaie étrangère qui devrait sûrement augmenter en valeur. En outre, la crise est susceptible d'avoir entraîné la réaffectation des dépenses publiques provenant d'investissements en capital à long terme qui pourraient faire dérailler la croissance.

Cependant, en période de crise économique, il y a toujours des développements positifs qui peuvent être utilisés pour ressurgir plus forts. Bien que la COVID-19 ait sévèrement frappé plusieurs secteurs et l'activité économique en général, elle a permis à certaines industries de prospérer. Il s'agit notamment des entreprises de commerce électronique et de livraison. L'émergence de la télémédecine et de l'enseignement à distance s'est révélée également être de grandes sources d'opportunités socio-économiques. En conséquence, le Gouvernement peut concevoir des politiques qui encourageront ces entreprises à prospérer, ce qui créera plus d'emplois.

Tout en reconnaissant la nécessité d'une action urgente pour prévenir un effondrement

économique et social, le manque de mécanismes suffisants de contrôle et de responsabilité dans l'attribution et la distribution des plans de soutien économique augmente le risque de fraude et de corruption. Celles-ci pouvant réduire significativement l'impact de ces mesures, et conduire à une insuffisance de l'aide nécessaire atteignant les bénéficiaires, impactant en priorité les catégories les plus vulnérables.

II.3. LES EFFETS SECTORIELS

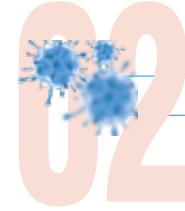
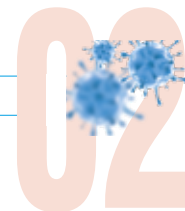
La COVID-19 n'épargne aucune couche sociale et frappe particulièrement les enfants, les jeunes, les femmes et les ménages les plus pauvres. Elle constitue une réelle menace pour le respect des droits des enfants et peut entraîner la perte des progrès sociaux acquis depuis quelques années dans les pays en voie de développement. La crise a érigé des barrières pour la continuité des services sociaux de base pour les plus vulnérables, notamment les enfants et les femmes. Les services tels que l'éducation, les programmes de nutrition, de santé, de vaccination, de traitement du VIH, les programmes de protection de l'enfant, la gestion des cas des enfants avec des besoins spéciaux y compris les enfants handicapés sont impactés en raison de la situation actuelle, y compris la distanciation sociale (UNICEF, 2020).

1- Extrême Pauvreté (ODD1).

Dans le monde, 767 millions de personnes dont 385 millions d'enfants vivaient avec moins de 1,90 USD par jour en 2015. Ce nombre d'enfants correspondait à 1 enfant sur 5 (19,7%). La crise de la COVID-19 aurait créé dans le monde 14 à 22 millions supplémentaires de pauvres. (UNICEF, 2020). Spécifiquement, au plan africain, la baisse de la croissance économique pourrait selon les prévisions de la CEA faire basculer 29 millions d'Africains dans l'extrême pauvreté (CEA, 2020). Toujours d'après cette même institution, 17% des ménages touchés par la COVID-19 sont confrontés au moins à une pauvreté transitoire.

Cet impact de la COVID-19 sur la pauvreté renseigne sur la capacité des pays à atteindre le premier des ODDs. Pour le Sénégal après avoir

⁷Banque mondiale, WDI, données de 2019.



réalisé l'un des plus faibles taux de pauvreté de la zone UEMOA (32,6% selon le seuil de pauvreté international) avec les données d'enquête de 2018, risque de connaître une hausse de l'incidence de la pauvreté. Avec le seuil de pauvreté national, l'incidence de la pauvreté est par contre de 37,8% en 2018 (ANSD, 2020) contre 47% en 2011. Toutefois, l'intervention de l'Etat aurait permis d'accroître la résilience des ménages en entraînant une hausse de la pauvreté de 2,86% suivant le seuil national, contre 4,81% dans le scénario sans riposte. Les mesures de soutien aux couches vulnérables auraient permis d'atténuer de 50% l'effet de la COVID-19 sur l'incidence de la pauvreté. En outre, d'autres prévisions suggèrent que la probabilité de voir les ménages vulnérables touchés par la COVID-19 plonger dans la pauvreté transitoire pourrait s'accroître de 17,1 %, celle de les voir rester dans la pauvreté pendant une décennie ou plus longtemps de 4,2 % et celle de les voir sortir de la pauvreté diminuerait de 5,9 (PNUD & DGPPE, 2020). Le revenu réel des 40% des ménages les plus pauvres pourrait diminuer de 4% (PNUD & DGPPE, 2020).

2 - L'alimentation (ODD2)

En 2019 plus de 256 millions en Afrique souffraient de la faim, selon la FAO. Avec la crise sanitaire et les mesures prises pour son endiguement, ce chiffre devrait certainement augmenter. Au Sénégal, la fermeture des frontières, la restriction des déplacements interurbains, le couvre-feu, etc. qui étaient des mesures en vigueur jusqu'au mois de mai, ont entraîné le non écoulement de beaucoup de produits primaires les différents marchés, notamment les marchés hebdomadaires. C'est dans cette optique que la FAO fait état de près d'1 million de poulets et plus de 5200 tonnes de produits maraichers qui étaient en souffrance du fait des difficultés d'accès aux marchés. Elle remarque également que plus de 1200 femmes ne parviennent plus à vendre leur production laitière (FAO, 2020). De plus, la baisse du revenu, voire sa perte totale, pourrait entraîner chez certains ménages une réduction de la taille des repas comme stratégie de résilience. C'est dans ce sens que l'enquête auprès des ménages du Center for Global Development (CGD) & Centre de Recherche pour le Développement Economique et Social

(CRDES) (Avril 2020) a trouvé que le nombre de personnes ayant déclaré réduire la taille de leur repas 4 à 7 fois par semaine a très fortement augmenté à Dakar et dans le reste du Sénégal. La situation alimentaire est ainsi exacerbée par les impacts socio-économiques de la pandémie. En effet, selon les résultats provisoires de l'exercice Cadre Harmonisé (CH) de novembre 2020, 507 900 personnes sont affectées par l'insécurité alimentaire (phase 3 - crise 4-urgence) durant cette phase courante Octobre - Décembre). La situation projetée (juin-août 2021) anticipe une augmentation du nombre de personnes en insécurité alimentaire à 873 956 durant la prochaine soudure, soit une augmentation de 113% par rapport à la dernière période de soudure (juin-août 2020). Les principales raisons de l'aggravation de l'insécurité alimentaire sont la diminution des stocks dans les ménages et sur le marché, la détérioration des pâturages et la baisse des disponibilités fourragères. En lien avec cette réponse du Gouvernement, le PAMA apporté une assistance alimentaire et nutritionnelle à plus de 150,000 personnes dans les départements de Matam, Podor et Salémata. Par ailleurs, le suivi des marchés agricoles et des prix des principales denrées de base montre une constante hausse des prix. Les variations des prix des céréales sèches (mil, sorgho) indiquent une supériorité des prix d'octobre 2020 par rapport à leurs niveaux d'octobre 2019 : « +11% à +17% » et aux moyennes quinquennales : « +32% à +18% », dont les taux les plus élevés concernent le mil. Cette tendance haussière des prix devrait se maintenir jusqu'au début de la production agricole (Octobre). Cela serait imputable à plusieurs facteurs : modicité des disponibilités des produits agricoles locaux (céréales, légumineuses, légumes) du fait de l'épuisement des réserves paysannes et de la baisse des stocks commerçants.

Les prix de certains produits alimentaires d'importation (le blé par exemple) pourraient augmenter du fait de la contraction de l'activité dans les pays exportateurs. Il en sera probablement de même pour le riz qui est un composant essentiel du panier alimentaire du Sénégalais. Les estimations du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) font ressortir une augmentation de la prévalence de la malnutrition et de la sous-alimentation, respectivement, de 0,04% et de

0,02% dans un scénario sans riposte. L'impact serait amoindri par les mesures du PRES qui devraient permettre un gain de 0,02 point de pourcentage en ce qui concerne la prévalence de la malnutrition. Pour ce qui est de la prévalence de la sous-alimentation, la situation serait identique dans les deux scénarii. Pour minimiser ces conséquences, Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER), avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), a lancé officiellement l'initiative « Le panier de la ménagère » pour répondre à la crise du COVID-19 au Sénégal. Cette initiative vise 300.000 ménages du Sénégal à qui un soutien d'aide alimentaire devrait être apporté.

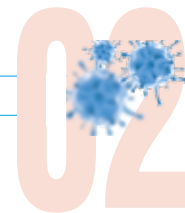
3 - Les inégalités réduites (ODD10)

La COVID-19 en entravant l'atteinte de l'ODD1 éloigne également les pays de l'ODD10 portant sur la réduction des inégalités. En effet, les inégalités de revenu risquent de gagner en ampleur avec le basculement dans la pauvreté de plusieurs personnes qui ne l'étaient pas avant le début de la pandémie et l'exacerbation des inégalités de revenu existantes. L'enquête du CREDES révèle que 86,8 % des ménages sénégalais ont déclaré que leurs revenus au cours des sept derniers jours ont été inférieurs à la normale. Cette proportion est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, c'est 91,5% des habitants des villages qui déclarent avoir subi une perte de revenu contre 88,9% de ceux des villes secondaires (autre que les chefs-lieux de régions) et 82,7% de ceux des chefs-lieux de régions. D'après les prévisions du MEPC, la pandémie devrait réduire le revenu réel des 40% les plus pauvres de presque de 4%. D'après ces estimations l'impact aurait été plus important en l'absence de mesures de riposte du Gouvernement, soit -8,1%. Ces mesures permettent aussi au taux de croissance réel du revenu moyen de diminuer seulement de 6,3% contre -8% dans le scénario sans riposte. Il en est de même de la proportion de la population en dessous du revenu médian qui bien que stable dans le scénario sans riposte, diminuera de 0,03% grâce à la mise en œuvre du PRES. Pourtant, ces estimations révèlent également

qu'en 2021 la baisse du revenu des 40% les plus pauvres serait plus importante dans le scénario de riposte que dans celui d'absence de mesures de riposte, soit -1,7% contre -1,4%. L'explication donnée stipule que les mesures du Gouvernement en faveur des ménages déjà pauvres se concentrent sur la seule année 2020 et prennent moins en charge les effets induits sur les autres ménages vulnérables et proches du seuil de pauvreté. Ainsi, la non-continuité des actions dans le temps risque d'amplifier la baisse du rythme de progression du revenu des 40% les plus pauvres.

4 - Education (ODD4)

Etant l'une des dimensions de l'IDH, l'éducation risque du fait de la COVID-19 d'enregistrer un recul entraînant, par ricochet, la baisse de l'IDH. Depuis, le 15 mars les écoles et universités du Sénégal ont été fermées avec plus de 3,5 millions d'enfants (47% de garçons et 53% de filles) qui ont cessé toute activité d'enseignement présentiel (RNSE, 2019). Depuis le mois de juin 2020, seules les classes d'examen ont été autorisées à reprendre les enseignements dans le respect des protocoles sanitaires. Bien que des dispositions aient été prises pour améliorer et sécuriser les environnements d'apprentissage dans le cadre des préparations pour la réouverture progressive des établissements scolaire d'une part, et pour assurer la continuité des apprentissages à distance (Initiative « Apprendre à la Maison ») selon différentes modalités (télévision, radio, cahiers d'exercice, ressources numériques et applications digitales) d'autre part, le système éducatif devra également faire face à l'impact à moyen terme de l'épidémie, notamment en termes de dégradation des taux de scolarisation, de rétention dans le système scolaire, et d'achèvement, ainsi qu'à la vulnérabilité accrue des enfants et apprenants, et en particulier des filles. En effet, malgré les dispositifs mis en place, environ 3 élèves sur 10 âgés de moins de 16 ans ont déclaré ne pas participer à des activités d'apprentissage ou étudier seuls. L'enseignement à distance révèle des iniquités, tout particulièrement au détriment des élèves issus des familles les plus pauvres et vivant dans les régions rurales, les plus affectés par la fracture numérique. Cette situation d'inégalité fait craindre à un redoublement de l'année



scolaire en cours ou suivante, un décrochage définitif des enfants les plus vulnérables, et une déperdition plus importante des filles, au niveau du primaire mais certainement de manière accrue au niveau du cycle secondaire. En effet, les filles seront inévitablement plus exposées que les garçons. D'un point de vue socio-culturel, les travaux domestiques non rémunérés (cuisine, nettoyage etc.) incombent davantage aux filles qu'aux garçons ; ce qui impacte déjà en « temps normal » leur cursus. Avec l'aggravation de l'incidence de la pauvreté de 4,8% en 2020 et de 1,94% en 2021 et la crise économique qui sévit dans le monde et au Sénégal, il est à prévoir que les enfants issus des ménages les plus pauvres, et les filles en particulier, risquent de voir leur scolarité compromise, et d'être davantage exposées au mariage et aux grossesses précoces.

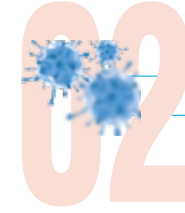
Une étude récente place le Sénégal parmi les 12 pays les plus à risque, de par le monde, de subir d'importants décrochages scolaires et de s'éloigner des objectifs de scolarisation universelle à l'horizon 2030 du fait de la COVID-19. Cette même étude estime qu'au niveau mondial près de 100

millions d'enfants passeront sous le seuil de pauvreté du fait de cette crise, et qu'une telle situation devrait amener près de 9,7 millions d'élèves à abandonner leur scolarité. Il sera également plus difficile de préserver les efforts budgétaires en faveur de l'éducation, dans un contexte où les attentes et les pressions seront fortes pour renforcer la réponse sanitaire et relancer la croissance économique. Le choc des fermetures d'écoles entraînera des pertes d'apprentissage, une augmentation des abandons scolaires et des inégalités ; tandis que le choc économique, en raison de ses effets négatifs sur les ménages, exacerbera la situation en réduisant la demande et l'offre d'éducation. Ces deux chocs engendreront des coûts à long terme sur l'accumulation de capital humain, les perspectives de développement et le bien-être avec des impacts nets dans les ambitions du Plan Sénégal Emergent (PSE).

5 - Enregistrement des enfants à l'état civil

Pour les nouvelles naissances, le problème d'enregistrement à l'état civil demeure. Avant la crise sanitaire, le taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins d'un an était estimé à 77% (EDS, 2018). Près d'un quart des enfants de moins de 5 ans (23%), soit plus de 400,000 enfants, étaient ainsi encore en 2018 privés d'une identité officielle⁹. Selon les projections démographiques, il est attendu pas moins de 578 559 naissances vivantes en 2020, dont 128 145 enfants à risques de non enregistrement systématique. Avec la crise sanitaire, les limitations des déplacements, la baisse de fréquentation des structures sanitaires et des bureaux d'état civil, le risque pour les enfants de ne pas être déclarés et enregistrés à l'état civil est accru.

Les audiences foraines censées permettre une régularisation des enfants non déclarés à l'état civil, sont suspendues depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté portant interdiction des manifestations publiques. Or, ces audiences sont nécessaires car permettant aux enfants, en particulier les élèves, en fin de cycle primaire d'obtenir leur pièce d'état civil et de pouvoir concourir à l'examen d'entrée en sixième. Pour l'année académique en cours, environ 11% des enfants inscrits au préscolaire n'ont



pas une pièce d'état civil. Ils sont 23% inscrits à l'élémentaire (RNSE, 2019). A la seule classe de CM2, 9% des effectifs inscrits risquent de ne pas passer les examens de fin d'année scolaire si des mesures de régularisation ne sont pas envisagées avec la reprise des enseignements.

6 - La violence et abus à l'encontre des enfants

La situation d'épidémie et les mesures de riposte prises par le Gouvernement mettent les ménages en tension, avec des risques accrus de violence intra-familiale et de pratiques à risques pour les enfants, en particulier les filles. Également, les enfants qui vivent séparés de leurs parents, en particulier les enfants dans la rue ou ceux placés dans les daara informelles, sont à risques accrus de négligence, privations, et mauvais traitements, préjudiciables à leur survie, leur bien-être et leur développement. Au Sénégal 15% des enfants de moins de 18 ans circulent hors de la sphère parentale, soit près d'un million d'enfants ne vivant avec aucun des deux parents. Cette circulation hors du foyer parental accroît les risques de violences et d'abus, y compris de mendicité forcée ou d'exploitation et les filles sont plus exposées.

Aujourd'hui, pour la seule région de Dakar, le département de Saint Louis et la ville de Touba, 192.000 enfants talibés ont été recensés avec une extrême majorité qui mendient (entre 55% et 67% selon les sites). Les effets de la crise exposent ces enfants, ainsi que ceux qui sont en situation de rupture dans la rue, à des risques accrus pour leur santé et leur développement. Bien qu'un dispositif spécial de détection des enfants les plus à risques, de prise en charge temporaire et d'accompagnement au retour en famille ait été mis en place sous la coordination du Ministère de la Famille, Femme, Genre et Protection de l'enfant dans le cadre de l'opération nationale « Zéro enfants dans la rue » face à la COVID-19, moins de 5000 enfants ont pu être secourus entre le mois de mars et la fin du mois d'août¹⁰.

Pour conclure, si les effets économiques de la crise sanitaire perdurent, il est à craindre un retour massif des enfants dans les rues dans les semaines et mois à venir. En effet, la hausse de la pauvreté induite par la pandémie pourrait davantage entraîner la mendicité des

enfants. Elle pourrait aussi induire une hausse du travail abusif des enfants. D'ailleurs, selon l'OIM (2020), les conséquences attendues suite à une baisse des envois des émigrés seraient une baisse des revenus des ménages, une hausse de la pauvreté, une hausse du retrait des enfants de l'école et un accroissement du travail des enfants. En plus de ces risques, il faut noter les risques liés aux violences basées sur le genre et l'augmentation de la vulnérabilité pour les enfants non accompagnés et séparés de leurs familles et communautés.

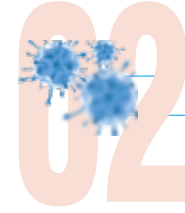
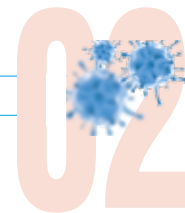
7- Santé et Bien-être (ODD3)

En ce qui concerne la santé des populations, la COVID-19 a eu comme incidence première une baisse de la fréquentation des services de santé, toute chose préjudiciable à la bonne santé des populations vulnérables, notamment les femmes enceintes et les enfants. Cette baisse de la fréquentation des formations sanitaires a également conduit à une diminution des recettes des structures sanitaires, ce qui impacte également sur le bon fonctionnement de celles-ci, compromettant ainsi la qualité des services offerts. L'urgence liée à la pandémie à la COVID-19 a entraîné des perturbations sur la disponibilité et la continuité de l'offre de services de routine de santé et de nutrition, touchant tout le cycle de vie et leur utilisation dans la plupart des structures



⁹EDS 2018

¹⁰Cf. bureau d'information Gouvernementale : <http://www.big.gouv.sn/index.php/2020/05/07/COVID-19-letat-met-en-place-un-dispositif-special-de-protection-des-enfants/>



de santé publiques et privées, et à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire. Les infections à la COVID-19 observées chez les prestataires de soins ont également affecté la continuité des services. Ainsi, aux niveaux national, régional et mondial, plusieurs alertes ont été lancées pour inviter les systèmes de santé à surveiller, prévenir ou atténuer l'impact de la COVID-19 sur la continuité des services. La situation de la COVID-19 a également conduit à une suspension temporaire de la stratégie avancée de vaccination à cause des amalgames liées aux vaccinations en cette période de pandémie. Enfin, la mobilisation du personnel de santé pour la réponse à la COVID-19 a engendré un gap de personnel pour les autres services, la disponibilité et l'utilisation continues des services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent (e)/ jeune (SRMNIA). De plus, la crise a engendré un déficit dans la disponibilité de médicaments, des matériels et autres équipements de santé y compris dans les services pédiatriques. A titre d'exemple, il a été noté des ruptures de stock en Vitamine A, Amoxicilline, Métronidazole, de Sachets de Réhydratation Orale (SRO) pour la prise en charge des diarrhées et plusieurs autres molécules, le manque d'aspirateurs, de concentrateurs d'oxygène, et d'oxymètres de pouls. Des intrants nutritionnels pour le traitement des cas sévères de malnutrition manquaient aussi dans certains centres de santé du fait des difficultés liées aux importations.

Compte tenu du faible niveau de capacité d'accueil et de prise en charge des malades des hôpitaux, les mesures de riposte ne devraient pas pour autant améliorer l'accès aux services de soins de santé. Les projections du ministère de l'économie, du plan et de la coopération révèlent que le taux d'accès va diminuer de 0,06% dans les deux scénarii. En revanche, ce ne sera qu'en 2021 que l'effet des mesures de riposte pourrait atténuer de 0,12 points la baisse du taux d'accès aux services de soins de santé. Néanmoins, les projections montrent qu'il y aura un recul significatif par rapport à cet ODD, car en 2021 dans les deux scénarii le taux d'accès aux soins de santé va fortement diminuer. Dans le scénario sans riposte, il passera de -0,06% à 0,57% ; et pour ce qui est du scénario avec riposte, le

taux passera de -0,06% à -0,45%. C'est dans le même sens que ces projections qu'une enquête de « People and Data » a montré dès le mois d'avril chez les ménages l'adoption d'une stratégie de renonciation aux soins de peur de contracter le virus. En plus de cette décision émanant des ménages, il y a également le fait que certains professionnels de la santé ne fournissaient plus leurs services en un moment durant la pandémie comme les dentistes, les ophtalmologues, les gynécologues, etc. De ce fait, l'enquête a révélé que 14% de sénégalais ont renoncé ou n'ont pas pu recevoir des soins de santé sur la période du 02 mars au 26 avril. L'enquête précise que ce taux est plus important dans les régions de Louga (22%), de Saint-Louis (20%) et de Fatick (20%) et plus faible à Matam (8%), Diourbel (9%) et Thiès (12%). Par ailleurs, la prévalence d'autres morbidités peut également contribuer à faire croître le taux de mortalité et de ce fait contribuer à la baisse de l'IDH. Une note de l'ANSD (2020) montre que 4% des enfants de moins de cinq ans présentent des syndromes d'infection respiratoire aiguë (IRA). Une infection à la COVID-19 bien que peu probante chez les enfants (pour le moment) peut s'avérer mortelle chez les enfants affectés par les IRA. La région de Kafrine présente la proportion la plus élevée (5,9 %) d'enfants de moins de 5 ans avec des symptômes d'IRA, suivie des régions de Thiès (5,7 %), de Saint-Louis (5,5 %) et de Louga (5,3%). Par contre les régions de Tambacounda et de Kédougou présentent les proportions les plus faibles (1 %) (ANSD, 2020).

8 - Eau Propre et Assainissement (ODD6)

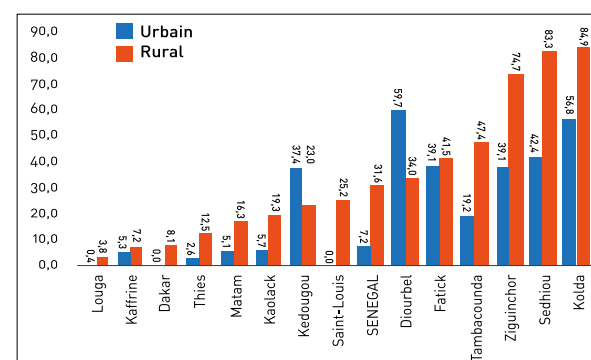
La pandémie de la COVID-19 va détériorer le bien-être des ménages en impactant leur niveau de revenu, leur santé, mais également la qualité de leurs cadres d'habitat. A cet effet, l'analyse des conditions d'habitat des sénégalais sur la base des données du dernier recensement révèle que c'est l'une des grandes sources de pauvreté multidimensionnelle. En effet, près de six individus sur dix (57,6%) vivent dans des ménages de grande taille (dix individus ou plus), contre 2,2% de personnes résidant dans un ménage de 1 à 2 individus. Ce qui dénote un certain surpeuplement dans la majeure partie des ménages. En fait, 72,1% de la population vit dans un logement surpeuplé, c'est-à-dire le nombre de pièces est insuffisant

au regard de la taille du ménage. Les ménages concernés résident majoritairement dans les grandes agglomérations, comme Dakar, Thiès et Diourbel où 50,7% des ménages vivent dans un logement surpeuplé, dont 28,7 % dans l'agglomération de Dakar. Cet état de fait prouve la difficulté dans ces régions à observer la distanciation physique comme mesure barrière (ANSD, 2020). En plus, avec la perte ou la baisse de revenu beaucoup de ménages risqueraient de se trouver sans logement, sachant qu'au Sénégal un quart des ménages sont des locataires. Dans une agglomération comme Dakar, ce ratio est de 54,4% des ménages contre 28,9% dans les autres villes.

L'accès à l'eau potable est une dimension du cadre de vie qui sera impactée par la Covid-19. Les inégalités actuelles d'accès se caractérisent par le fait que les habitants des milieux ruraux et de certaines régions comme celles du Sud-Est (Kolda, Kédougou, Sédhiou, etc.) n'ont pas accès à une source d'eau améliorée. Les ménages disposant d'une installation élémentaire pour le lavage des mains représentent un peu plus d'un quart.

La Covid-19 devrait accentuer ces disparités géographiques. Les prévisions du ministère de l'économie, du plan et de la coopération

Figure 9. Proportion de personnes par région et milieu de résidence qui n'ont pas accès à une source d'eau améliorée.



Source : ANSD, EDS, 2017

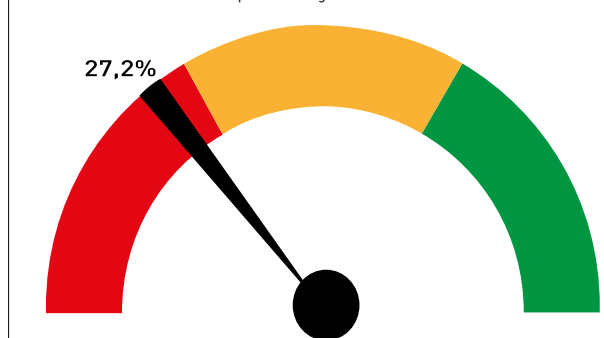
9 - Travail décent

Le ralentissement de l'activité économique du fait de la pandémie va certainement accroître la précarité de l'emploi et le chômage. Au troisième trimestre de 2020, l'Observatoire de l'OIT envisage une baisse du nombre total des heures travaillées de 12,1% au troisième trimestre 2020, ce qui équivaut à 345 millions

révèlent que dans les deux scénarii, le taux d'accès à une source d'eau améliorée et à des infrastructures sanitaires adéquates devraient baisser respectivement de 0,15% et de 0,14%. En 2021, par contre, la baisse devrait être plus conséquente. Le taux d'accès à une source d'eau améliorée sera de -0,92% dans le scénario choc-Covid-19 contre -0,77% dans le scénario choc-Covid-19 riposte. En ce qui concerne le taux d'accès à des infrastructures sanitaires adéquates, en 2021, elle devra baisser de 1,15% dans le premier scénario et de 0,98% dans le second.

Toujours dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement, le rapport global conjoint OMS /UNICEF sur WASH dans les structures de Santé publié en 2019 révèle qu'au Sénégal moins de la moitié (46%) des points d'eau répondent aux normes, seulement 31% des structures sanitaires disposent d'un système de gestion des déchets, 40% appliquent le système de tri des déchets et que seulement 16% des hôpitaux sont raccordés à l'égout. La pandémie COVID-19 a montré l'importance de renforcer ces domaines y compris l'hygiène dans les structures de santé en particulier, l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement à tous les niveaux.

Figure 10. Proportion de la population ayant accès à leurs ménages à une installation élémentaire pour le lavage des mains.



Source : ANSD, EDS, 2017

d'emplois à temps plein¹¹. Même s'il s'agit d'une amélioration par rapport au deuxième trimestre, où une baisse des heures de travail de 17% a été estimée, l'OIT note que la reprise en matière d'emploi continue d'être entravée par les difficultés rencontrées en matière sanitaire et économique en raison de la crise du COVID-19.

¹¹Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Sixième édition



En Afrique la baisse du nombre total des heures travaillées est estimée à 11,5%. Elle est suivie par cette estimation l'une des régions qui enregistre le taux le plus faible avec l'Asie-Pacifique (10,7 %). Les pertes en heures travaillées, dans la pratique, concernent différentes situations : des heures de travail plus courtes, avoir un emploi mais ne pas travailler, être au chômage et être inactif. C'est dans ce sens que l'observatoire de l'OIT a noté, au deuxième trimestre dans le monde, une hausse plus significative de l'inactivité que du chômage (à l'exception du Canada et des USA). Par ailleurs, la baisse du nombre d'heures travaillées va se traduire en perte de revenu. En Afrique Subsaharienne, il est estimé au troisième trimestre une perte de revenu de 75 milliards \$ US, soit 5,4% du PIB de la région¹².

Au Sénégal, une enquête de l'ANSD réalisée à la fin du premier semestre révèle que parmi les chefs de ménages qui avaient un emploi avant la crise, 60% ont conservé le même emploi, 4 % ont changé d'emploi et 36% ont arrêté de travailler dont 30% pour des motifs liés à la COVID-19¹³. De plus, 85% des ménages affirment subir une baisse de leurs revenus, les revenus qui se contractent le plus

étant le revenu des entreprises familiales non agricoles et les transferts privés à l'endroit des ménages¹⁴.

À côté de l'enquête conduite par l'ANSD, la situation de l'impact de la COVID-19 sur l'emploi a suscité d'autres travaux de sondages et d'enquêtes. C'est dans ce sens qu'entre mars et juin 2020, à partir d'un sondage basé sur 530 établissements appartenant aux secteurs de l'hôtellerie, du tourisme, des loisirs, de l'enseignement privé, du commerce, des transports et des bâtiments et travaux publics on dénombrait 16 191 travailleurs mis en chômage technique à cause de la COVID-19¹⁵. En outre, Notons qu'au Sénégal, 40%¹⁶ des actifs travaillent dans des secteurs impactés par la pandémie de la COVID-19 (Commerce de détail, hôtels, restaurants, industrie de fabrication).

Une enquête réalisée par la Direction Générale du Travail et de l'Action Sociale sur 827 entreprises formelles appartenant à 23 branches d'activités et dans les 14 régions du Sénégal a recueilli des données sur l'impact de la COVID-19 dans le milieu du travail en Juin 2020.

¹¹ Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Sixième édition

¹² Ibid.

¹³ République du Sénégal, « COVID-19 Suivi de l'impact sur le Bien-être des ménages », Bulletin 1, Septembre 2020.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Point hebdomadaire du Ministère du Travail sur le climat social

¹⁶ Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des ménages, (ANSD, 2019)

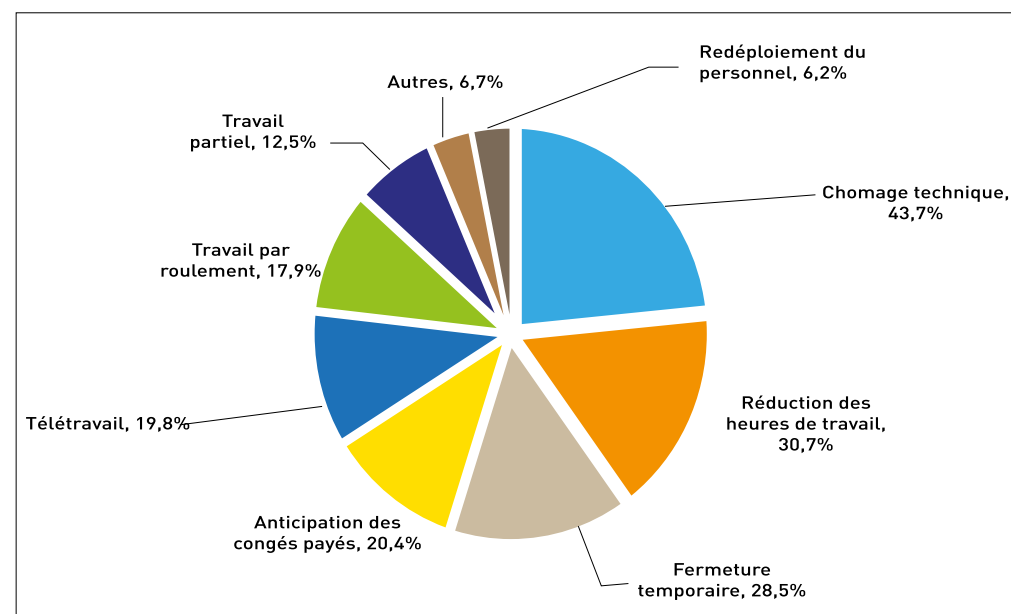


L'accès à l'eau potable est une dimension du cadre de vie qui sera impactée par la COVID-19. Les inégalités actuelles d'accès se caractérisent par le fait que les habitants des milieux ruraux et de certaines régions comme celles du Sud-Est (Kolda, Kédougou, Sédhiou, etc.) n'ont pas accès à une source d'eau améliorée. Les ménages disposant d'une installation élémentaire pour le lavage des mains représentent un peu plus d'un quart.

La COVID-19 devrait accentuer ces disparités géographiques. Les prévisions du ministère de l'économie, du plan et de la coopération révèlent que dans les deux scénarii, le taux d'accès à une source d'eau améliorée et à des infrastructures sanitaires adéquates devraient baisser respectivement de 0,15% et de 0,14%. En 2021, par contre, la baisse devrait être plus conséquente. Le taux d'accès à une source d'eau améliorée sera de -0,92% dans le scénario choc-COVID-19 contre -0,77% dans le scénario choc-COVID-19 riposte. En ce qui concerne le taux d'accès à des infrastructures sanitaires adéquates, en 2021, elle devra baisser de 1,15% dans le premier scénario et de 0,98% dans le second.

Toujours dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement, le rapport global conjoint OMS /UNICEF sur WASH dans les structures de Santé publié en 2019 révèle qu'au Sénégal moins de la moitié (46%) des points d'eau répondent aux normes, seulement 31% des structures sanitaires disposent d'un système de gestion des déchets, 40% appliquent le système de tri des déchets et que seulement 16% des hôpitaux sont raccordés à l'égout. La pandémie COVID-19 a montré l'importance de renforcer ces domaines y compris l'hygiène dans les structures de santé en particulier, l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement à tous les niveaux. Il est ressorti de cette enquête que pour faire face à la crise sanitaire, les entreprises enquêtées ont adopté plusieurs mesures palliatives comme l'illustre la figure ci-dessous. La plus importante de ces mesures qui a été adoptée est le recours au chômage technique avec un taux de 43,7%. Il est suivi respectivement par la « réduction des heures de travail, la « fermeture temporaire », l'« anticipation des congés payés », le « télétravail », le « travail par roulement » et le « travail à temps partiel » dans les proportions de 30,7%, 28,5%, 20,4%, 19,8%, 17,9% et 12,5%.

Figure 11. Répartition des mesures prises selon la branche d'activité



Source : Rapport Covid-19 et le monde du travail, Direction générale du travail et de l'action sociale

Les secteurs de l'activité d'« hébergement et de restauration » comptabilise plus de travailleurs mis en chômage technique avec un effectif de 3 984, soit 33,5% du total. Ce secteur est suivi par celui de l'« éducation » (23,6%) et du « transport et entreposage » (16,6%). En revanche, cette enquête a indiqué que les travailleurs des branches d'activité « organisations et organismes extraterritoriaux », « activités extractives », « administration publique et défense », « boulangerie » et « nettoyage » n'ont pas été mis en chômage technique. Sur les 11 901 salariés mis en chômage technique, l'enquête a révélé que plus de la moitié sont localisés à Dakar avec 7 574 travailleurs concernés, soit 63,6% de l'effectif total. Elle est suivie par la région de Thiès avec 2 427 travailleurs, soit 20,39%. La région de Kaffrine est la moins impactée

En ce qui concerne la rémunération, sur 11 901 travailleurs mis en « chômage technique » dans cette enquête, 11 316 (95,1%) ont perçu une rémunération supérieure ou égale à 70% de leur salaire moyen net des trois derniers mois d'activité. Au sein de ce groupe, 1 347 (11,3%) travailleurs ont perçu entre 91% et 100% de leur salaire. Par contre, 210 travailleurs ont perçu 50% de leur rémunération et 375 se sont retrouvés sans aucune rémunération, soit un cumul représentant 4,9%.

L'enquête de « People and Data » a montré que sur 100 travailleurs qui étaient en activité au 2 mars, 37 subissent un arrêt d'activité total au 26 avril, 28 travaillent à temps partiel et 35 continuent à travailler « normalement » dont 2 en télétravail. Par conséquent, dans ce cadre, le ministère de l'économie du plan et de la coopération prévoit une hausse du taux de chômage global de respectivement, 0,20% et 0,15% en 2020 et 2021. A cet égard, si on considère que le revenu du travail représente, en moyenne, 67% du revenu des ménages au Sénégal, il devient évident que cette crise de l'emploi aura un impact considérable sur le bien-être des ménages. L'augmentation du chômage aurait été plus importante en l'absence de mesures de riposte, soit 0,27%.

L'OIT rapporte en outre que, « dans l'économie informelle », sur deux milliards de travailleurs, 1,6 milliard d'entre eux risquent de perdre à tout moment leurs moyens de subsistance, le revenu moyen dans l'économie informelle s'étant contracté de 60% au cours du premier mois de la pandémie ». Au Sénégal comme partout ailleurs beaucoup de ceux qui figurent parmi les plus touchés par la crise de la COVID-19 dans le monde sont des travailleurs qui ont des bas salaires et qui disposent d'un accès réduit ou pas du tout à la protection sociale. Parmi ces derniers, on retrouve les éboueurs, les vendeurs ambulants,

les serveurs, les ouvriers du bâtiment, les employés des transports et travailleurs domestiques, grosso modo, les travailleurs de l'économie informelle urbaine. L'emploi informel est la principale source d'emploi au Sénégal, comptant pour 95,4% de l'emploi total non agricole et le tissu économique national est majoritairement composé d'unités informelles (97%) (A.N.S.D, 2018). Ces emplois sont pour la plupart mal rémunérés, temporaires et ne permettent pas de bénéficier d'une forme de protection sociale. Les mesures de couvre-feu et de restriction des déplacements auront certainement des incidences néfastes sur l'emploi dans l'économie informelle renforçant ainsi la précarité des conditions de vie des ménages. Une enquête de suivi de l'impact de la COVID-19 sur les unités de production informelle (UPI) non agricole montre qu'au mois d'août 9,2% des UPI ont momentanément arrêté leurs activités et 2,5% sont fermées définitivement. De plus, près de la moitié des UPI ayant arrêté de travailler ont évoqué la COVID-19 comme motif de fermeture¹⁷.

10 - Egalité des Sexes (ODD5)

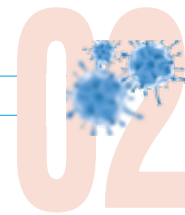
La crise actuelle touche avec beaucoup plus d'acuité les femmes pour lesquelles les inégalités de sexes risquent de se creuser et leurs autonomisations se détériorer sur le plan économique, sanitaire, et des violences domestiques et violences basées sur le genre (VBG). Sur le plan économique, les femmes sénégalaises sont très actives dans les secteurs durement touchés par la crise de la COVID-19 (aides domestiques, serveuses, coiffeuses, les vendeuses de rue, les lavandières et les travailleuses du sexe, etc.) et la majorité des femmes travaillent dans le secteur informel et ne bénéficient donc pas d'une protection sociale satisfaisante. Selon la Banque Mondiale, il s'agit de 93 % des femmes (Banque Mondiale, 2019 et 2015). Compte tenu de l'effet de cette crise sur l'économie informelle, beaucoup de femmes risquent de voir leur revenu baisser et d'être tout simplement au chômage. L'enquête de « People and Data » du mois d'Avril révèle à ce sujet que 44% des femmes sont affectées par l'arrêt total du travail contre seulement 33% chez les hommes. Toujours sur le plan économique, les femmes sont plus vulnérables car occupant majoritairement

certains secteurs exposés au choc comme celui de l'hôtellerie où elles constituent 70% des emplois (selon la Banque Mondiale, 2019). En plus, les femmes entrepreneures gèrent de très petites entreprises qui ne disposent pas d'assez de ressources propres pour faire face à un choc de cette envergure. Dans ce sens, l'Union des femmes Chefs d'Entreprise du Sénégal a signalé une réduction de 60% de l'activité de transformation agricole, et un arrêt total des activités des femmes dans le secteur du tourisme. De son côté, le réseau des femmes agricultrices du Nord a signifié une réduction de 40% de la production pendant les 3 premiers mois de la crise (ONU Femme, 2020).

Sur le plan sanitaire les femmes exercent le plus souvent dans le secteur de la santé les fonctions en première ligne. Ce qui les expose significativement au risque de contagion au virus. Au Sénégal, d'après le ministère de la santé et de l'action sociale, les femmes représentent plus de 53% de l'effectif des services de santé qu'elle que soit la catégorie considérée. Il faudrait aussi souligner la précarité de l'emploi de certaines des femmes dans le secteur de la santé. Elles représentent 67% d'après l'OIT (2018) à travailler de manière informelle dans le secteur de la santé au Sénégal, donc à être éminemment exposées, notamment dans une situation de pénurie d'équipement de protection. En outre, comme cela a été constaté lors de la crise Ebola, le resserrement budgétaire que va engendrer la crise de la COVID-19 risque fortement d'évincer le financement pour l'accès aux services de santé sexuelle, reproductive et maternelle, et ainsi de saper l'ensemble des progrès obtenus dans ce domaine, au cours de la dernière décennie. D'après l'enquête de « People and Data » le taux de renoncement aux soins de santé volontairement ou involontairement concerne 18% des femmes contre seulement 12% des hommes.

Au mois de mars, le secrétaire général des Nations Unies attirait l'attention sur la hausse des violences domestiques induite par cette pandémie. La mesure de confinement obligerait les membres des familles à rester à la maison ensemble pendant de longues périodes et condamnant les femmes à ne pas être en mesure de s'échapper de situations

¹⁷ République du Sénégal, Suivi de l'impact sur les unités de production informelles non agricoles, Bulletin n1, Septembre 2020.



dangereuses ou de vivre sous le même toit avec leurs agresseurs. Les résultats provisoires de l'ONU Femmes révèlent que la COVID-19 a un impact réel sur les VBG et pourrait entraîner d'autres conséquences dans les mois à venir (ONU Femme, 2020). La suspension des audiences foraines a ralenti le processus de régularisation des enfants non déclarés à l'état civil.

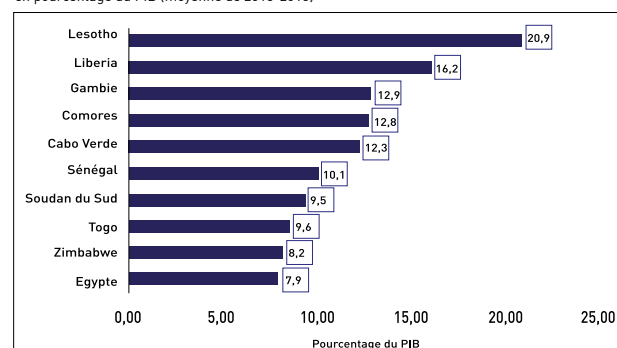
Par ailleurs, il faudra également souligner que la fermeture des écoles et la difficulté à trouver de l'emploi pourraient forcer des filles ou jeunes femmes à avoir des relations sexuelles transactionnelles ou des grossesses non désirées comme l'ont montré les expériences de l'épidémie Ebola en Sierra Leone et au Liberia. En ce sens, cette crise sanitaire pourrait entraîner 13 millions de mariages d'enfants au cours de la prochaine décennie, avec 7 millions de grossesses non désirées si les écoles devaient être fermées pour plus de 6 mois (UNFPA, avril 2020).

11- Migration

La fermeture des frontières, comme mesure sanitaire pour endiguer la propagation du virus, a directement un effet sur la mobilité des personnes. Les migrants réguliers et irréguliers sont fortement touchés par la pandémie en raison de la fermeture des frontières et des services (ambassades). Aussi, la fermeture et le ralentissement important de leurs activités dans les pays d'accueil place beaucoup de migrants en situation de chômage, ce qui a un fort impact sur les transferts de fonds qui jouent un rôle important dans l'économie et la vie des migrants et de leurs familles.

Le Sénégal fait partie des pays africains dont les parts des envois de fonds des migrants sur le PIB sont des plus importantes du continent, elle représente plus de 10% du PIB. D'après les prévisions de la BCEAO, le pourcentage des envois de fonds diminuerait de 30% en raison de la baisse de l'activité économique dans l'Union européenne (BCEAO, sur la base d'un confinement qui ne dure pas en Europe). Cela aura un impact sur les moyens de subsistance des migrants et sur le soutien qu'ils apportent à leurs familles en matière d'éducation, de santé et d'alimentation.

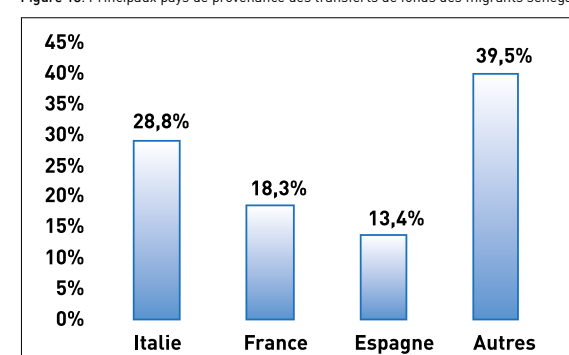
Figure 12. Pays africains les plus tributaires des envois de fonds des migrants, en pourcentage du PIB (moyenne de 2015-2018)



Source : Banque Mondiale, 2020.

Il y a également un risque que la migration irrégulière augmente à mesure que l'économie déjà faible se contracte et offre peu de perspectives d'emplois décents, notamment aux jeunes. Ainsi, davantage de migrants potentiels pourraient opter de voyager de manière irrégulière, ce qui aura un effet domino sur les problèmes de mobilité endémiques tels que le trafic de migrants. Selon l'OIM, il est donc important d'inclure les migrants dans les plans de réponse et de préparation, ainsi que dans les efforts de redressement visant à reconstruire leurs moyens de subsistance. À cette fin, il y a

Figure 13. Principaux pays de provenance des transferts de fonds des migrants sénégalais



Source : Etude sur les transferts des fonds des migrants sénégalais, Direction de la Monnaie et du Crédit (2013)

lieu de soutenir les efforts du Gouvernement pour comprendre la dynamique de la mobilité en relation avec la pandémie par la collecte et l'analyse de données, notamment sur la surveillance des points d'entrée, le suivi de la mobilité de la population et la surveillance des flux afin d'informer à la fois la programmation et l'élaboration de politiques pertinentes et, surtout, de placer les mesures visant à faire face à l'impact immédiat et à long terme de la pandémie sur la vie socio-économique des personnes (d'après OIM).

12 - Environnement et changement climatique

La COVID-19 appartient à cette catégorie de maladies émergentes dont 75% d'entre elles sont des zoonoses d'après le programme des Nations Unies pour l'environnement, c'est-à-dire leurs virus proviennent d'une contamination des animaux sauvages ou domestiques aux humains. Il résulte alors que cette pandémie est d'origine environnementale. En revanche, ses premières conséquences sur l'environnement ont été analysées majoritairement de manière positive. En effet, le confinement et la restriction des déplacements ont significativement amélioré la qualité de l'air en réduisant la pollution. Le Center for Research on Energy and Clean Air a rapporté qu'une réduction de 25% des émissions de carbone en Chine a été observée suite à l'application des mesures de mise en quarantaines et d'interdictions de voyager. Dans le premier mois du confinement, la Chine a produit environ 200 millions de tonnes métriques de dioxyde de carbone de moins que sur la même période en 2019, du fait de la réduction du trafic aérien, du raffinage du pétrole et de la consommation de charbon. Toutefois, il est important de noter l'émergence des déchets-Covid qui sont relatifs aux masques jetables et autres équipements

médicaux. Ces derniers risquent de contribuer à la dégradation de la biodiversité marine et à approfondir l'écart par rapport aux objectifs liés à l'environnement et au changement climatique. En plus de ces déchets, les pays comme le Sénégal pourraient s'éloigner des objectifs de développement durable relatif à l'environnement du fait d'une réorientation de ressources vers d'autres postes budgétaires jugés plus prioritaires.

C'est sans doute, cette perspective qui explique le mieux les résultats des simulations du ministère de l'économie, du plan et de la coopération. En effet, l'ODD12 relatif aux modes de consommation et de production durables, pourrait avoir un écart plus important pour les quatre prochaines années en passant de -1,3% en 2020, à -1,4% en 2021 et à -1,7% en 2023 dans le scénario « riposte ». En l'absence de mesures de riposte, l'écart par rapport à la référence dans cet ODD serait plus important ; soit -1,8% pour 2020 et 2021 et -2,6% en 2023. Pour le Sénégal, les simulations révèlent une stabilité pour les ODD13, ODD14 et ODD15. Ce dernier aurait pu se situer à un écart inquiétant par rapport à la référence si les mesures de riposte n'étaient pas mises en œuvre, soit -1,4% contre -0,5%.





03 Dispositifs nationaux de réponses à la crise

Suite à l'apparition de la maladie de la COVID-19 au Sénégal et à l'incertitude relative au type d'évolution pandémique que pourrait connaître le pays, le Gouvernement a très vite pris des mesures de distanciation physique et de restrictions des déplacements généralisées au niveau de la population, afin de ralentir la flambée de la pandémie. Par ailleurs, le Président de la République a également créé un Fonds de riposte et de solidarité : FORCE-COVID-19, avec un objectif de 1000 milliards de FCFA, soit 7% du PIB national pour lutter contre les effets du COVID-19, sur l'économie et les populations.

III.1.- ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Le Président de la République du Sénégal a officiellement déclaré l'état d'urgence sanitaire, le 23 mars sur l'étendue du territoire national. Parmi les mesures prises, il s'agissait :

- De réglementer ou d'interdire la circulation des personnes, des véhicules ou des biens dans certains lieux et à certaines heures ;
- D'interdire, à titre général ou particulier, tous cortèges, défilés, rassemblements et manifestations sur la voie publique ;
- D'ordonner, la fermeture provisoire des lieux publics et lieux de réunions ;
- D'interdire, à titre général ou particulier, les réunions publiques ou privées de quelque nature qu'elles soient, susceptibles de provoquer ou d'entretenir le désordre.

Ces différentes mesures ont été assorties d'un couvre-feu sur l'étendue du territoire national, de 20 heures à 6 heures et d'une limitation au transport de voyageurs de région à région. En application des dispositions prises par le Chef de l'Etat¹⁸, le Ministère de l'Intérieur a progressivement publié des arrêtés et/ou communiqués, prescrivant :

- La fermeture des mosquées (20 mars 2020)
- La fermeture des frontières entre le Sénégal et la Mauritanie, avec exception des transports de marchandises (21 mars 2020)
- L'interdiction de la circulation interurbaine des personnes et des biens (24 mars 2020)
- Le port obligatoire du masque

A la date du 30 juin, le Chef de l'Etat a pris la décision de lever l'état d'urgence et le couvre-feu y afférent. Ainsi, les horaires de bureau qui étaient aménagés pour l'Administration de 9 heures à 16 heures depuis le mois de mai, sont rétablis dans leur séquence normale, de 8 heures à 17 heures, et les frontières aériennes ont été réouvertes. Toutefois, la fermeture des marchés publics un jour par semaine pour nettoyage reste en vigueur et les lieux accueillant des activités de loisirs à huis clos restent fermés. Selon SEM. Macky SALL, cette décision a été guidée par la volonté de reprendre toutes les activités productives et de remettre l'économie en marche simultanément avec les mesures sanitaires de lutte contre la propagation de la maladie.

¹⁸ Décret n° 2020-830 du 23 mars 2020



En plus de ces mesures, il faut noter la stratégie d'information et de communication du Ministère de la Santé et de l'Action sociale axée, entre autres, autour d'un point de presse journalier pour donner des informations sur l'évolution de la pandémie. De plus, un site internet est ouvert pour fournir de l'information à temps réel et des bulletins quotidiens sont également produits.

III.2.- PROGRAMME DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Afin d'atténuer l'impact économique de la pandémie du coronavirus, le Gouvernement a élaboré et démarré la mise en œuvre d'un Plan de résilience économique et social. Il a, dans ce contexte, très vite procédé à l'achat de vivres pour l'aide alimentaire d'urgence. Des mesures fiscales sont également prises en soutien aux entreprises. S'agissant des mesures spécifiques, elles bénéficieront aux secteurs les plus affectés par la crise du COVID-19.

Tableau. 2 : Composantes du Programme de résilience économique et social

COMPOSANTE DU PROGRAMME	MONTANT ALLOUÉ (EN MILLIARDS DE FCFA)
Soutien au secteur de la sante	64,4
Distribution de denrees alimentaires	69,0
Fonds dedie a la diaspora	12,5
Paiement de factures d'eau et d'electricite	18,5
Remise partielle de la dette fiscale	200,0
Extension de la tva suspendue	15,0
Exoneration fiscale	2,0
Soutien aux secteurs les plus touches	100,0
Paiements dus aux fournisseurs de l'etat	302,0
Mecanisme de financement / facilite de tresorerie	38,6
Couverture partielle des pertes de recette	178,0
TOTAL	1 000

Le Plan de résilience a affecté une enveloppe de 64,4 milliards au secteur de la santé, pour assurer la prise en charge des cas contaminés, la prévention et le contrôle de l'infection et la communication sur les risques d'infection et l'application des gestes barrières par la population. 87,5 Milliards ont servi à soutenir la résilience des communautés les plus vulnérables au niveau national. Pour ce qui est du soutien des ménages face à la crise, le Gouvernement a choisi l'option de procéder à la distribution de vivres aux ménages les plus vulnérables, avec une cible de 1 millions

de ménages, incluant les daaras. Le Registre National Unique (RNU), qui est une base de données dynamique de ciblage des ménages en situation de pauvreté et de vulnérabilité, a été mis à profit à cet effet¹⁹. Des kits alimentaires constitués de : 100 kg de riz, 10 kg de sucre, 18 barres de savon, 10 litres d'huile et 10 kilos de pâtes Alimentaires ont été distribués à chacun des ménages ou daaras bénéficiaires. D'autre part, des factures d'électricité et d'eau des ménages abonnés de la "tranche sociale" ont été partiellement prises en charge par l'Etat, pour un bimestre.

¹⁹ Une méthodologie basée sur la proportionnalité a été utilisée par le Ministère du développement Communautaire et de la Promotion de l'Équité, pour atteindre la cible et aller au-delà des 588 045 ménages que compte actuellement le RNU.

Par ailleurs, au regard de l'importance considérable que représentent les transferts de fonds des migrants, en tant que sources de financement étranger pour le Sénégal et pour des milliers de ménages (10% du PIB²⁰), l'Etat du Sénégal a consenti une enveloppe de 100 milliards de francs CFA et le soutien à la diaspora. En fait, les principaux pays qui accueillent les migrants sénégalais (Italie, France et Espagne) ayant été des épicentres de la maladie, une contraction de ses économies va se traduire pour eux par des pertes de revenus.

Enfin, une part considérable du Plan de résilience économique et sociale est affectée à l'appui que l'Etat du Sénégal entend consacrer au secteur privé largement touché par la crise et par l'incertitude que celle-ci a engendré. La stratégie adoptée par le Gouvernement sénégalais consiste alors à une remise partielle de la dette fiscale, une extension de la TVA suspendue des exonérations fiscales, un soutien direct aux secteurs les plus touchés, le paiement de la dette due aux fournisseurs, des facilités de trésorerie et la couverture partielle des pertes de recettes (178 Mds FCFA). Toutefois, pour bénéficier de ces mesures les entreprises devront s'engager par écrit à maintenir leurs employés ou Garantir 70% de leurs salaires à leurs employés mis au chômage technique.

III.3.- PLANS SECTORIELS DE RIPOSTE

Plan d'investissement sectoriel pour système de santé et d'action sociale

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, le Ministère de la Santé et de l'Action a élaboré et mis en œuvre un plan de préparation à la riposte entièrement financé par l'Etat du Sénégal. Dès la survenue des cas, un plan de contingence multisectoriel a été adopté et sa mise en œuvre est en cours. La nécessité d'un plan d'investissement sectoriel (2020-2024) pour un système de santé résilient et pérenne a été retenue en réponse aux instructions de Son Excellence Macky SALL, Président de la République. Ce plan est en phase avec le PSE et en droite ligne avec le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDS).

²⁰ 2018, Base WDI Banque mondiale

Les principaux axes de ce plan sont déclinés ci-après :

- Mettre aux normes les infrastructures et les équipements ;
- Renforcer la disponibilité en personnel de qualité dans les structures de santé et d'action sociale ;
- Assurer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments et produits de santé ;
- Mettre en œuvre les réformes majeures pour le renforcement de la résilience du système de santé et d'action sociale.

Ainsi, sur la période 2020-2021, l'Etat envisage de recruter 500 médecins et 1000 agents professionnels de la santé, notamment infirmiers et infirmières, sages-femmes, ainsi que des personnels de soutien. S'agissant des médecins, la priorité sera accordée aux districts éloignés et aux spécialistes.

Le Gouvernement mettra en place, sur la période 2020-2024, une stratégie de modernisation du secteur de la santé et de l'action sociale, à travers le Plan d'investissement pour un système de santé et d'action sociale résilient et pérenne, dont une composante dédiée à la télésanté.

Plan de riposte du Ministère de l'Education Nationale

À l'instar de la communauté internationale, le Sénégal a mis en place un plan national de riposte contre la pandémie de la COVID-19. Pour réduire la propagation du virus, une des mesures décisives prise par le Président de la République a été de fermer toutes les structures d'enseignement, d'apprentissage et de formation publiques et privées. En conséquence, des millions d'élèves sont obligés de rester, pendant plusieurs semaines, à la maison. Une situation qui oblige autorités, parents et bonnes volontés à mettre en place des stratégies pour assurer une continuité pédagogique. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Éducation nationale, avec le soutien de ses partenaires, les parents d'élèves, les organisations de la



société civile, les syndicats d'enseignants et des bonnes volontés ont mis en place une initiative de développement et d'expansion du téléenseignement (PROMET) pour la mise en œuvre de l'initiative « Apprendre à la maison » pour permettre aux apprenants de continuer à suivre des cours en ligne avec des outils numériques ou à travers les médias traditionnels. Cette ambition de faire de la formation à distance un puissant levier de transmission des contenus pédagogiques et documentaires, sous forme numérique, vidéo, audio ou textuel est le leitmotiv de la réponse durable à des crises futures. Le Gouvernement entend fédérer toutes les initiatives en cours en un seul bloc autour d'une stratégie de développement du numérique dans le système éducatif en ayant à l'esprit que le double choc des fermetures d'écoles et de la récession économique pourrait avoir des coûts à long terme pour l'éducation et le développement si les pouvoirs publics ne prennent pas rapidement des mesures pour les contrer.

Avec la fermeture des structures scolaires, le Ministre de l'Éducation Nationale s'est engagé dans une démarche d'accélération de la riposte au COVID-19. Il s'agit ainsi, de préserver la continuité des enseignements-apprentissages et de définir une stratégie post-crise pour la réouverture des structures scolaires, dans le respect des principes d'urgence, d'équité, de qualité, d'efficacité, et de durabilité qu'exigent la réponse du système éducatif national à la situation actuelle. Le Plan tel que proposé, s'articule autour de quatre axes :

i. Assurer la continuité du travail administratif

Avec les mesures prises pour l'état d'urgence, le fonctionnement de l'ensemble du service administratif de l'Éducation nationale a connu un net ralentissement. Dans ce cadre, le premier axe du Plan vise l'appui à la mobilité des personnels administratifs, l'appui à la mise en place d'un dispositif de télétravail et une bonne communication sur les nouvelles dispositions prises.

ii. Assurer la continuité des enseignements-apprentissages

A travers cet axe, le Ministère vise le renforcement et le déploiement d'un dispositif d'éducation à distance, à travers l'initiative



« Apprendre à la Maison ». Il est, dans ce cadre, prévu : (i) de mettre en ligne sur la plateforme dédiée, des ressources numériques (programmes, cours, exercices corrigés, applications d'auto-apprentissage existantes référencées par le MEN et adaptées aux différents niveaux d'enseignement) ; (ii) de déployer des programmes éducatifs et de télé-enseignement sur l'ensemble du territoire, à travers la télévision (canal TNT), les radios (nationales et communautaires) et les réseaux sociaux ; (iii) à mettre à la disposition des apprenants, élèves maîtres/professeurs, apprenants des daaras et des parents, des ressources pédagogiques physiques (cours, exercices corrigés, modules, fascicules, livrets, guides etc.) destinées à tous les niveaux; (iv) de déployer des ressources et technologies adaptées pour les élèves en situation de handicap.

Un appui sera également fourni aux structures d'éducation privées et communautaires associatives impactées par la crise et aux autres daaras non couverts par le PAQEEB.

iii. Préparation de la phase post-crise (plan de réouverture des structures d'enseignement-apprentissage)

Il s'agit de préparer la réouverture prochaine des établissements et d'assurer la reprise rapide des cours dans des conditions sanitaires optimales, assurant le respect des normes, des pratiques, et des mesures d'hygiène individuelles et collectives. L'accent sera mis sur la communication et la sensibilisation, la mise à niveau des infrastructures et des équipements et sur la préservation du système éducatif des impacts de la crise (sur le personnel enseignant, les élèves, et l'ensemble du système éducatif).



Spécifiquement, il s'agit :

- D'assurer l'hygiène dans les structures d'éducation et d'apprentissage ;
- De maintenir un paquet de services intégrés (kits d'hygiène) dans les structures d'éducation et d'apprentissage ;
- De réviser le calendrier scolaire sur la base de la concertation avec les parties prenantes ;
- De prendre en charge les élèves en difficultés par rapport au seuil de compétences ; et
- D'accompagner les élèves impactés psychologiquement ;

iv. Communication, santé et nutrition

Dans ce cadre, il est prévu :

- Une campagne de communication et de mobilisation pour la reprise rapide des cours ;
- Une sensibilisation des communautés sur les mesures transitoires ;
- La sensibilisation des enfants et des communautés sur les risques liés à la maladie ;
- Le rétablissement et le maintien du paquet de services intégrés en nutrition.

v. Protection des femmes et des enfants

Dans le cadre de la réponse du Gouvernement à la COVID-19, le Ministère de la Famille, Femme, Genre et protection de l'enfant a initié un plan de riposte « Renforcement de la résilience des ménages et des groupes les plus vulnérables ». Ce Programme est



articulé autour de trois composantes qui sont: i) allocations de moyens de subsistance aux ménages vulnérables; ii) allocation pour couverture partielle des pertes de recettes des femmes entrepreneures du secteur ; iii) retour en famille des enfants en situation de rue. Il cible les ménages vulnérables des régions de Dakar, Louga et Ziguinchor; les femmes chefs d'entreprises du secteur informel dans les 14 régions du Sénégal ; et les enfants en situation de rue.

Parallèlement, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a prévu dans le cadre de son plan de riposte, des interventions d'appui psychosocial pour les communautés, ménages et enfants directement affectés par la COVID19.

III.4.- PLAN D'ACTION PRIORITAIRE AJUSTÉ ET ACCÉLÉRÉ (PAP 2A)

La crise du COVID-19 a "révélé la vulnérabilité et confirmé la fragilité du système de développement sénégalais, ce qui impose la révision du modèle économique et social précédemment défini pour se diriger vers le futur souhaité". A cet égard, le Gouvernement a décidé de réviser le deuxième plan d'action prioritaire du Plan Sénégal Emergent (PAP 2/PSE) pour intégrer l'ensemble du plan de relance du Gouvernement. Ce PAP 2 ajusté et accéléré (PAP 2A), pour gagner le pari de relancer l'économie adosse sa vision sur les principes ci-après :

- Éthique : La satisfaction du bien-être des Sénégalais est l'ultime objectif qui doit guider les actions au sein de l'Administration
- Préférence locale : un développement endogène essentiellement porté par les forces vives de la nation et qui privilégie le Sénégalais
- Solidarité : protéger et aider les populations dans les domaines essentiels de la vie.

En se basant sur les leçons apprises de la crise du COVID-19, le PAP 2A vise un développement endogène orienté vers un appareil productif propice et plus compétitif avec un secteur privé national fort. Il identifie dans ce cadre, de nouveaux défis qui s'ajoutent à ceux identifiés



dans la phase II du PSE :

- La réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur à travers une industrialisation durable et inclusive ;
- La promotion d'une agriculture intensive, abondante, de qualité et résiliente;
- La promotion d'une santé inclusive ;
- Le développement d'un système éducatif performant ;
- Le développement d'un Secteur Privé national fort ;
- Le renforcement de la protection sociale et de la transformation industrielle et numérique.

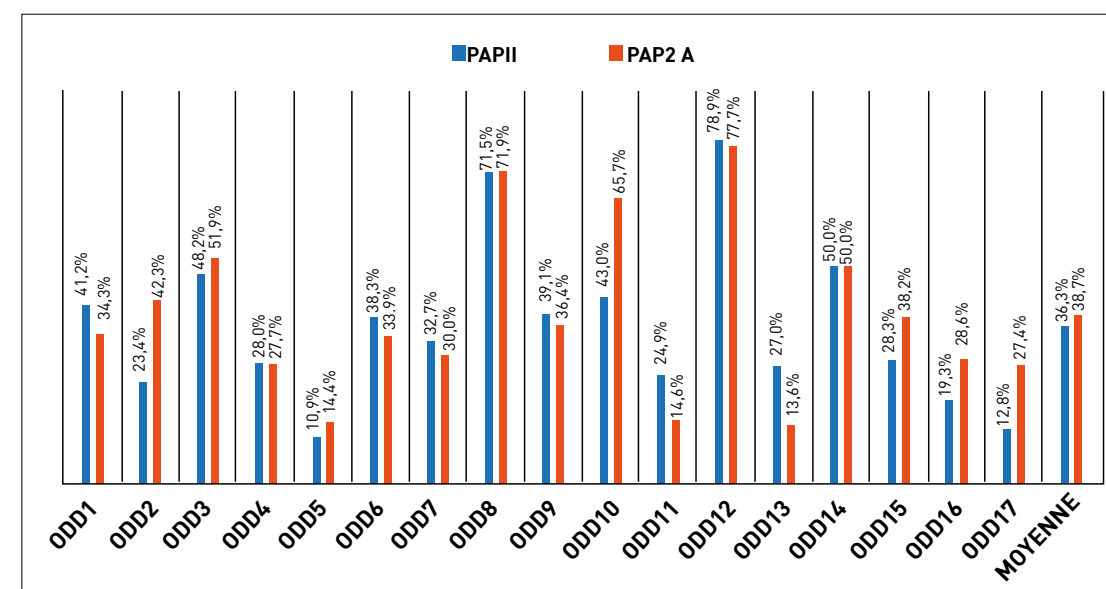
La mise en œuvre du PAP 2A devra conduire au maintien des cibles sur l'essentiel des indicateurs d'impact attendus en 2023. Ceci devrait résulter des réformes et des investissements massifs envisagés.

Tableau 3. Indicateurs d'impact du PAP 2A

Indicateurs	Situation initiale		Situation initiale		Variation par rapport à la situation initiale
	Année	Valeur	PSE Phase II	PSE ajusté	
PIB (milliards de FCFA)	2018	13 407	22 717,8	19 431,6	45%
PIB réel/tête (en FCFA)	2018	819 068	1 110 222,0	1 000 355,1	22%
IDH	2018	0,51	0,50	0,54	5%
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2018	37	29,2	27,0	-27%
Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000)	2018	236	178,4	176,6	-25%
Taux de prévalence contraceptive	2018	25,4	40,8	42,4	67%
Durée moyenne de scolarisation (années)	2015	2,8	3,0	3,1	10%
Coefficient de Gini	2011	40,2	35,8	35,2	-12%
Taux de pauvreté national (%)	2018	37,8	33,0	33,8	-11%
Taux de pauvreté international [1,90\$/jour/personne] (%)	2017	35,6	29,9	30,8	-13%
Indice africain de Développement social (IADS)	2013	2,85	1,8	1,9	-33%
Accès à l'électricité (en %)	2018	69,3	85,9	88,3	27%
Accès à l'électricité en milieu rural (%)	2019	53,9	81,6	82,1	52%
Energie renouvelable dans le mixte (%)	2018	19,6	29,2	29,3	50%
Accès à une source d'eau améliorée en milieu rural (%)	2019	71,4	81,3	81,9	15%
Accès à une source d'eau améliorée, global (%)	2019	80,9	89,4	90,9	12%
Création d'emplois annuelle	2019	150 200	228 316	245 560	64%
Proportion de la population utilisant le net (%)	2016	25,7	46,4	49,2	92%
Poids de l'industrie dans le PIB (%)	2017	20,6	25,0	25,9	26%
Exportations par tête (FCFA)	2019	122 467,5	220 108,7	242 839,4	98%

La mise en œuvre du PAP 2 A devrait permettre au Sénégal d'atteindre un niveau de réalisation globale des Objectifs de Développement durable (ODD) en 2023 de l'ordre de 38,7%.

Figure 14 : Niveau de réalisation des ODD dans les scénarii PSE phase II et PSE 2A



Source : DGPPE, 2020.



04

Changement de paradigme post-COVID-19 “Building Back Better” ou pour mieux reconstruire

Le 02 avril 2020, le Secrétaire Général des Nations Unies soulignait le fait que le monde ne peut plus retourner dans la même situation que celle d'avant la crise sanitaire et qu'il est impératif de bâtir un monde meilleur²¹. Cette assertion traduit l'impératif de construire un système socioéconomique qui permettra aux pays du monde entier d'éviter la survenue d'une crise comme celle induite par la COVID-19.

La crise sanitaire au-delà du fait qu'elle continue d'avoir des conséquences désastreuses sur les vies humaines, a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs des sociétés qui ont d'ailleurs amplifié la persistance de la pandémie. En effet, les déficiences observées dans les systèmes de santé et l'absence de mesures pour la protection sociale en faveur notamment, des populations vulnérables sont des facteurs aggravant de la crise dans beaucoup de pays. A ces deux facteurs, se rajoutent les inégalités socioéconomiques et de sexe, toutes les formes de discriminations qui portent atteinte au sentiment d'estime de soi et les violences basées sur le genre (envers les femmes notamment) et le non-respect des droits de l'Homme. La prépondérance de

l'économie informelle et la non-diversification de la production sont également d'autres facteurs aggravants, en particulier, de la crise économique.

Par conséquent, les mesures qui sont ou seront mises en place pour la relance de l'économie et le soutien des activités du secteur de la santé devraient, en outre, jeter les bases d'une transition équitable et durable vers un nouveau contrat social. A cet effet, elles devraient, d'un côté, donner aux pays les aptitudes pour résister, atténuer et éviter une crise d'une telle ampleur. D'un autre côté, il est nécessaire d'accompagner ces mesures d'un plaidoyer en faveur d'un changement et d'une formulation des politiques macroéconomiques pro pauvres et d'une priorisation des investissements publics orientés vers l'accomplissement des droits de l'Homme pour tous ainsi que la réduction des inégalités. Elles devront enfin prendre en compte les aspirations des populations à être elles-mêmes les acteurs de changement au travers d'une inclusion ouverte qui prenne en charge diverses couches sociales et diverses formes de participations.

²¹ « We simply cannot return to where we were before COVID-19 struck, with societies unnecessarily vulnerable to crisis. We need to build a better world. » UN Secretary-General, April 2, 2020



Par ailleurs, au-delà de la portée des mesures de relance en termes de durabilité et de résilience, il est nécessaire d'opérer un changement de paradigme du modèle économique dominant. En effet, la crise de la COVID-19 a mis en lumière le caractère insoutenable du modèle économique actuel tant pour ce qui est des procédés de production que des habitudes de consommation.

La manière de produire les biens et services actuellement s'accompagne d'un risque environnemental très important. L'utilisation excessive des ressources extractives dans le processus de production est un facteur aggravant du changement climatique. Le modèle de production et de consommation est fortement lié au processus d'urbanisation et de planification. La COVID-19 a aussi mis en lumière selon les pays, la complexité à conduire des stratégies efficaces pour lutter contre une épidémie dans les villes qui sont fondées sur une mauvaise urbanisation. Celle-ci a aussi des effets sur l'environnement en termes de productions de déchets et de problèmes d'assainissement. Il s'avère, dans ce sens, fondamental de bâtir une transformation structurelle et une relance économique qui aura pour préoccupation majeure la préservation de l'environnement. Dans ce sens, cette pandémie est une opportunité pour privilégier les emplois verts ou, plus largement l'économie verte ou la bioéconomie, autrement dit toutes les activités économiques qui mettent l'accent sur la préservation de la biodiversité.

Un dernier aspect que l'ère post-COVID-19 devrait prendre en compte est la relation entre l'environnement et la santé. Ces dernières décennies, le monde a vu émerger une trentaine d'agents pathogènes humains dont 75% sont d'origine animale. Il faudra souligner également que 60 % des maladies infectieuses sont zoonotiques. Ce qui traduit un empiètement de plus en plus prononcé de l'homme dans le milieu animal qui tend à accentuer la relation entre l'environnement et la santé. Cette relation s'explique, une fois de plus, par le modèle de production et de consommation qui exige de puiser davantage dans l'environnement plus de ressources pour satisfaire les besoins des consommateurs.

Ainsi, cette reconstruction devrait se faire dans la recherche d'un monde en meilleure santé

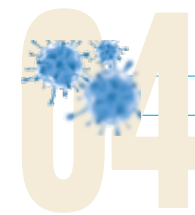
et plus soucieux de l'environnement après la COVID-19. Comme l'a affirmé le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS au cours de son allocution à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé du 18 mai 2020 : « La pandémie nous rappelle que l'humanité et la planète entretiennent une relation intime et délicate. Tous les efforts déployés pour rendre notre monde plus sûr sont voués à l'échec s'ils ne portent pas sur l'interface cruciale entre l'être humain et les agents pathogènes et sur la menace existentielle des changements climatiques, qui rendent notre planète moins habitable. »

Eu égard à l'urgence dans laquelle se trouve les pays du monde et la nécessité pour les pays africains, dont le Sénégal de bâtir un système plus résilient, il y a lieu de définir un cadre théorique fondé sur le paradigme du « Building Back Better ». Ce cadre se définit comme l'utilisation des phases de redressement, de réhabilitation et de reconstruction après une catastrophe pour accroître la résilience des nations et des communautés en intégrant des mesures de réduction des risques de catastrophe dans la restauration des infrastructures physiques et des systèmes sociétaux, et dans la revitalisation des moyens de subsistance, des économies et de l'environnement (Assemblée générale des Nations unies, 2016).

Partant pour ne pas retourner à la « normalité d'avant COVID-19 » et instaurer une économie et une société plus résiliente face à de telles crises, les éléments systémiques et critiques suivants devraient être pris en compte :

- L'accélération de la décarbonisation ;
- La protection du capital naturel ;
- L'équité sociale ;
- L'inclusivité ;
- L'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme ;
- Le fonctionnement efficace et transparent des institutions nationales et internationales.

Le cadre du système des Nations-Unies est structuré autour des cinq piliers. Chaque pilier nécessite un certain nombre d'actions qui sont regroupées en produits. Partant, dans les lignes



qui suivent le paradigme du Building Back Better sera envisagé dans chaque pilier. Il s'agit plus précisément de repenser les politiques structurelles qui permettent à chaque pilier de contribuer pleinement à l'atteinte des ODD qui demeurent les moyens essentiels à un bien-être social optimal.

IV.1.- PILIER. 1. GARANTIR LES SERVICES DE SANTÉ ESSENTIELS ET PROTÉGER LES SYSTÈMES DE SANTÉ

La COVID-19 a poussé le système de santé à fonctionner au-delà de ses capacités. Face à une hausse de plus en plus croissante de la demande de soins, rapidement l'offre de santé s'est révélée insuffisante. La vulnérabilité des systèmes de santé, qui courent le risque de s'effondrer rapidement face à un choc, se traduit par une mortalité des maladies évitables ou traitables, les maladies chroniques qui peut augmenter plus vite en période d'épidémie du fait que les hôpitaux submergés par les malades du virus renoncent à traiter les autres patients. Cette hausse de décès de malades non liés au virus peut également être dû à une renonciation de soins des patients qui, de peur d'être contaminés dans les hôpitaux, choisissent de ne pas s'y rendre. Ce comportement est également le résultat d'un système de santé défaillant auquel la population n'a plus confiance.

Ainsi, le Sénégal, à l'image de tout autre pays du monde doit prendre des décisions au-delà des réponses immédiates pour faire face à la COVID-19. Il devrait également, envisager une politique structurelle de son système de santé qui va garantir sa capacité à résorber des chocs tout en continuant à fournir les soins ambulatoires et spécifiques. Il s'agit plus précisément de mettre en place des mécanismes qui permettent d'assurer la sécurité sanitaire. Au demeurant, ces mesures d'ordre structurel devraient prendre en compte l'équité territoriale et les inégalités d'accès notamment celles liées au genre, ainsi que la relation entre la santé et l'environnement.

La sécurité sanitaire doit se fonder sur une réforme du système de santé. Cette réforme devra prendre en charge le relèvement du plateau médical à tous les niveaux, mais également un renforcement du système de gouvernance et de financement des hôpitaux et autres structures de santé. Dans ce sens, il faut augmenter les ratios relatifs au nombre de médecins et de lits pour 1000 habitants qui sont actuellement très loin des standards de l'OMS, par exemple le Sénégal enregistre comme densité médicale 0,07 médecin pour 1000 habitants ce qui est loin du seuil standard de l'OMS qui est de 2,3. A l'heure actuelle, la cartographie du nombre de médecins, notamment spécialistes, montre une grande



concentration dans les régions Nord-Ouest, notamment à Dakar. Pour remédier à cette iniquité territoriale il faudra veiller à la présence de spécialistes dans toutes les régions. D'autres réformes sont à mettre en œuvre ou à renforcer pour assurer l'efficacité du système de santé et sa résilience. L'une d'elle est la restructuration du système de prévention en stimulant les recherches sur les maladies infectieuses ou les nouvelles maladies émergentes, par le biais de dotation en fonds de recherche ou de coopération avec les grandes universités ou institutions en recherche médicale du monde. La question du financement des structures de santé est également une question cruciale de la réforme du système pour qu'il soit résilient. En outre, des stratégies plus spécifiques et décentralisées devraient aussi être mises en œuvre dans les niveaux inférieurs du système sanitaire (région, district, etc.).

Avec les nouvelles technologies, la sécurité sanitaire d'un pays ne saurait faire abstraction de la télémédecine. La rareté des ressources humaines et matérielles justifie les inégalités d'accès aux soins entre différentes localités. L'utilisation de la télémédecine est un procédé qui permet de réduire ces inégalités. En ce sens, il importe de disposer d'ores et déjà des centres de formation et des investissements massifs dans les nouvelles technologies et robots utilisés dans la médecine. Un partenariat avec le secteur privé et la stimulation des start-ups dans ce domaine sont des facteurs essentiels au développement de la télémédecine.

La sécurité sanitaire, enfin, implique une souveraineté dans la production et l'approvisionnement de médicaments. La crise de la COVID-19 a révélé la vulnérabilité du système de santé en termes d'approvisionnement en médicaments. En effet, n'ayant pas une industrie pharmaceutique forte, l'essentiel des médicaments sont importés avec une production locale qui représente à peine 10 % du marché national. Il est impératif de créer une industrie pharmaceutique performante capable de répondre à la demande interne et qui contribue efficacement à la réalisation d'une souveraineté sanitaire. Afin de réaliser un approvisionnement efficace, une réforme conséquente dans l'organisation globale de la chaîne de l'approvisionnement des médicaments est attendue et pour la

production, une réforme et renforcement de l'autorité de régulation est nécessaire.

IV.2.- PILIER 2. AIDER LES PERSONNES À FAIRE FACE À L'ADVERSITÉ, GRÂCE À LA PROTECTION SOCIALE ET AUX SERVICES DE BASE

Un système de protection sociale qui entend assurer la continuité et la relance des services sociaux de base. Dans un contexte où sévit la pauvreté et l'économie informelle, les revenus des ménages ne sont pas stables. Nombreux sont alors les ménages qui ne peuvent compter que sur le fonctionnement des systèmes sociaux qui leur permet de bénéficier des filets de sécurité et de pouvoir préserver le minimum vital après un choc. De nos jours, la protection sociale ne doit plus être le résultat d'une croissance comme le préconisait la théorie du ruissellement (Trickle down effect). En fait, elle est un stabilisateur automatique qui peut contribuer à la relance économique.

D'ailleurs, l'interruption des services sociaux de base lors d'une crise ou une pandémie peut entraîner une hausse significative de la mortalité. L'une des leçons tirées de la crise Ebola est que l'absence de services sociaux a causé plus de morts que le virus dans beaucoup de pays d'Afrique occidentale. L'absence de bénéfice d'une protection sociale ou d'une couverture maladie est source d'une privation de moyens pour adopter les mesures de précaution. Le fait d'être pauvre et de ne pas avoir une protection sociale expose aussi l'individu à d'autres morbidités qui sont des maladies aggravantes en cas de contamination au virus. De ce fait, la continuité de la fourniture des services sociaux de base doit se poursuivre en temps de crise, comme celle de la COVID-19, pour non seulement veiller à la protection sociale des populations, mais également pour se garantir d'une relance économique et sociale durable.

Ainsi, dans une perspective de « Building Back Better » il est crucial de disposer d'un système de protection sociale qui fournit différentes prestations à tous, notamment aux plus vulnérables et aux travailleurs de l'économie informelle.

Un système de protection sociale qui permet de briser le noyau dur de la pauvreté. Dans

le système actuel, le Sénégal a mis en place depuis 2014 des transferts monétaires à des ménages pauvres ciblés. Ce mécanisme vient en complément à d'autres qui sont conduits dans différentes parties du pays par des ONG. Ainsi, une grande partie des ménages qui sont inscrits dans le RNU (Registre National Unique) bénéficient de transfert ou d'aide. Ce système bien que pertinent devra s'étendre à d'autres domaines pour renforcer les opportunités des pauvres de transformer leurs ressources en bien-être accompli. Donner des ressources aux pauvres sans pour autant leur permettre d'avoir accès à des infrastructures de santé de qualité ne favorise pas la sortie de l'extrême pauvreté. Par conséquent, il faudra en complément des transferts monétaires permettre aux personnes vulnérables d'avoir accès aux services basiques comme un logement décent, les soins sanitaires, les infrastructures (les routes), l'eau, l'assainissement, etc. Par ailleurs, il faudra mettre en œuvre de stratégies concernant des programmes de transfert en espèces en faveur des ménages des zones urbaines densément peuplées. Ce qui nécessite au préalable, forcément, un déploiement de mesures de ciblage.

Un système qui renforce le niveau de prévention des violences, abus, et pratiques préjudiciables aux femmes et des enfants, en particulier celles basées sur le genre, et assure aux victimes l'accès à des services de qualité. Il s'agit ici de renforcer la capacité des services à soutenir la résilience des communautés, des familles, et des individus, en particulier les femmes et les enfants, face aux risques accrus de violences, abus, exploitation et pratiques traditionnelles néfastes comme le mariage d'enfant. Plus précisément, il s'agit de soutenir les efforts à niveau national, déconcentré et communautaire, d'appui psychosocial en direction des personnes affectées, mais aussi de prévention des violations de droits par le changement de normes sociales et de comportements, en soutenant les actions de mobilisation sociale, d'engagement volontaire et de renforcement des mécanismes communautaires de protection. Pour promouvoir la demande des services sociaux, un accent particulier devra être mis sur la promotion des pratiques familiales essentielles (PFE) telles que définies



au plan national. Également, un investissement particulier doit être fait pour renforcer l'offre de services multisectoriels de protection, d'une manière qui soit aussi sécurisée pour les prestataires et les bénéficiaires. Ceci inclut le renforcement des dispositifs de surveillance et de signalement des violences et abus, ainsi que de capacités des services d'action sociale, de justice, de sécurité, de santé et d'éducation, sur le plan des référentiels et outils, comme sur le plan opérationnel et des compétences des prestataires et intervenants de première ligne. Enfin, il s'agit de soutenir les mécanismes de coordination et de suivi dans ce domaine.

Un système qui favorise la nutrition et l'alimentation des enfants. Il est possible d'admettre, toute proportion gardée, qu'il existe une idée de piège de la pauvreté liée à la sous-alimentation. En effet, il y aurait une relation entre la capacité physique et intellectuelle d'une personne et le nombre de kilocalories que lui fournissent les aliments qu'elle consomme. Une analyse plus globale permet de soutenir que la qualité nutritionnelle dans l'enfance est un facteur déterminant dans la performance cognitive et physique de l'enfant à l'âge adulte. Par conséquent, il est important que le système de protection sociale veille à avoir un dispositif de distribution alimentaire et nutritionnelle en faveur des femmes enceintes et des enfants. Dans ce système une attention particulière



devra être accordée aux femmes enceintes en milieu rural. Aussi, l'initiative des cantines scolaires sont à étendre, particulièrement, dans les zones où persiste une pauvreté multidimensionnelle chronique. En effet, il est nécessaire de promouvoir des régimes alimentaires sains, nutritifs et durables et de tendre vers le respect des lignes directrices de l'OMS dans le domaine de l'alimentation.

Une protection sociale qui n'exclut pas les travailleurs de l'économie informelle.

La société de prospérité dans l'équité et la solidarité doit fondamentalement prendre en compte l'économie informelle. Ce secteur concentre 95,4 % de l'emploi total non agricole et 97 % des unités du tissu économique national. Sans sécurité sociale ni sécurité économique, les travailleurs de l'économie informelle sont extrêmement vulnérables. C'est ce qui fait d'eux des cibles importantes dans la définition d'un système de protection sociale qui vise à réduire le degré de vulnérabilité. Les différentes mesures à cet effet, outre la formalisation de ces activités, devraient porter sur l'instauration d'un dispositif qui leur permet de pouvoir bénéficier d'une assistance sociale, d'une part et d'une assurance sociale, d'autre part. En ce sens, le régime simplifié pour le petit contribuable doit être élargi à toutes les gammes du système de protection sociale. A ce niveau aussi, l'élaboration d'un système pour le renforcement de la résilience ne saurait faire l'économie de la situation des femmes qui sont nombreuses dans les activités de commerce de l'économie informelle. Une branche de la protection sociale comme celle de la maternité devrait les inclure afin de leur permettre de sauvegarder leurs activités et de les protéger en situation prénatale et postnatale.

IV.3.- PILIER 3 : PROTÉGER LES EMPLOIS, SOUTENIR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL PAR LE BIAIS DE PROGRAMMES DE RELANCE ÉCONOMIQUE DURABLE

Les crises se caractérisent le plus souvent par les pertes d'emplois qui les accompagnent et la faillite des petites et moyennes entreprises (PME). Il faudra rajouter à ces deux caractéristiques l'approfondissement de la précarité des conditions de vie des

travailleurs de l'économie informelle urbaine qui représentent une portion très importante de la population active dans les pays en développement. Une économie résiliente doit se fonder sur une structure économique où émergent des PME compétitives qui répondent à une demande interne solvable. Celle-ci ne saurait exister sans des mécanismes qui permettent la création massive d'emplois décents. En conséquence, l'économie post-COVID-19 doit avoir pour axiome le développement d'un écosystème de PME compétitives dans les secteurs moteurs de croissance, d'une part, et la création d'emplois décents dans ces secteurs, accompagnée d'une protection sociale en faveur des travailleurs de l'économie informelle, d'autre part. Toutefois, ces deux leviers de mise en place d'une économie résiliente doivent prendre en compte l'emploi des jeunes et des femmes ainsi que la préservation de l'environnement. Il importe également de mettre en place un partenariat public-privé innovant.

Les politiques de création d'emplois devraient être axées autour des filières capables de propulser la transformation structurelle.

La résilience économique devra assurer en premier la souveraineté alimentaire, sanitaire et économique. C'est pour cela que les secteurs considérés comme moteurs de croissance et d'emplois décents sont ceux qui peuvent contribuer à l'atteinte de cet objectif. Il s'agit de l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, le tourisme et le transport aérien, l'économie numérique et l'industrie pharmaceutique. Ainsi, il serait nécessaire de procéder à des réformes qui favorisent et incitent les entreprises de ces secteurs à recruter des travailleurs. Par ailleurs, pour que ces secteurs puissent favoriser la création d'emplois décents, le marché du travail devra s'ajuster notamment en réformant le système d'éducation et de formation pour qu'il puisse fournir des employés compétents.

Ces secteurs promus en moteur de croissance et d'emplois devraient également être un terrain fertile pour l'éclosion des PME.

Pour que celles-ci puissent faire face à une crise économique de grande ampleur, il faut qu'elles soient dans un écosystème qui est relativement peu extraverti. En fait, le développement des différents secteurs doit s'inscrire dans une

perspective d'intégration des filières de tous les secteurs. Sur toute la chaîne de valeur d'un secteur comme l'aquaculture, par exemple, il est important de favoriser le développement des PME dans ce domaine. En outre, il est nécessaire pour les PME, afin d'être plus résilientes, de répondre à la demande interne, d'une part et de privilégier les matières premières locales dans leurs processus de transformation industrielle, d'autre part. En termes simples, il s'agira d'appliquer le principe de préférence locale à tous les niveaux.

Les jeunes et les femmes représentent un groupe exclu du marché du travail et qu'il faudra réintégrer afin de réduire leur vulnérabilité et assurer la résilience de l'économie.

Les jeunes représentent la portion la plus importante de la population et, à l'image des autres pays de l'Afrique, la jeunesse est un élément de richesse à condition qu'elle puisse contribuer pleinement au fonctionnement de l'économie. C'est pour cette raison que l'emploi des jeunes devrait figurer comme une priorité de la relance post-COVID-19. L'éducation et la formation technique sont à ce niveau d'importants leviers pour la création d'emplois des jeunes. Il convient dans ce sens de renforcer le secteur éducatif dans son objectif défini par le PSE qui est de promouvoir le développement du capital humain en soutien au développement économique. Cette perspective est également valide pour la problématique de l'emploi des femmes. La résilience économique ne saurait se construire en excluant la force de travail que constituent les femmes. De plus, le travail des femmes est nécessaire au développement de leur « empowerment », donc de leur autonomisation. Avec une crise comme celle de la COVID-19 ou d'Ebola, les femmes sans emplois ont plus de risque de basculer dans la pauvreté chronique, de subir des grossesses non désirées et d'être victimes de violences basées sur le genre (VBG). Par conséquent, leur donner de l'emploi et un revenu décent c'est renforcer leurs résiliences face à des chocs. Une politique volontariste de création d'emplois en faveur des jeunes et des femmes ne saurait faire abstraction de la nécessité de transformer l'économie urbaine en réduisant la concentration des activités informelles. Il s'agit alors de faire de sorte que le paysage économique des villes soit plus marqué par

une floraison d'activités à haute valeur ajoutée et s'exerçant dans des lieux plus structurés.

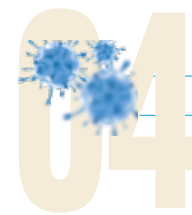
Le développement des secteurs moteurs de croissance et d'emplois décents tout comme le développement des PME devraient promouvoir l'économie verte et circulaire.

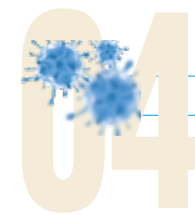
La crise actuelle donne une leçon majeure à toutes les économies du monde qui renseigne sur la connexion entre la sphère économique et celle de l'environnement. De ce fait, une économie résiliente devra parier sur une économie verte qui fait de la décarbonisation un élément moteur de son fonctionnement. Dans toutes les réformes pour relancer l'économie via les nouveaux moteurs de croissance, le critère d'une utilisation respectueuse des ressources naturelles doit être incontournable. Ainsi, les PME appartenant aux différents secteurs moteurs de croissance doit privilégier des processus de production qui favorisent les circuits courts et l'utilisation des produits recyclables. Ces entreprises pourraient, d'ailleurs, être d'importantes créatrices d'emplois verts. Les réformes de l'Etat devraient donc les inciter à aller dans ce sens.

IV.4.- PILIER 4 : RENFORCER ET ORIENTER LES MESURES DE RELANCE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE POUR QUE LES POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES PROFITENT AUX PLUS VULNÉRABLES, À UNE RELANCE VERTE ET AU RENFORCEMENT DES RÉPONSES MULTILATÉRALES ET RÉGIONALES

La politique économique sera le fer de lance de la relance économique, notamment par le biais de son instrument budgétaire. Durant la crise les politiques budgétaires et monétaires ont été fortement mobilisées par les autorités politiques. En manipulant les instruments de la fiscalité et des dépenses publiques, l'Etat a, dans une certaine mesure, essayé de limiter les conséquences néfastes de la pandémie sur l'économie. Au-delà de cet effort de soutien à l'économie et aux plus vulnérables, les mesures budgétaires post-COVID-19 doivent orienter les politiques macroéconomiques en faveur des plus pauvres, de l'économie verte et de l'intégration régionale et à la coopération multilatérale.

Les politiques macroéconomiques généralement sont orientées vers les





objectifs de croissance, de plein emploi, de stabilité des prix et d'équilibre extérieur.

Leurs effets sur le bien-être des populations vulnérables ou sur l'environnement ne peuvent être qu'indirects. Si la relance économique cherche à promouvoir une économie résiliente, il appert que les politiques macroéconomiques ne sauraient plus se limiter à ses quatre objectifs. Elles doivent s'étendre sur ce qui aujourd'hui représente le pari de la résilience économique ; autrement dit l'inclusion des populations vulnérables et la prise en compte de l'environnement.

Il est important de mettre en œuvre des mesures budgétaires qui orientent la politique macroéconomique vers les populations vulnérables.

Comme explicité plus haut, dans le présent document, les populations vulnérables sont, dans le contexte du Sénégal, des jeunes, des femmes, des travailleurs de l'économie informelle, etc. Ils sont pour la plupart loin des structures économiques formelles pour pouvoir bénéficier directement des effets de la politique macroéconomique et du fonctionnement des stabilisateurs automatiques. Pour faire de telle sorte qu'ils puissent tirer profit de ces politiques afin de renforcer leurs résiliences, l'État devra les cibler dans ses dépenses publiques et sa fiscalité. En ce qui concerne la fiscalité, elle peut être un outil très performant pour soutenir les travailleurs de l'informel et, du même coup, accélérer leur processus d'entrée dans l'économie formelle. En ce qui concerne les femmes et les jeunes, les dépenses publiques pourraient être priorisées en fonction de leurs capacités à renforcer la résilience de ces groupes. Grosso modo, il s'agit de faire des investissements publics un moteur privilégié pour l'inclusion des groupes vulnérables dans les politiques macroéconomiques.

La prise en compte de l'environnement dans les mesures budgétaires consiste à intégrer dans les objectifs classiques de la politiques macroéconomiques la contrainte de préservation de l'environnement, de la biodiversité, etc. Ce changement de perspective permet d'assurer, par exemple, une croissance économique qui ne génère

pas beaucoup d'externalités négatives sur l'environnement. De même pour ce qui est de l'emploi, l'orientation des mesures budgétaires vers la réalisation d'une économie verte promeut la prolifération des emplois verts.

Ceci devrait conduire à :

- Une plus grande protection et préservation de la nature, source de la santé humaine ;
- Une transition énergétique plus rapide dans l'intérêt de la santé ;
- Une promotion de villes saines et vivables
- Une réduction de la pollution.

Enfin, l'économie post-COVID-19 devra être une économie aux circuits courts, c'est-à-dire tourné, en priorité, vers les marchés internes et régionaux.

L'Afrique gagnera son pari de l'intégration en créant ou en opérationnalisant son espace d'échange commun (ZLECA, par exemple). Le Sénégal à l'image des pays du continent a beaucoup souffert de l'interruption des chaînes d'approvisionnement en produits alimentaires, pétroliers, etc. à cause de sa dépendance envers des marchés très lointains (asiatique ou européen). La résilience des économies du continent ne saurait se renforcer si elles ne sont pas suffisamment intégrées entre elles en créant une complémentarité ou correspondance entre leurs exportations et importations respectives de différents produits.

IV.5.- PILIER 5 : PROMOUVOIR LA COHÉSION SOCIALE ET INVESTIR DANS DES SYSTÈMES DE RÉSILIENCE ET DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRES

Investir dans des systèmes de résilience durables, impliquant la participation de tous les acteurs, et surtout de la communauté et ainsi faire la promotion d'un dialogue social inclusif, prenant en considération les personnes vulnérables apparaît comme nécessaire pour contrer la détérioration du capital social engendré par la crise. En effet, les réseaux de relations entre les personnes qui vivent et travaillent se sont vus impactés négativement et les lignes de fracture existantes se sont

amplifiées, quand de nouvelles se sont créées, alors même que ce capital est nécessaire au bon fonctionnement de la société.

De plus, **il convient de s'assurer de la continuité des services publics**, qui du fait des limitations de déplacement ont fonctionné pendant plusieurs mois au ralenti et s'assurer que ceux-ci soient accessibles à tous, de manière équitable et égalitaire à l'échelle du territoire. C'est pourquoi, le numérique apparaît comme un instrument capable d'influer positivement sur l'organisation du travail et les emplois dans l'administration et même sur les rapports entre le service public et ses usagers.

Ainsi, l'urgence de la réponse à la crise actuelle doit consolider les importants processus de dialogue social et d'engagement démocratique en cours.

Il est important de fonder la réponse socio-économique à COVID-19 sur un dialogue social et un engagement politique bien adaptés, fondés sur les droits humains fondamentaux tels que le rassemblement pacifique, la liberté d'association et le droit de négociation collective, la liberté d'expression, la liberté de la presse, l'égalité des sexes et l'inclusion des femmes, des personnes marginalisées, entre autres. Mais fondés également sur la prise en compte et la reconnaissance de tous citoyens à contribuer au bien-être de leurs communautés au travers de divers formes d'engagement dont le volontariat et le bénévolat. **Il apparaît nécessaire de renforcer la gouvernance, les libertés fondamentales et l'état de droit** afin de s'assurer du bon fonctionnement de la démocratie même en période de crise et de réduction des inégalités et des violences. En effet, au Sénégal, on a pu constater un non-alignement de la population, et plus

particulièrement des populations jeunes, vis-à-vis des décisions Gouvernementales dans la gestion de la crise, ce qui a entraîné des manifestations et violences dans plusieurs villes pour réclamer, entre autres, la fin du couvre-feu.

Par ailleurs, il est noté que les mesures ont provoqué un repli des hommes et des femmes au sein des ménages caractérisés dans de nombreux cas par la promiscuité. Les pressions sociales et économiques découlant de ces mesures ont un impact fort sur la recrudescence des violences basées sur le genre, alors que le phénomène était déjà préoccupant avant l'apparition de la crise.

Pour renforcer la cohésion sociale, il est important de s'appuyer sur les communautés urbaines.

Dans une perspective inclusive, il faudra pouvoir mobiliser la participation des jeunes, des femmes, des populations vulnérables (y inclus les personnes vivant avec des handicaps), marginalisées, en particulier dans les zones urbaines informelles pauvres et densément peuplées et dans les bidonvilles. De ce fait, les mesures pour faire face à la COVID-19 devraient permettre aux communautés vulnérables d'être préservées d'un risque de bouleversement social, à mesure que les tensions de la crise se font pleinement sentir. L'utilisation et l'expansion de structures à grande échelle de volontariat communautaire sont un moyen pour permettre aux jeunes, aux populations marginalisées de s'engager activement dans la promotion de la cohésion sociale et leur donne ainsi un rôle actif d'agents de changement au niveau des communautés.



05

Priorités programmatiques du Cadre de réponses

Les orientations du « Building Back Better » indiquent les grands axes autour des piliers sur lesquels des actions doivent être définies. En s'inspirant du cadre du système des Nations-Unies, chaque pilier nécessite un certain nombre d'actions qui sont regroupées en produits. De ce fait, toutes les actions qui sont déclinées dans les lignes qui suivent répondent à une urgence immédiate qui est de lutter contre la propagation de la COVID-19 et de limiter ses conséquences sur les vies humaines et l'économie, de manière générale. Toutefois, l'idée du long terme qui est de construire un système résilient demeure encore un objectif central pour certaines mesures qui ont pour horizon le moyen et long terme. La mise en œuvre de ces actions requiert le concours des agences du système des Nations-Unies et des différentes institutions ministérielles du Gouvernement.

V.1.- PILIER I. PROTÉGER LES SERVICES ET LES SYSTÈMES DE SANTÉ EXISTANT

Le pilier 1 a pour objectif de contribuer à maintenir le fonctionnement du système de santé durant la pandémie et de polariser des mesures à adopter dans le plus long terme pour bâtir un système de santé fort et résilient.

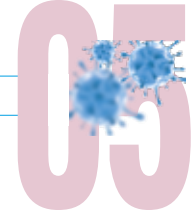
Les actions ou mesures à mettre en œuvre dans ce pilier peuvent être classées en trois produits stratégiques. Un premier, regroupe un ensemble d'actions pour fournir un soutien analytique et politique et des conseils techniques rapides. Le deuxième concerne le soutien à une prestation sécurisée de services essentiels efficaces. Le troisième porte sur

l'appui au suivi pour la continuité de services et l'atteinte des populations vulnérables.

Ces actions sont en phase avec le PSE et le Plan d'investissement Sectoriel (PIS) pour un système de santé et d'action sociale pérenne 2020/2024. Plus précisément, les actions du pilier 1 sont en droite ligne avec le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS2 2019-2028) qui vise à relever les défis dans les domaines prioritaires de la gouvernance et du financement du secteur, de l'offre et de la demande de services de santé et d'action sociale. A ce titre, les 3 produits stratégiques de ce plan du SNU visent à relever des défis dans les 3 orientations stratégiques du PNDSS pour la réalisation des performances de santé et d'action sociale : Orientation stratégique 1 (OS1) : Renforcement de la gouvernance et du financement de la santé (Gouvernance) ; Orientation stratégique 2 (OS2) : Développement de l'offre de services de santé et d'action sociale (Offre); Orientation stratégique 3 (OS3) : Promotion de la protection sociale (Demande). Les 3 produits du pilier 1 sont : PSI.1. Un soutien analytique et politique et des conseils techniques rapides sont fournis ; PSI2 : Une prestation sécurisée de services essentiels efficaces est soutenue ; et PSI.3 Le suivi pour la continuité de services et l'atteinte des populations vulnérables est appuyé.

• PSI.1. Un soutien analytique et politique et des conseils techniques rapides sont fournis

Ce produit définit un ensemble d'activités qui permettent de renforcer le pilotage et la coordination, la planification, la recherche,



la régulation, la mobilisation accrue des ressources et leur utilisation rationnelle pour assurer le fonctionnement efficient du système de santé. Il est en lien avec l'orientation stratégique 1 (OS1) du PNDSS sur le renforcement de la gouvernance et du financement de la santé (Gouvernance).

De manière pratique, il est nécessaire de mettre en œuvre des activités qui concourent à l'accomplissement des points suivants :

1. Appui au renforcement du cadre institutionnel, législatif et réglementaire par des actions qui s'orienteront vers l'appui à la mise en place des réformes promues dans le PNDSS et dans le PIS et à l'adoption des différents textes et lois dont certains sont en cours d'élaboration ou de mise à jour, ainsi qu'au développement et à la dissémination des documents stratégiques, de Politiques et Normes (PONs), les outils de formation et de communication sur la santé.
2. Appui aux mécanismes institutionnels de pilotage et d'exécution technique du PNDSS aux différents niveaux du système de Santé et au renforcement et à la fonctionnalité des instances de coordination, de concertation et de gouvernance dans une approche participative et multisectorielle.
3. Le Renforcement de la décentralisation à travers l'appui dans la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des Collectivités Territoriales pour l'exercice des compétences transférées, l'accompagnement des Collectivités Territoriales à donner un contenu à la nouvelle compétence « participation à la CMU » ; la mise en œuvre d'un cadre de partenariat avec les Collectivités Territoriales par l'adoption de la convention avec l'Union des Associations des Elus Locaux (UAEL) ; et l'appui à la mise en œuvre de la réforme portant sur les Comités de Développement Sanitaires (CDS).
4. L'appui au renforcement des capacités (législation, Ressources Humaines, procédures, outils, etc...) des

centrales d'achats et des services chargés de l'approvisionnement (notamment la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement) pour la sécurisation des médicaments essentiels, intrants nutritionnels et autres produits et celle d'autres structures pour l'élaboration des protocoles, la formation, l'équipement et le suivi pour la détection et la prise en charge précoces des maladies transmissibles telles que la COVID-19 et des maladies non transmissibles.

5. Appui à la surveillance sanitaire d'une manière globale
6. L'appui au renforcement de la planification et l'évaluation en vue d'améliorer la performance à tous les niveaux de la pyramide sanitaire pour une meilleure opérationnalisation du PNDSS à travers le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), le Plan de Travail Annuel (PTA) qui prendra en compte les Plans Opérationnels des Collectivités Territoriales (POCT-Santé) qui intègrent les plans d'action annuels des Comités de Développement Sanitaire.
7. Appui à la mise en œuvre/renforcement des partenariats avec les acteurs de la communauté, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile y inclus les organisations benevoles et de volontariat pour une meilleure délivrance de services intégrés (SRMNIA, nutrition, VIH et WASH) y compris COVID19.
8. Appui à l'institutionnalisation des soins attentifs (Développement Intégré de la petite Enfance/DIPE), nutrition, genre, et de la protection de l'enfant dans le secteur. Ceci inclus la promotion du genre à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et dans l'ensemble des domaines y compris dans l'information sanitaire et sociale, par la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Institutionnalisation du Genre (PIG) à travers : la promotion de l'égalité de genre ; l'intégration du genre dans les

programmes de formation de base; et le développement des compétences techniques sensibles au genre.

9. La Promotion de la recherche opérationnelle, la gestion des connaissances et de la culture évaluative pour la prise de décisions, y compris le renforcement des capacités des acteurs de terrain en méthodologie de la recherche et à impulser la recherche et l'évaluation au niveau local, l'appui à l'élaboration d'un plan stratégique de la recherche en santé orientée vers la résolution des problèmes sanitaires et sociaux, à tous les niveaux du secteur, l'appui à l'organisation de journées scientifiques en collaboration avec les universités pour diffuser les résultats des travaux de recherche opérationnelle ; la mise à jour et la publication du guide méthodologique de la recherche opérationnelle pour servir de support de formation. Ceci comprend la recherche fondamentale et appliquée pour la prévention et le traitement des maladies émergentes et de la formation universitaire.
10. L'appui au développement des innovations et à la santé digitale en soutien au système de santé à travers l'appui aux technologies numériques et le renforcement des capacités du personnel pour l'utilisation effective au profit de la Santé.
11. Appui aux interventions de protection de l'environnement (ex : consultation sur les opportunités de réduction des déchets dans les opérations d'urgence humanitaire et contact avec les secteurs privé et public pour le recyclage de ces déchets).et la mise en place d'un organe multisectoriel (Observatoire santé-environnement) de suivi.
12. Plaidoyer et appui pour l'augmentation et la mobilisation à temps des ressources domestiques (Etats et ses démembrés et secteurs privé) en faveur de la Santé et ses déterminants (ex : Nutrition, WASH) afin d'augmenter la contribution de



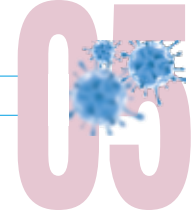
l'état au secteur de la santé, pour une augmentation et une sécurisation du budget domestique pour le financement de la santé et de l'action sociale pour une progression vers le seuil de 15% du budget national comme recommandé par les chefs d'Etats à Abuja en 2001, le dialogue avec les Collectivités Territoriales dans le contexte de l'Acte III de la décentralisation afin de les amener à augmenter leur contribution au secteur de la santé; et la mobilisation des ressources du secteur privé à but lucratif et non lucratif

• **PS1.2. Une prestation sécurisée de services essentiels efficaces est soutenue.**

L'axe 2 « Capital Humain, protection sociale et développement durable » du PSE fixe la santé comme son premier objectif. Il stipule, en effet, à l'horizon 2030 améliorer l'état de santé et de la nutrition des populations. Avec la crise de la COVID-19 la réalisation de cet objectif est de plus en plus urgente et nécessaire. Toutefois, il apparaît qu'il va falloir aller au-delà de la réalisation des indicateurs comme la réduction du taux de mortalité infantile. Il est urgent de construire un système de santé, dans le long terme, qui assure une capacité à résorber des chocs et faire face à des urgences sanitaires d'une grande ampleur.

L'objectif des activités qui sont regroupées dans ce produit consiste à construire un système de santé résilient. Ce produit est en lien avec les orientations stratégiques 2 (OS2) du PNDSS sur le développement de l'offre de services de santé et d'action sociale (Offre) et 3 (OS3) sur la Promotion de la protection sociale (Demande).

L'offre de services de santé et d'action sociale de qualité passera par la mise en œuvre effective de la carte sanitaire pour une amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé et d'action sociale, le renforcement de la mise en œuvre du règlement Sanitaire International, la gestion améliorée des urgences, la prise en charge du couple mère-enfant, l'amélioration de la disponibilité des médicaments, la promotion de la santé, et l'amélioration de l'assistance médico-sociale et l'autonomisation des indigents et groupes vulnérables.



De manière pratique, il est nécessaire de mettre en œuvre des activités qui concourent à l'accomplissement des points suivants :

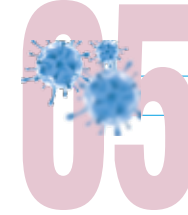
1. L'appui à la mise à jour, aux revues, et à la mise en œuvre du Plan national de contingence multisectoriel de lutte contre le COVID-19. Ceci comprend l'appui à la coordination, la surveillance, la logistique, la Prévention et Contrôle des Infections, la prise en charge et la Communication de Risque et l'Engagement Communautaire. L'appui au maintien de la continuité des services de routine durant la pandémie telles que la vaccination, la Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et de l'Adolescent/e (SRM Nia), la prévention et le traitement du VIH et de la tuberculose, et les campagnes communautaires telles que la distribution de moustiquaires devra également être priorisée. Cet appui inclura le soutien à une réponse sanitaire inclusive pour les personnes handicapées, vulnérables et marginalisées, le maintien des services humanitaires dans le contexte de la pandémie, et les conseils relatifs à COVID-19 pour soutenir le secteur de la santé. La planification pour l'introduction d'un vaccin contre la COVID-19 (COVAX) sera soutenue, ainsi que la mise en œuvre lorsque le vaccin sera disponible.
2. Le plaidoyer et soutien à la mise en œuvre et au suivi du Plan d'Investissement Sectoriel (PIS) pour un système de santé et d'action sociale pérenne 2020/2024 qui soutient les investissements du Sénégal pour :
 - a. La mise aux normes les infrastructures et les équipements
 - b. Le renforcement de la disponibilité en personnel de qualité dans les structures de santé et d'action sociale ;
 - c. La disponibilité et l'accessibilité des médicaments et autres produits à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
 - d. La mise en œuvre des réformes

majeures pour le renforcement de la résilience du système de santé et d'action sociale.

3. Appui à l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité du paquet intégré de services pour la délivrance du continuum de services promotionnels, préventifs et curatifs (Santé / SRM Nia/vaccination/VIH, WASH, nutrition, développement intégré de la petite enfance/DIPE/soins attentifs, Protection (violence/traumatisme, enregistrement à l'état civil) etc.) et la prévention des maladies émergentes.
4. Renforcement des interventions visant à contrôler, éliminer et éradiquer les maladies transmissibles prioritaires (ex: Paludisme, Tuberculose, VIH/SIDA en collaboration avec le Fonds Mondial) et la promotion de la Santé Mentale.
5. Appui au renforcement des soins de santé primaire centré sur la personne, y compris la santé de personnes âgées et l'amélioration de l'offre de services au niveau communautaire.

La promotion de la santé et la prévention seront renforcées à travers :

6. Le soutien à la communication de risque, à l'engagement communautaire et à la prévention des risques pour la COVID-19
7. Le renforcement des compétences et des capacités des acteurs et des communautés pour une action effective sur les déterminants de la santé, y compris la promotion des pratiques familiales essentielles.
8. L'appui à l'intégration effective de la santé dans toutes les politiques élaborées et/ou mises en œuvre.
9. Le plaidoyer et l'orientation des élus locaux et du secteur privé sur la promotion de la santé, nutrition, WASH, VIH, protection (promotion des droits et violences), y compris le paquet intégré, les soins de santé primaires et la gestion de la santé communautaire.



10. L'appui à l'aménagement concerté d'environnements ou de cadres de vie sains.

11. Le renforcement de la lutte contre les facteurs de risques des maladies non transmissibles par une approche multisectorielle.

12. Appui à la finalisation de l'évaluation de la couverture maladie universelle (CMU) et la mise en œuvre des recommandations.

• **PS1.3 Le suivi pour la continuité de services et l'atteinte des populations vulnérables est appuyé**

Ce produit définit les activités qui permettent de renforcer le suivi. Il est en lien avec l'orientation stratégique 1 (OS1) du PNDSS sur le renforcement de la gouvernance et du financement de la santé (Gouvernance).

De manière pratique, il est nécessaire de mettre en œuvre des activités qui concourent à l'accomplissement des points suivants :

L'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de l'utilisation de l'information sanitaire et sociale par la mise en place d'un noyau de l'Observatoire National de Santé. Un appui sera donné au système d'information sanitaire pour des données exhaustives (public et privé, y compris les données communautaires) et de qualité en vue de la prise de décision en Santé/

VIH, Wash et Nutrition. Les capacités de gestion de l'information sanitaire et sociale seront renforcées pour la collecte, le traitement, l'analyse, l'utilisation des données et la diffusion des résultats à des fins de gestion et de prise de décision.

V.2.- PILIER 2. AIDER LES PERSONNES À FAIRE FACE À L'ADVERSITÉ, GRÂCE À LA PROTECTION SOCIALE ET AUX SERVICES DE BASE

Dans une perspective de construire une société qui serait plus résiliente, une perspective de « Building Back Better », il est crucial de disposer d'un système de protection sociale qui fournit différentes prestations à tous, notamment aux plus vulnérables. Les réponses en matière de protection sociale doivent tenir compte des effets différenciés de COVID-19 sur les groupes vulnérables, ceux qui survivent grâce à des revenus dans le secteur informel, ainsi que les femmes qui assument désormais un travail de soins supplémentaire non rémunéré.

PS2.1. Renforcement des systèmes de protection sociale favorables aux pauvres et qui les rendent plus résilients

Pour faire face aux effets négatifs de la COVID-19 sur le bien-être, une extension du RNU est à prévoir pour davantage identifier les nouveaux ménages qui ont malheureusement basculé dans le cercle vicieux de la pauvreté et surtout de nouvelles cibles telles que les enfants



de la rue. Des programmes de transferts monétaires doivent également être mis en œuvre sur toute l'étendue du territoire. Dans le cas du Sénégal, ce programme pourrait porter sur l'élargissement de la liste des ménages qui bénéficient de la bourse de sécurité familiale (PNBSF) ou une augmentation du montant du transfert pour tenir compte des pertes de revenus et de l'effet inflationniste induit par la COVID. Il faudra, en plus, mettre l'accent pour ces programmes sur l'utilisation des paiements numériques.

La COVID-19 a touché les sources de revenu des ménages, notamment ceux qui sont les plus pauvres. Pour éviter que la profondeur de la pauvreté ne s'aggrave et que beaucoup de ménages ne basculent dans l'extrême pauvreté, il est nécessaire de procéder à des transferts dont bénéficieront des ménages pauvres pendant une courte période.

Pour le programme de transfert monétaire déjà existant, il s'agit de l'étendre pour répondre aux conséquences immédiates de la COVID-19. Dans cette perspective, il faudra procéder aux activités suivantes :

1. **Appuyer l'Etat du Sénégal dans ses programmes de soutien et d'aide aux ménages vulnérables.** Il s'agit précisément de mettre à la disposition l'expérience du Système des Nations Unies et le soutien matériel et financier dans le ciblage des ménages pauvres potentiels bénéficiaires d'Activité Génératrices de Revenus -AGR- (bourses économiques). A court terme, cette mesure vise à aider les ménages pauvres à ne pas tomber dans une pauvreté chronique suite à la COVID-19 et de définir une stratégie de sortie des bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale.
2. **Améliorer le ciblage des ménages inscrits dans le registre national unique (RNU) et prévoir son extension aux nouveaux groupes vulnérables issus de la crise sanitaire de la COVID-19.** Plusieurs milliers de ménages sont à ce jour enrôlés dans le RNU et bénéficient d'une bourse sociale et familiale dans le cadre du

Programme National de Bourse de Sécurité Familiale (PNBSF) de l'Etat du Sénégal. Plusieurs programmes conduits par différentes ONG conduisent également des opérations de distribution alimentaire ou de cash transfert en faveur des plus pauvres. Une institutionnalisation du RNU permettra aux différents acteurs d'avoir une unique base de référence pour dérouler leurs programmes de protection sociale. Ce RNU permettra également en cas de crise de réduire le risque de biais d'inclusion ou d'exclusion en effectuant des opérations de soutiens aux ménages vulnérables.

3. **Etendre la protection sociale aux pauvres et valoriser une économie du soin.** En dehors des transferts monétaires, la plupart des ménages pauvres ne bénéficient pas du système de protection sociale. Il s'agit dans ce sens d'appuyer la mise en œuvre de tout un ensemble de programmes qui vise à favoriser la protection sociale dans plusieurs domaines comme l'assurance maladie, les accidents de travail, les indemnités de maternité, etc. Par conséquent, l'accent sera accordé également sur la mise en place du régime simplifié du petit contribuable en ciblant notamment les travailleurs de l'économie informelle et en prenant en compte l'aspect genre. Il est également nécessaire, à long terme, de participer à la réflexion et à la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des femmes au foyer pour la réduction du temps de travail domestique ou la rémunération des travaux des soins. Au-delà de la protection sociale, un appui sera fait pour élargir la souscription des ménages vulnérables à l'assurance agricole et à l'implantation des banques céréalières.

• PS2.2 : Le maintien des Services alimentaires et nutritionnels essentiels

L'objectif est de maintenir les services essentiels en matière d'alimentation et de nutrition, en mettant l'accent sur les

nourrissons et les jeunes enfants, les femmes, les adolescentes, et les populations particulièrement vulnérables, notamment celles qui vivent avec le VIH/sida, et la nutrition communautaire.

La maladie du COVID-19 et les mesures connexes ont un impact sur la qualité des régimes alimentaires et de la nutrition. Cela peut rapidement se traduire par une augmentation de la mortalité, de la morbidité et de la malnutrition parmi les groupes de population ayant les besoins nutritionnels les plus élevés, notamment les enfants. Dans ce sens, il importe alors de soutenir efficacement ces groupes et de le faire d'une manière qui garantisse la durabilité.

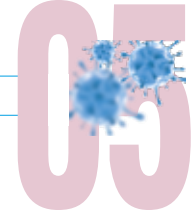
Un ensemble d'activités seront mises en œuvre dans ce produit pourvu qu'elles contribuent à l'établissement durable d'un état nutritionnel.

1. **Promotion et soutien de la santé maternelle, des pratiques d'allaitement adéquates pour les nourrissons, des régimes alimentaires diversifiés et riches en nutriments et une alimentation adaptée aux jeunes enfants, entre autres.** Cette activité s'inscrit dans le cycle de vie et a pour objectif ultime de contribuer à la santé des enfants via celle de la mère. Pour sa réalisation, des programmes d'informations aux femmes enceintes, notamment celles qui vivent en milieu rural, seront appuyés ainsi que des distributions d'aliments et de nutriments dans les

maternités.

2. Appui à la **délivrance du continuum de services promotionnels et préventifs intégrés multisectoriels** en faveur de la nutrition
3. **Mise en œuvre de programmes communautaires pour la détection et le traitement précoces des enfants et des femmes touchées par la malnutrition.** Pour éviter les effets néfastes de la malnutrition à long terme sur les capacités motrices et cognitives des enfants, des programmes de détection seront mis en place sur l'étendue du territoire avec l'appui des collectivités territoriales. Les régions du Sénégal où sévissent la malnutrition et la pauvreté infantile seront priorisées. Dans ce sens, au préalable, il sera défini en collaboration avec les autorités ministérielles compétentes une cartographie de la malnutrition des femmes et des enfants.
4. Appui à la disponibilité des intrants nutritionnels (Plumpy Nut, Supercereal plus, etc.) au niveau des sites communautaires et des structures de santé.
5. Appui à la mise en place de cantines scolaires, assistance alimentaire aux écoles élémentaires (y compris l'assistance alimentaire à domicile et la sensibilisation dans le cadre





du COVID-19)), jardins potagers et appui au renforcement des capacités des acteurs impliqués notamment les petits producteurs pour l'approvisionnement des cantines scolaires en produits nutritifs.

6. Appui à la mise en place de greniers communautaires, et des initiatives communautaires pour la disponibilité et l'accessibilité des aliments diversifiés, sains et nutritifs, y compris l'éducation nutritionnelle et la promotion de l'entreprenariat féminin.

7. **Accompagner le Gouvernement et le secteur privé dans la mise en place d'un modèle innovant de PPP pour garantir des options d'alimentation saine et abordable aux enfants, aux femmes et aux familles, ainsi qu'aux populations vulnérables, notamment celles qui vivent avec le VIH/sida.** Ces programmes seront constitués d'une gamme d'options qui peuvent être les suivantes :

- a. Un soutien alimentaire ;
- b. Un soutien financier et des bons d'achat ;
- c. La mise en œuvre de programmes de communication sur le changement de comportement social.

• **PS2.3. Appui à la continuité des prestations de services d'eau et d'assainissement de qualité**

L'objectif de ce produit est de mettre en place un ensemble d'activités qui assurent la prestation de qualité dans la fourniture en eau potable et la mise en place d'un système d'assainissement performant et durable. Ce dernier devra aussi contribuer fortement à la préservation de l'environnement, d'où l'impératif de disposer de mécanisme de recyclage des eaux usées.

La crise de la COVID-19 a entraîné une perturbation dans les chaînes d'approvisionnement en eau, mais également la perte de revenu qu'elle a entraînée a causé des difficultés de paiements. De ce fait, à court terme il conviendrait de répondre de façon

immédiate pour soutenir les ménages affectés. A long terme, la fourniture en eau potable et l'assainissement sont nécessaires à la santé publique. Il s'avère, de ce fait, que la résilience sanitaire devra s'accompagner de réalisations équitables à l'échelle du territoire en termes d'accès à l'eau et au système d'assainissement.

Assurer une prestation en eau et en assainissement de qualité revient à mettre en œuvre des solutions de plusieurs natures.

1. **Mise en œuvre des solutions de courtage pour les ménages qui dépendent des vendeurs, des marchés et des sources d'eau communautaires afin de garantir un "filet de sécurité" et la distribution de kits d'hygiène.** Ces solutions seront destinées aux ménages vulnérables et qui peuvent se retrouver privés d'eau du fait des interruptions d'approvisionnement et ainsi être obligés de rationner l'eau fournie par les camions-citernes et les eaux en bouteilles. Des activités de distribution de kits d'hygiène aux ménages vulnérables seront menées dans différentes localités du pays.

2. **Cibler particulièrement les ménages avec des groupes vulnérables.** En effet, les ménages dirigés par des femmes sont particulièrement exposés à des risques sanitaires accrus en raison d'un accès insuffisant à l'eau potable et à l'assainissement, car ils sont plus susceptibles d'avoir un logement inadéquat. Les enfants handicapés et ceux qui vivent dans des contextes humanitaires nécessitent également une attention particulière, notamment en cas de surpeuplement des abris.

3. Appui à la mise en œuvre de la feuille de route pour le passage à l'échelle de l'approche "Assainissement Total piloté par la Communauté" (ATPC) élargi aux autres interventions y compris la gestion de l'hygiène menstruelle, le lavage des mains avec savon et le suivi de la qualité de l'eau dans les régions prioritaires.



4. Appui à la mise en place d'un paquet minimum WASH dans les structures de soins et dans les écoles.

5. Appui à l'institutionnalisation des comptes de l'eau en vue d'une future corrélation avec les comptes de la santé.

• **PS2.4 : L'apprentissage pour tous les enfants et adolescents, de préférence dans les écoles**

Dans ce produit, les activités mises en œuvre doivent contribuer au renforcement du capital humain via un système éducatif performant capable de répondre à la demande sur le marché du travail et dans un contexte d'économie numérique. Ainsi, à la suite de la crise de la COVID-19 qui a entraîné la fermeture des écoles et universités, il s'agit d'assurer la continuité des apprentissages, d'accompagner la réouverture des établissements d'éducation et de formation dans le respect des protocoles sanitaires, de préserver le système éducatif des impacts sociaux-économiques de la crise en assurant le maintien et la réinsertion des enfants vulnérables, et de rebâtir un système éducatif résilient et capable d'assurer la continuité de son fonctionnement en mettant à profit notamment les nouvelles approches de l'enseignement à distance.

Pour réaliser les objectifs de préservation et de relance des services d'éducation et de formation, les activités suivantes sont à mener:

1. **Assurer la continuité des apprentissages et accompagner le développement de l'enseignement à distance et l'intégration des solutions digitales, en réponse à l'épidémie de la COVID-19 et au-delà.** La fermeture des établissements scolaires requiert des approches alternatives pour assurer la continuité des apprentissages et présente également l'occasion d'explorer d'autres procédés d'enseignement et d'apprentissage. Des approches innovantes ont été mises en place pour promouvoir la continuité des enseignements à tous les niveaux pendant la crise, par le biais de programmes d'éducation parentale, de la télévision, de la radio,

de diverses plateformes numériques et d'autres solutions et canaux de diffusion. Un accompagnement sera fait pour appuyer le déploiement et la capitalisation de ces initiatives, y compris à travers le développement de partenariats avec le secteur privé, et notamment dans le domaine du digital.

2. **Fournir un soutien pour permettre un retour rapide et sûr des enfants à l'école en réponse à la COVID-19.**

Il s'agit notamment d'accompagner la réouverture des structures d'éducation et de formation à tous les niveaux dans le respect des protocoles sanitaire et d'améliorer les environnements d'apprentissages (WASH)

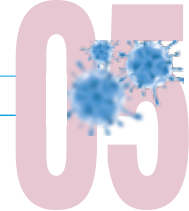
3. **Mettre en place des mesures d'appui à la scolarisation et au maintien des enfants vulnérables.**

Il s'agit ici de renforcer les dispositifs de protection de l'enfance en milieu scolaire (et autour des écoles) et d'accompagnement à la scolarisation et au maintien des enfants et jeunes vulnérables dans les structures d'éducation et de formation (notamment les filles, les enfants et jeunes handicapés, les enfants issus des ménages les plus pauvres, les élèves sans pièce d'état civil, affectés par l'insécurité alimentaire, etc.) y compris le renforcement des programmes d'alimentation scolaire

4. **Accroître, diversifier, et améliorer les offres éducatives et de formation à tous les niveaux pour assurer la scolarisation et la réussite des élèves, et répondre aux besoins des enfants et jeunes hors de l'école.**

Il s'agit ici de renforcer les dispositifs de réinsertion scolaire et les offres d'éducation et de formation au bénéfice des enfants et des jeunes hors de l'école, y compris du fait de l'impact socio-économique de la crise.

5. **Appuyer la relance des réformes suspendues pendant la crise**



à COVID-19 dans le secteur **Education et Formation** ainsi que le renforcement des dispositifs de pilotage et d'encadrement, les systèmes d'information, les plateformes de coordination, la mobilisation de partenariats (y compris avec le secteur privé et dans le cadre de la décentralisation), et les études et évaluations à tous les niveaux du système.

6. **Renforcer l'accessibilité d'une eau et un assainissement de qualité** dans les écoles.

7. **Accompagner les efforts du Gouvernement dans le développement d'un système éducatif qui soutient le développement économique et qui se base sur le numérique.** A cet effet, il est envisagé de :

a. D'accompagner la partie nationale à développer une stratégie nationale de déploiement de l'enseignement à distance pour la continuité pédagogique.

b. D'évaluer les conséquences graves – en particulier les effets à long terme – inévitables de la pandémie sur l'éducation et la formation. Cette évaluation globale est liée au point précédent si le pays agit très rapidement pour soutenir la continuité des apprentissages, ils peuvent atténuer les dommages, au moins en partie et penser reconstruire un système éducatif plus inclusif, plus efficace et plus résilient.

c. Aider à établir des plateformes numériques pour le partage des ressources éducatives et l'élargir au niveau des pays partageant la même langue, le français.

d. Former une masse critique de corps enseignant à l'usage du numérique comme moyen pour diffusion des connaissances ;

e. Mobiliser les partenaires de la coalition mondiale mise en place par l'UNESCO dans le cadre du COVID-19 pour la phase

d'adaptation, le télé-enseignement à déployer de manière créative dans le pays pour construire un système éducatif plus robuste et plus équitable qu'auparavant, dans la phase d'amélioration et d'accélération.

• **PS2.5. La protection spécialisée pour les groupes particulièrement vulnérables est renforcée**

L'impact de la crise sur peut avoir des effets encore plus dévastateurs sur certains groupes déjà fragilisés, comme les réfugiés et les migrants. Un accompagnement particulier sera fait pour soutenir la continuité de l'accès des migrants et des réfugiés à l'information, aux services sociaux de base et aux services d'appui et de protection adaptés à leurs besoins.

Également, pour les ménages directement touchés par la COVID-19, et en particulier les enfants, l'offre de services d'assistance psychosociale sera renforcée.

• **PS2.6. La protection contre toutes les formes de Violences, en particulier les violences basées sur le Genre (VBG) est renforcée**

Les pandémies ainsi que les autres calamités comme les guerres sont aussi des moments où la violence basée sur le genre et la violence faite aux enfants augmente. Pour une stabilité sociale et durable, les violences faites aux femmes et aux enfants doivent être éradiquées par la mise en place de dispositifs de prévention ainsi que de réponse qui permettent aux victimes de sauvegarder leurs intégrités sur le plan physique et émotionnel

L'ODD 5 qui vise l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles ne peut se réaliser sans l'éradication des violences basées sur le genre. De plus, ne pas mettre en place des dispositifs préventifs pour lutter contre ce phénomène, c'est ne pas protéger les réalisations accomplies dans d'autres domaines comme la scolarité des filles. Enfin, la lutte contre la violence basée sur le genre est un fondement à la réalisation d'une société juste et équitable. La réalisation de l'ODD qui vise la paix et la sécurité ne peut se réaliser également sans un investissement particulier sur la prévention de la violence faite aux enfants.



Pour l'accomplissement de ce produit, les interventions à soutenir peuvent se résumer en trois axes. Il s'agit ici de soutenir : i) les actions de prévention des violences, abus et pratiques néfastes ; ii) le renforcement de l'accès et l'offre de services multisectoriels de protection de qualité pour les victimes, iii) le renforcement des mécanismes de coordination et de suivi tant au niveau national que déconcentré.

1. **Mettre en place des initiatives pour la prévention des violences et les abus à l'encontre des femmes et des enfants, en particulier les VBG.**

L'accent sera mis sur la mobilisation sociale et communautaire, à travers des campagnes de communication, le renforcement du dialogue social et des mécanismes communautaires de protection, l'accès à l'information et à des espaces d'éducation et d'orientations, en particulier pour les jeunes filles et garçons. Les interventions seront menées aussi bien dans l'espace public, des médias, y compris les réseaux sociaux, que communautaire ou dans les écoles. Elle inclut aussi les dispositifs d'assistance-conseil à distance à travers notamment les numéros verts. Les services Gouvernementaux, en partenariat avec les organisations de volontariat, de la société civile, notamment les organisations de femmes et de jeunes, seront accompagnés pour garantir le maintien des services essentiels tels que les programmes de santé sexuelle et reproductive. Le développement de documents de sensibilisation adaptés au contexte culturel, linguistique peut également être envisagé par la mobilisation de volontaires en ligne (service gratuit) à travers la plateforme gérée par le Programme VNU.

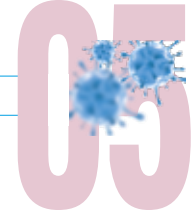
2. **Renforcer l'accès des victimes aux services de protection.** Dans ce sens, il s'agit ici de renforcer, en partenariat avec les départements ministériels responsables, et en collaboration avec les organisations de la société civile, les capacités des services de protection, tant dans le secteur de

l'action sociale, que de ceux la sécurité, justice, santé et éducation, pour faciliter la détection, le signalement, l'accueil et la prise en charge des victimes d'une façon qui soit sécurisée et adaptée aux besoins de protection, en particulier s'il s'agit de mineurs. Un appui sera apporté tant au niveau central qu'au niveau déconcentré, à la révision/renforcement des outils d'intervention, la formation du personnel, et le renforcement des capacités opérationnelles des services eux-mêmes (ressources matérielles et financières) à mieux détecter et prendre en charge les victimes en leur assurant l'accès aux services d'assistance psychosociale, soins médicaux et assistance juridique notamment. Ceci inclut aussi un accompagnement des structures d'accueil et de transit, pour la prise en charge temporaire, et l'accompagnement des victimes jusqu'à la réhabilitation et réinsertion sociale. Une attention particulière sera également apportée au renforcement des dispositifs de signalement via les innovations.

3. **Renforcer la coordination et le suivi.** Les structures Gouvernementales au niveau central comme déconcentré, seront soutenues pour assurer la coordination et le suivi des actions de prévention et de réponse aux violations de droit, à travers les mécanismes prévus à cet effet. Un accent particulier sera mis sur le renforcement de la surveillance, collecte et gestion de données sur les violences et les abus, à la fois dans chacun des secteurs concernés, et d'une façon multisectorielle

V.3.- PILIER 3 : PROTÉGER LES EMPLOIS, SOUTENIR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL PAR LE BIAIS DE PROGRAMMES DE RELANCE ÉCONOMIQUE DURABLE

La COVID-19 a entraîné une crise de l'emploi et des conditions de vie. Les agriculteurs vivriers, les auto entrepreneurs, les travailleurs de



l'économie informelle, les réfugiés et les migrants sont entre autres travailleurs dont les plans de relance accordent une place centrale pour renforcer leur résilience face à divers chocs. Ainsi ce pilier préconise, premièrement, de se focaliser sur les mesures qui permettent à court, moyen et long terme de protéger les secteurs productifs les plus touchés, l'emploi et les travailleurs, notamment les jeunes et les femmes. Deuxièmement, il insiste sur la nécessité de renforcer les secteurs productifs en vue de la promotion de l'emploi décent. Troisièmement, il propose le soutien de la transition vers une économie verte et circulaire plus saine.

• **P.3.1. Protection des secteurs productifs les plus touchés, de l'emploi et des travailleurs notamment des jeunes et des femmes.**

L'objectif visé par ce produit est de décrire un ensemble d'actions portant sur les jeunes, les femmes, les travailleurs de l'économie informelle, les travailleurs migrants, etc. qui leur permettent de renforcer leurs capacités et à être moins vulnérables face aux chocs négatifs. En outre, il prescrit également tout un ensemble de mesures à prendre pour soutenir les secteurs les plus productifs ainsi que les PME, afin qu'ils puissent aussi créer ou continuer à créer des emplois décents.

Au Sénégal 40% des actifs travaillent dans les secteurs qui sont impactés fortement par la pandémie (Tourisme, Commerce, Transport, etc.). En sus, l'économie repose fortement sur l'économie informelle qui polarise à elle seule plus de 97% des unités économiques. De ce fait, la relance économique ainsi que le soutien à l'économie ne sauraient faire abstraction de la protection des travailleurs qui sont dans les secteurs fortement touchés et ceux de l'économie informelle.

La mise en œuvre de ce produit passera par une batterie d'actions et de mesures qui seront mises en œuvre par le Gouvernement en partenariat avec différentes structures du Système des Nations-Unies, des organismes non Gouvernementaux, du secteur privé, de la société civile, etc. A cet effet les différentes activités ci-dessus sont envisagées.

1. Soutenir les ménages vulnérables afin de renforcer leurs productivités.

A travers cette action, tout un ensemble de mécanismes de « cash transferts » seront mis en place pour soutenir les ménages les plus vulnérables. Aussi, un soutien alimentaire sera accordé aux ménages ruraux, des cash transferts spécifiques seront destinés aux ménages pastoraux et qui ont été fortement affectés par la COVID-19 et des activités de renforcement des capacités techniques et managériales des ménages vulnérables seront menées. Par ailleurs, pour renforcer la productivité des couches les plus vulnérables des transferts de monnaies électroniques seront effectués en guise d'assistance contre la création d'actifs communautaires aux groupes vulnérables dans le cadre du PUSA (Programme d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire) et de l'initiative pour le renforcement de la résilience des communautés rurales (4R). Dans le cadre de cette dernière initiative (4R) également les primes d'assurance climatique seront prises en charge afin de favoriser la souscription à l'assurance pour les groupes vulnérables.

2. Accompagner l'accélération de la mise en œuvre du régime simplifié des petits contribuables.

Cette initiative va permettre aux travailleurs qui sont exclus du système de protection sociale du fait qu'ils exercent des activités dans l'économie informelle notamment de pouvoir bénéficier de l'assurance maladie, des indemnités en cas d'accident de travail ou de droits à la retraite. Le processus d'opérationnalisation étant déjà enclenché, il faudrait accélérer sa mise en œuvre tout en prenant en compte la branche maternité des femmes qui travaillent dans l'économie informelle.

3. Accompagner la protection des travailleurs des secteurs les plus touchés par la crise.

L'Etat a pris

des mesures allant dans le sens d'accompagner les entreprises à contenir les licenciements massifs et en protégeant les ménages et les individus par le développement de la protection sociale, du télétravail et des politiques de partage du travail. Dans ce sens, un soutien sera apporté pour la mise en place d'une plateforme opérationnelle au sein de l'ADPME et le développement de programmes à forte intensité d'emplois.

4. Accorder un soutien aux jeunes et aux femmes en matière d'entrepreneuriat et d'innovation sociale en appuyant les programmes de leadership des jeunes et d'autonomisation des femmes.

L'Initiative mondiale pour des emplois décents en faveur des jeunes est un exemple récent des efforts déployés par les Nations unies pour coordonner l'action aux niveaux mondial, régional et local. Elle implique un engagement fort des partenaires sociaux, des Gouvernements, de la société civile, des organisations de jeunes, des groupes de volontaires et du secteur privé pour la réponse à la crise et le développement durable. Dans le contexte du Sénégal, différentes actions seront accompagnées, à l'instar du renforcement du dispositif d'insertion des jeunes et de l'utilisation des portefeuilles numériques pour faire des transferts inconditionnels aux entrepreneurs féminins.

5. Soutenir les investissements visant à améliorer la productivité et les conditions de travail dans les micros et petites entreprises.

Dans cette action seront développés les mécanismes de soutien aux PME, la formation à la sécurité et à la santé au travail, le soutien à l'entrepreneuriat, le dialogue entre les gestionnaires et les travailleurs et les canaux de distribution et de formation en ligne, renforçant ainsi la durabilité et garantissant un travail décent. Le soutien aux très petites

et petites entreprises, en particulier les entreprises détenues par des femmes, comprendra un ensemble d'activités visant le renforcement de capacités techniques et des moyens d'existence des ménages pastoraux, des petits agriculteurs et des femmes entrepreneuses.

• **PS3.2. Renforcement des secteurs productifs en vue de la promotion des emplois décents.**

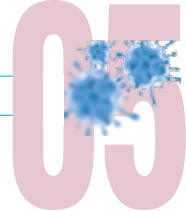
L'objectif de ce produit est de contribuer à la promotion des secteurs productifs dans une perspective de création d'emplois décents pour les populations, les femmes et les jeunes particulièrement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets du PSE et du PAP 2A des secteurs comme le tourisme, l'agriculture, et l'économie numériques ont été érigés en secteurs sur lesquels devra reposer la transformation structurelle du Sénégal à l'horizon 2030. Il est important pour ces secteurs d'avoir une masse de main d'œuvre compétente pour être compétitifs sur le plan international. En plus, il y a un cercle vertueux qui pourrait s'enclencher avec ces secteurs qui fait que leurs compétitivités s'accompagnent d'une rémunération décente des travailleurs. Dans le cadre d'une relance économique durable qui a également l'ambition de doter une résilience aux travailleurs, il est pertinent de pousser la population active vers ces secteurs.

La mise en œuvre de ce produit va mettre l'accent sur les activités qui contribuent à l'impulsion des secteurs ou filières porteuses de l'économie du pays ainsi que les mécanismes qui leur permettent de procéder à un recrutement massif. Dans ce sens, différentes actions sont aussi à soutenir dans leurs accomplissements.

1. Appui à la réalisation d'une enquête sur les réponses des services publics de l'emploi concernant les ajustements des marchés du travail pendant la crise.

Cette action qui pourrait être menée par le BIT, le PNUD et l'IDEP vise à permettre au Gouvernement de disposer d'assez d'informations sur



les besoins du marché en termes de compétences nouvelles. Nous partons de l'hypothèse que la crise de la COVID-19 a entraîné une nécessité de restructuration de certains métiers et par conséquent met en évidence l'importance de nouvelles compétences. A cet effet, à court terme, une enquête sera faite afin de renseigner les ajustements nécessaires en matière de formations professionnelles pour une politique d'emplois structurelles appropriée.

2. **Appuyer le développement des PME dans l'agroalimentaire, l'horticulture, l'industrie pharmaceutique, l'aquaculture et le tourisme et transport.** Ces secteurs figurent dans le PAP 2A parmi les nouveaux moteurs de croissance et d'emplois décents. Il s'avère alors important de mettre en place des activités qui permettent le développement d'emplois décents. Dans ce sens, il sera appuyé la mise en place du cadre économique et juridique pour leur développement (mise en place de pôles régionaux de transformation, aménagement foncier, etc.). L'accompagnement à l'accélération de la mise en place des zones économiques spéciales et des parcs industriels intégrés est une activité aussi qui permettra la floraison des PME dans ce secteur.

3. **Appui au développement de l'économie numérique à travers notamment le commerce électronique et des start-ups.** Différentes solutions numériques ont été proposées durant la pandémie pour permettre un accès sécurisé aux services nécessaires, en particulier pour les groupes vulnérables. Ces services comprennent des services financiers pour envoyer/recevoir des fonds, des subventions et des prêts-relais à court terme aux micro et petites entreprises, ainsi que des paiements numériques de fonds d'urgence ménages. Il y a également les différentes initiatives issues dans les universités et les centres de recherche portant sur la création de gel hydro alcoolique, de

robots pour la télémédecine, etc. Il s'agit concrètement de capitaliser ces initiatives et de les valoriser pour faire du numérique un secteur capable de créer des emplois décents notamment en faveur des jeunes.

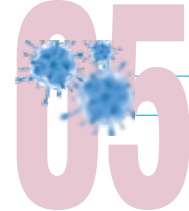
• **PS3.3. La transition vers une économie verte et circulaire plus saine et plus efficace.**

L'instauration d'une économie résiliente ne saurait faire l'économie d'une prise en compte de l'environnement dans les modèles de production et de consommation. Ainsi, l'objectif dans ce produit est de mettre en place une économie verte et circulaire, c'est-à-dire fonder sur l'utilisation des biens recyclables, où la préservation des ressources naturelles est une préoccupation centrale de toutes les opérations économiques.

Instaurer une économie circulaire et verte est une manière de contribuer à l'accomplissement des ODD 12, ODD13, ODD14 et ODD 15. L'importance de ce produit se justifie alors par le fait qu'il permet de mettre en place une économie qui assure la préservation de l'environnement et réduit l'empiètement de l'homme sur l'écosystème en modifiant les modes de production et de consommation.

Pour que l'économie verte puisse contribuer pleinement à la résilience de l'économie, les activités suivantes seront mises en œuvre.

1. **Appuyer la structuration d'une économie verte.** L'orientation de cette action est, d'un côté, d'appuyer toutes les activités qui s'inscrivent dans l'opérationnalisation du PSE-Vert et de la relance verte. D'un autre côté, cette action va soutenir le développement de la production industrielle verte, la pénétration des énergies renouvelables dans le process productif des PME et de consommation des ménages et la promotion des emplois verts.
2. **Accompagner la protection et la valorisation de l'environnement.** Il s'agit de participer aux activités de renforcement du capital forestier et du développement de l'écotourisme. En outre, la lutte contre la pandémie a généré des déchets. En ce sens,



un appui sera fait pour la collecte et la neutralisation des déchets biomédicaux y compris les produits sanitaires infectés par le COVID-19.

3. **Promouvoir l'aménagement de villes saines et durables** en encourageant la promotion des énergies renouvelables gage d'une transition énergétique rapide dans l'intérêt de la santé.
4. **Renforcer le partenariat entre le Gouvernement et l'ONUDI dans le cadre du Programme de Partenariat Pays (PCP) en vue de soutenir la de création d'emplois durables par le biais de la souveraineté alimentaire, sanitaire et pharmaceutique.** À travers l'accompagnement dans la mise en œuvre du Plan de Relance ainsi que du Plan d'Actions Prioritaires Ajustée et Accélééré (PAP2A), l'ONUDI va continuer d'accompagner le Gouvernement dans l'opérationnalisation de plusieurs projets à forte potentialité de création d'emplois portant sur les ZES et les agropoles, en particulier.

V.4.- PILIER IV. RENFORCER ET ORIENTER LES MESURES DE RELANCE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE VULNÉRABLES, À UNE RELANCE VERTE ET AU RENFORCEMENT DES RÉPONSES MULTILATÉRALES

En dépit des efforts budgétaires que le Sénégal a déployé pour lutter contre les effets de la COVID-19, il devra encore mettre à contribution ses instruments budgétaires pour asseoir la relance économique avec comme objectif ultime de construire une économie résiliente et équitable. En ce sens, à court et moyen termes le Gouvernement sera accompagné dans différentes activités qui s'articulent autour de trois axes :

- L'évaluation de l'ampleur et de l'impact des mesures prises contre la COVID-19 dans les différents secteurs ;
- Les mesures budgétaires à prendre pour contenir la propagation de la maladie, atténuer le choc sur l'emploi, réduire les licenciements et garantir un niveau de vie minimum, en mettant l'accent sur les groupes de population vulnérables ;

- Les principales implications des mesures politiques sur la stabilité politique, économique, sociale et environnementale.

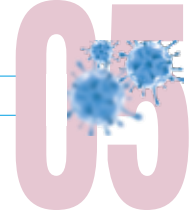
• **PS4.1. L'évaluation de l'ampleur et de l'impact des mesures prises contre la COVID-19 dans les différents secteurs**

La COVID-19 a entraîné des conséquences majeures dans plusieurs secteurs. Les mesures initiales prises pour contenir et rompre la chaîne de contamination par les restrictions de voyage ont entraîné une réduction significative de la demande globale, avec des répercussions sur les secteurs de services tels que le tourisme, le commerce de détail, l'hôtellerie et l'aviation civile. Elles ont également entraîné une perturbation des marchés du travail et des chaînes d'approvisionnement, avec le risque de dissoudre en partie la structure productive et de faire baisser les salaires. Ainsi, à court terme il est nécessaire de procéder à une évaluation précise et globale de l'impact de la COVID-19 et des mesures pour son endiguement sur l'économie. Tel est l'objectif de ce produit.

L'évaluation de l'impact de la COVID-19 sur les différents secteurs socioéconomiques est importante pour deux raisons principales. Premièrement, en ayant pour objectif ultime de mettre en œuvre des politiques économiques qui garantissent la durabilité socio-économique, il est important de connaître l'ampleur d'un choc comme celui de la COVID-19 sur les différents secteurs. Cet exercice permet de fournir une connaissance empirique et de hiérarchiser les différents secteurs suivant leur niveau de vulnérabilité. Deuxièmement, une évaluation d'impact se justifie par le fait qu'elle permet également de fournir une réponse immédiate aux secteurs concernés et de mieux définir la portée des politiques de la relance en termes de capacité à contribuer à l'atteinte des ODD.

Les activités d'évaluation de l'impact sectoriel de la COVID-19 au Sénégal peuvent s'articuler sur plusieurs points.

1. **Au cours du troisième trimestre un soutien sera accordé pour des enquêtes en vue d'une évaluation de l'impact économique, social et environnemental de la COVID-19 sur toute l'étendue du territoire.** Il s'agit de procéder de manière



précise à l'évaluation de l'impact de la COVID-19 sur la croissance économique, l'emploi, les transferts de fonds, le commerce extérieur, le budget de l'Etat et les conditions de vie des ménages. Dans cette activité l'étude d'impact va prendre en compte ou mettre en évidence les effets de la COVID-19 qui sont spécifiques portant aux jeunes, aux femmes, aux handicapés, aux travailleurs de l'informel, aux migrants, etc. Un accompagnement sera aussi fait pour conduire des études sur les pertes post-récoltes dans différentes filières et marchés clés.

2. **Accompagner la réalisation d'une cartographie des personnes les plus impactées pour ne laisser personne de côté et l'identification de celles qui n'ont pas été touchées par le PRES.** Pour soutenir les ménages durant la pandémie d'importantes mesures socio-économiques dont l'aide alimentaire à 1000.000 ménages ciblés de façon communautaire et dont une partie est extraite de la base du Registre National Unique (RNU). A l'issue de cette période de crise, l'une des activités de l'évaluation d'impact va porter sur le profilage des personnes touchées par la COVID-19 suivant une typologie qui peut être de deux natures : « les pauvres qui se sont appauvris d'avantage » et « les nouveaux pauvres ou vulnérables ». Cet exercice va contribuer à l'identification des personnes qui sont vulnérables et qui n'ont pas bénéficié du PRES en identifiant les sources des biais d'exclusion et de les corriger pour constituer une base fiable de personnes les plus touchées par la crise.
3. **Soutenir la réalisation d'une étude sur l'impact environnementale de la COVID-19 dans les CTE (Centre de traitement épidémiologique). Les mesures restrictives ont certainement eu un impact positif dans l'environnement en améliorant la qualité de l'air.** Cependant, dans plusieurs pays notamment asiatiques il a été noté une augmentation de

la pollution marine notamment avec les « déchets Covid ». Ces derniers, par exemple, sont liés à une surconsommation de masques jetables qui se retrouvent dans l'aire marine pour la plupart ou dans la forêt. Cet accroissement de produits plastiques dans l'environnement, entre autres, devra être intégré dans l'évaluation des impacts de COVID-19 sur l'environnement afin de mieux décliner les bonnes politiques de préservation de l'écosystème.

4. **Contribuer à l'amélioration des bases de données factuelles pour l'élaboration des politiques et des interventions d'urgence.** Il s'agit, en plus des études d'impact de COVID-19 sur les différents secteurs, de contribuer à la création d'une synergie entre les recueils et le partage des données ; d'un observatoire de l'industrie permettant de renforcer la capacité du Gouvernement à collecter et analyser la situation du secteur industriel y compris dans le contexte COVID-19. En outre, une assistance sera accordée à la réalisation d'une étude sur l'analyse de l'espace fiscal et des options de financement pour la protection sociale.

• **PS4.2. Des mesures budgétaires à grande échelle, soutenues par un assouplissement monétaire ciblé, pour contenir la propagation de la maladie et atténuer ses effets sur l'emploi et les groupes vulnérables**

Ce produit synthétise l'ensemble des activités relatives à la politique budgétaire, avec le soutien des instruments monétaires, qui doivent être mises en œuvre pour contenir la propagation du virus et l'accompagnement des acteurs économiques afin de minimiser les effets en termes de perte d'emplois ou d'appauvrissement des groupes vulnérables. De ce fait, l'objectif de chacune de ces activités est de contribuer à l'amélioration du niveau de vie suite à la crise sanitaire par le truchement des instruments budgétaires.

L'instrument budgétaire est un outil important de la politique économique dans un pays comme le Sénégal qui appartient à une union



monétaire. De ce fait, pour juguler les effets néfastes d'un choc sur l'emploi ou réduire les licenciements et garantir un niveau de vie minimum, en mettant l'accent sur les groupes de population vulnérables, les mesures budgétaires doivent être élaborées en prenant en compte l'objectif de durabilité. C'est dans ce sens que, compte tenu de sa place prépondérante dans l'intervention de l'Etat sur les activités économiques et sociales, la politique budgétaire doit également être pensée à l'aune de la durabilité.

Les mesures budgétaires à grande échelle vont porter sur les secteurs sociaux stratégiques et les entreprises, notamment les PME.

1. **Accompagner les investissements publics qui ont pour objectif de renforcer les systèmes de santé et d'éducation.** Dans le domaine de la santé et la protection sociale, les investissements publics seront soutenus dans une perspective de progresser vers des systèmes de soins de santé efficaces et de protection sociale universels. L'appui mettra l'accent avec l'expertise des agences compétentes sur les mesures budgétaires qui placent l'analyse du genre au cœur de leur processus. Compte tenu des perturbations dans le système éducatif, un soutien sera accordé aux dépenses publiques et aux actions de l'Etat et du secteur privé qui visent le développement des capacités d'apprentissage en ligne, en particulier dans les communautés et les systèmes scolaires défavorisés.
2. **Appuyer le Gouvernement dans son accroissement des dépenses et investissements à court et moyen termes pour soutenir la demande globale.** Le choc a touché les populations les plus vulnérables ainsi que les entreprises, notamment les PME et celles qui exercent dans l'économie informelle. Dans ce sens, cet appui sera axé sur les mesures fiscales, les transferts monétaires aux ménages vulnérables ; les efforts budgétaires en faveur du soutien des travailleurs indépendants, des ménages dirigés par les femmes, des

travailleurs de l'économie informelle et des migrants, entre autres.

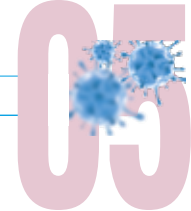
• **PS4.3. Des conseils sur le suivi des dépenses sociales et la cartographie des budgets pour les priorités de développement social afin d'aider les Gouvernements à rééquilibrer les dépenses publiques.**

L'objectif est ici d'accompagner l'évaluation et l'analyse des principales implications des mesures politiques, afin de s'assurer que les décideurs politiques sont conscients des compromis politiques. En plus, il est important pour les décideurs de savoir si les effets souhaités de ces mesures se maintiennent dans le temps sans provoquer d'instabilité économique et sociale ni de dégradation de l'environnement.

Il est possible d'avancer deux raisons principales qui permettent de justifier l'importance pour les décideurs politiques de rééquilibrer les dépenses publiques. La première est que pour bien orienter les politiques publiques et définir leur ordre de priorité, il est important d'estimer l'impact des différentes mesures sur la situation budgétaire. La seconde est que pour conduire des mesures économiques et sociales soutenables, il faudrait avoir en parallèle des sources de financement structurantes et fiables.

Dans cette perspective, il est important d'accompagner la conduite d'activités qui s'articuleront autour de quatre points :

1. **Appuyer l'étude sur la soutenabilité de la dette.** Le Sénégal, à l'instar des autres pays en développement, a besoin d'une plus grande marge de manœuvre politique pour faire face aux effets de la pandémie. D'une part, cela signifie avoir la capacité d'utiliser la politique fiscale à la fois comme un outil pour maintenir les moyens de subsistance dans les conditions actuelles et comme un pivot pour la reprise. D'autre part, l'accroissement de la dette publique résultant des engagements de l'Etat durant la pandémie nécessite une politique de renégociation de ses conditions de paiements (qui peuvent se situer entre le rééchelonnement et l'annulation partielle ou totale).



2. Accompagner l'évaluation des besoins de financement pour l'atteinte des ODD. Il est important pour les décideurs publics de ne pas perdre de vue l'atteinte des ODD dans la formulation des politiques de relance. Les décideurs politiques ne doivent pas perdre de vue l'urgence de l'action climatique, qui offre une occasion sans précédent de débloquer des avantages économiques et sociaux massifs et d'accélérer les transformations structurelles en faveur du développement durable.

3. Appui à l'élaboration de la stratégie nationale de financement de développement. La mise en œuvre des différentes mesures nécessite des mécanismes de financement articulé à des fonds d'amorçage, des fonds de garantie d'appui au secteur privé. L'appui à ces initiatives se justifie par le fait qu'elles permettent d'initier le développement et la réalisation de projets stratégiques dans les domaines comme la Santé, la pharmacie, l'agrobusiness, l'industrie et d'accompagner et de soutenir les PME et entreprises de l'économie informelle.

4. Accompagner la mise en place et le dynamisme d'un cadre de dialogue permanent sur le financement du développement durable. Les mécanismes de financement de la relance doivent être durables et à cet effet, il faudra que l'Etat et le secteur privé, en particulier puissent trouver une forme innovante de PPP pour le financement des projets. Ainsi, il faudra identifier les projets PPP pertinents et qui devraient porter sur la construction des infrastructures (autoroute, ports, les ZES, etc.) ou de projets d'entreprise. À cet effet, les agences du Système des Nations Unies disposent d'une expertise pour faciliter ce cadre et accompagner son dynamisme.

V.5.- PILIER V. PROMOUVOIR LA COHÉSION SOCIALE ET INVESTIR DANS DES SYSTÈMES DE RÉSILIENCE ET DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRES

L'urgence de la réponse à la crise actuelle doit s'appuyer sur les importants processus de dialogue social et d'engagement démocratique en cours. Dans ce sens, le Système des Nations Unies va appuyer les réponses socio-économiques à la COVID-19 sur un dialogue social et un engagement politique bien adaptés, fondés sur le respect des droits humains fondamentaux. Il est important de participer au renforcement de la cohésion sociale en s'appuyant sur les communautés. L'intérêt de ce pilier est non seulement de créer un dynamisme d'adhésion collective à une vision collective, mais aussi de promouvoir la participation dans le débat public des jeunes, des femmes, des populations vulnérables et marginalisées, en particulier dans les zones urbaines informelles pauvres et densément peuplées et dans les bidonvilles. De ce fait, les mesures pour faire face à la COVID-19 devraient permettre aux communautés vulnérables d'être préservé d'un risque de bouleversement social, à mesure que les tensions de la crise se font pleinement sentir.

• PS5.1. Le dialogue social inclusif, le plaidoyer et l'engagement politique.

L'objectif de ce produit est alors de définir tout un ensemble d'activités qui consolident ou lancent les premiers jalons d'un processus de dialogue social et qui plaident en faveur d'un engagement politique pour la bonne marche des institutions démocratiques, sans lesquels il est impossible de bâtir une société résiliente et durable.

En plus de l'importance de la cohésion sociale pour la réussite des politiques publiques, cette réalisation s'avère être un préalable pour tous les ODD. En effet, la cohésion sociale est ce qui permet d'instaurer la stabilité politique et la confiance sociale sans lesquelles la société ne saurait être en paix de manière durable. La pauvreté, les inégalités socioéconomiques, ainsi que les autres défaillances sociales sont toutes insolubles sans une cohésion sociale et un engagement politique des citoyens.



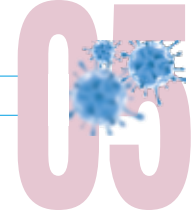
Ce qui rend possible cette cohésion et cet engagement, c'est un processus de dialogue social entre tous les membres de la société, sans laisser personne en rade. De ce fait, l'importance de ce produit réside dans le fait qu'il est le socle de la cohésion sociale sans laquelle l'accomplissement de la plupart des ODD est compromis.

Pour opérationnaliser ce produit, l'accompagnement à un ensemble d'activités de différents ordres peut être envisagé.

- 1. Faciliter la consolidation des relations entre le secteur public, le secteur privé et la société civile dans les différents programmes pour garantir une stabilité politique et une cohésion sociale fortes.** Etant peu mobilisé dans la poursuite des objectifs sociopolitiques comme la stabilité sociale, il est important de définir un cadre de partage et de dialogue avec le secteur privé. Compte tenu de son pouvoir de présence sur tout le territoire, il peut être un relais fort à condition qu'il soit mis en place des espaces innovants de partage et de dialogue. La même analyse est valable pour la société civile.
- 2. Plaider en faveur de la mobilisation des autres acteurs sociaux dans la la poursuite des ODD et l'établissement d'une société de droit et d'équité.** A cet effet, un dispositif de facilitation sera mis en œuvre pour mobiliser les acteurs religieux, communautaires, les associations de volontariat, les jeunes et femmes. Ce cadre sera consolidé pour plaider en faveur de la reddition des comptes, sensibiliser sur les dangers de la migration, ou participer à la lutte contre les VBG, etc.
- 3. Participer au renforcement de capacités des agents/acteurs communautaires dans les domaines indispensables à la réalisation des ODD et une société de droit et d'équité.** Dans le contexte de la COVID-19, cette action visera précisément à

renforcer les capacités des acteurs afin de superviser la riposte aux points d'entrée dans le cadre de la gestion de la pandémie et de sensibiliser à la sécurité sanitaire des aliments utilisés par les populations, notamment rurales. A long terme, cette action va à renforcer les capacités des agents/acteurs et des secteurs en planification, leadership, nutrition, communication stratégique, gestion et suivi budgétaire, gouvernance des SSP et gestion des urgences humanitaires, etc. Elle va également promouvoir le renforcement de capacités des acteurs du secteur de la protection sociale (Agences, Délégation et acteurs régionaux).

- 4. Contribuer à la mise en place d'une administration publique efficiente et qui répond aux besoins de la population.** Dans ce sens, il faudra accompagner le Gouvernement à la réalisation des activités portant sur la mise à la numérisation des procédures et fonctionnement administratifs et à la transformation digitale.
- Participer au renforcement de la liberté de presse et de l'indépendance des médias qui sont des facteurs essentiels à la démocratie et à l'instauration de la confiance sociale. Dans ce sens, la contribution sera axée sur l'instauration des espaces de rencontre entre la presse et les autres acteurs politiques sur l'importance de leurs rôles dans le dialogue social, notamment en temps de crise.
- Appuyer le monde de la création artistique à jouer un rôle prépondérant dans l'instauration d'un climat propice au dialogue social et à l'expression de son importance. A cet effet, des mécanismes d'incitation seront mis en œuvre en faveur des entrepreneurs de l'industrie culturelle et artistique en leur donnant des espaces où ils peuvent plaider pour le maintien des liens sociaux et d'autres éléments qui renforcent la cohésion sociale et



le sentiment d'appartenance à une Nation dont on adhère à la vision portée par le Gouvernement. Les associations d'artistes, de jeunes, de volontariat peuvent également jouer un rôle significatif.

• **PS5.2. Renforcer la résilience des communautés, la participation et la fourniture de services équitables.**

Ce produit ambitionne de contribuer au développement communautaire, au financement des compétences transférées, au renforcement des capacités pour assurer la fourniture des services sociaux de base, à l'assainissement des bidonvilles et à la réduction des risques de catastrophes, tant dans les zones urbaines que rurales. En effet, la résilience ne doit pas être observée au niveau national uniquement, les communautés qui se trouvent à des niveaux infranationaux doivent également pouvoir bénéficier des moyens et des services fournis de manière équitable.

Le renforcement de la résilience ne peut faire abstraction de certaines vulnérabilités qui sont typiques à des communautés. La politique de relance durable devra alors s'appuyer sur un renforcement des résiliences des communautés et une convergence des programmes au niveau des territoires pour apporter plus d'effet sur les interventions communautaires. De plus, le Sénégal ayant opté pour une politique de la décentralisation depuis quelques années, il s'avère important et actuel que la mise en œuvre de certains programmes de développement puisse être portée par les communautés.

Pour renforcer la résilience des communautés, l'accompagnement des activités portera sur deux points.

1. En premier, un appui à la bonne maîtrise de l'information territoriale auprès des communautés à travers un meilleur usage des techniques modernes géospatiales. Ainsi, avec ces techniques des informations sont fournies sur les établissements urbains informels et les bidonvilles qui sont particulièrement vulnérables aux conséquences d'une crise de grande ampleur. En outre, ces techniques

permettent de prévoir les mouvements des urbains pauvres en détresse qui cherchent refuge dans leurs zones rurales d'origine. Des informations appropriées et intelligibles sur les risques permettent d'étendre les mesures de protection socioéconomique aux groupes vulnérables et marginalisés.

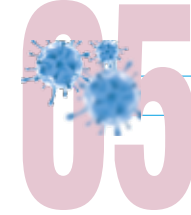
2. En second, un appui spécifique portera sur l'opérationnalisation au niveau communautaire des mesures prises au niveau national. Il s'agit plus précisément d'accompagner la mise en place de dispositifs de suivi de la continuité des services sociaux de base et d'assistance aux femmes et populations vulnérables.

• **PS5.3. Renforcement de la gouvernance, la liberté fondamentale et l'état de droit.**

L'objectif de ce produit est de contribuer à la préservation des libertés fondamentales qui durant la mise en œuvre des mesures restrictives pour lutter contre la COVID-19 ont été souvent violées. Il s'agit alors de renforcer le système judiciaire dans sa globalité en l'aidant à conduire des interventions conformes aux droits de l'homme. Par ailleurs, il faudrait renforcer la société civile afin qu'elle puisse se doter en capacité à défendre le respect des droits de l'homme notamment ceux des populations vulnérables.

L'importance des droits de l'homme, des libertés fondamentales ainsi que de la bonne gouvernance se justifie par le fait qu'ils soient essentiels au fonctionnement durable et efficient de la société. Au-delà d'une justice sociale qui porte sur la distribution des ressources ou moyens de vie, les libertés fondamentales et les droits sont des composantes nécessaires à la conduite d'une vie digne.

Une crise comme celle de la COVID-19 a entraîné des restrictions opportunistes ou involontaires des libertés publiques, de menaces sur la vie privée, de limitation de la liberté d'expression, de dépassement des pouvoirs d'urgence et de réponses sécuritaires musclées qui pourraient saper la démocratie et durer plus longtemps que strictement nécessaire. En temps de crise il est nécessaire de déployer des mesures fortes tout en protégeant les droits civils et politiques.



A cet effet, l'accompagnement portera sur :

1. **Le renforcement du système judiciaire et des services de sécurité pour l'adoption des interventions conformes aux droits de l'homme.** A travers cette action il sera également mener une formation pour les professionnels de la sécurité, de la Justice et de l'administration du travail en protection et gestion de crise (PE, VFE, VFF, Traite, Pratiques néfastes, Réfugiés, Trafic de Migrants).
2. **L'appui aux institutions nationales des droits de l'homme pour surveiller et engager les Gouvernements avec des conseils ciblés.** Dans cette perspective, un soutien sera apporté aux organisations de la société civile et associations de femmes et de jeunes filles pour la promotion de leurs droits et l'accès à l'aide juridictionnelle. Un appui significatif sera accordé aux femmes notamment à travers la vulgarisation de la loi sur la criminalisation du viol et la plaidoirie pour l'accès à l'aide juridique des femmes des femmes victimes et femmes détenues dans les zones de prévalence.
3. **Le renforcement des garanties pour prévenir la fraude et la corruption.** Afin d'assurer l'efficacité des actions prises pour faire face à la COVID-19, il est impératif que les risques de corruption soient pris en compte, et que le cadre institutionnel et législatif pour prévenir et lutter contre la corruption soit renforcé.
4. **La dimension de la formation** via l'organisation des audiences foraines spéciales pour la régularisation des élèves, **la vulgarisation du droit des femmes, l'appui conseil juridique et l'assistance judiciaire pour l'accès des femmes, des filles et des enfants à la justice.**
5. **Le renforcement de l'accès des populations à l'état civil,** en particulier pour assurer l'enregistrement des enfants à l'état civil. L'accent

sera mis sur le renforcement de la communication et l'information des populations sur l'importance de l'enregistrement des naissances à l'état civil, la mobilisation communautaire, le renforcement des dispositifs d'appui à l'enregistrement des enfants à l'état civil à travers les structures sanitaires et les établissements scolaires, le renforcement de capacités des acteurs des services déconcentrés et des acteurs de première ligne pour la promotion et facilitation de l'enregistrement des naissances à l'état civil, l'appui à la régularisation des enfants non enregistrés dans les délais.

6. **Le soutien à la transformation numérique de l'administration publique et la réactualisation de la stratégie numérique du Sénégal.** Pour cela, à court terme, une contribution sera faite à la réalisation d'une étude sur la transformation digitale de l'Administration (centrale et territoriale). À cela va s'ajouter différentes actions à mettre en œuvre afin de développer des observatoires au niveau central et territorial pour appuyer la gouvernance numérique. D'autres actions seront mises en œuvre afin de continuer à soutenir le Gouvernement dans sa stratégie de télétravail et de renforcement de capacité sur la transformation digitale et la continuité du service public à travers le numérique (télétravail dans l'administration). Dans cette perspective un appui sera fait à la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place de la télémédecine au Sénégal.
7. **L'appui à la mise en place des maisons du citoyen au Sénégal.** Il s'agit concrètement d'aider à l'opérationnalisation de 6 maisons pilotes du citoyen dans départements du Sénégal. En plus, il sera accordé un soutien pour le développement des procédures administratives dans les maisons du citoyen.



06 Partenariat et mobilisation de ressources

La stratégie de mobilisation de ressources et de partenariat vise à soutenir l'équipe pays du SNU et le Gouvernement dans le financement et la mise en œuvre adéquate de la réponse socio-économique à la COVID-19.

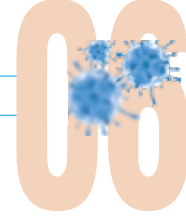
Il est donc primordial de diversifier les partenariats et les sources de financement: traditionnelles (financements bilatéraux, multilatéraux, appui budgétaire...), non-traditionnelles (coopérations sud-sud, secteur privé, diaspora) ou mixtes, (partenariats publiques-privés, investisseurs à impact social ...).

Divers mécanismes de partenariats et de financements possibles seront utilisés au sein du SNU pour soutenir le financement et la mise œuvre du cadre de réponse socio-économique immédiat notamment :

- a) Les efforts spécifiques de mobilisation de ressources des agences et Fonds du SNU et la re-programmation de ressources existantes aux activités du cadre de réponse socio-économique immédiate COVID-19 du SNU-Sénégal seront renforcés en concertation et en étroite collaboration avec le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF);
- b) Le renforcement et l'élargissement des partenariats avec les Institutions Financières Internationales (IFI) les partenaires au développement, le secteur privé, la société civile et les autres parties prenantes pour soutenir la réponse à la COVID-19 et explorer aussi des initiatives

de mobilisation de ressources adaptées aux réalités locales afin de reconstruire mieux conformément à l'agenda 2030. Cela nécessitera des actions de communication, de partage d'informations ainsi que de planification et de mise en œuvre conjointe de projets/programmes dans le but de répondre aux impacts socio-économiques de la COVID-19 dans le pays et veiller à ce que personne ne soit laissée pour compte ;

- c) L'accompagnement du Gouvernement du Sénégal au niveau du plaidoyer et de la facilitation de la mobilisation de ressources auprès des IFI et des banques multilatérales de développement dans le cadre des opportunités ouvertes pour répondre aux impacts socio-économiques de la COVID-19 ;
- d) La mise à contribution des mécanismes de financement mis en place par le Secrétariat Général du système des NU pour appuyer les équipes pays et auxquels le Sénégal est éligible dans la réponse à la COVID-19, tels que :
 - L'UN COVID-19 Response et Recovery Fund lancé par le Secrétaire Général (SG) du Système des Nations Unies. Pour soutenir les efforts, le Secrétaire général a lancé le Fonds des Nations Unies de réponse et de relèvement de la COVID-19, un mécanisme de fonds inter-institutions des Nations Unies pour aider les pays à faible revenu et



à revenu intermédiaire à surmonter la crise de santé et de développement provoquée par la pandémie de COVID-19 et soutenir les personnes les plus vulnérables aux difficultés économiques et aux bouleversements sociaux. Les besoins financiers du Fonds sont estimés à 1 milliard de dollars pour les neuf premiers mois et seront ensuite revus. Le Secrétaire général a également appelé à une réponse multilatérale à hauteur de 10% du produit intérieur brut (PIB) mondial au minimum pour mettre en place la réponse la plus efficace possible à cette crise que le monde n'a jamais connue auparavant ;

- Les joints SDG Fund
- Les initiatives du Multi Partnership Trust Fund (MPTF) dans le cadre d'appel à proposition pour le Funding et/ou pour alimenter le pipeline de projets et aussi la mise en place de Pooled Fund qui sont des mécanismes utilisés pour recevoir les contributions de plusieurs partenaires financiers et allouer ces ressources à plusieurs entités d'exécution pour soutenir des priorités de développement nationales, régionales.

Suivi/évaluation et communication sur le Cadre de réponse

Le Suivi et Evaluation du cadre socioéconomique sera coordonné par l'Équipe Pays. L'Équipe pays continuera de rendre compte par rapport aux indicateurs de résultats du Plan cadre de coopération pour le développement durable qui intègre en même temps le cadre socioéconomique et garder ainsi l'alignement sur les ODD. L'Équipe pays continuera à travailler avec le Gouvernement pour poursuivre son alignement sur cadre de suivi du 2ème Plan d'Action Prioritaire du Plan Sénégal Emergent (PAP2) et contribuer à l'élaboration du rapport de l'Agenda 2030. Le cadre de suivi du Cadre socioéconomique sera intégré dans la plateforme UNINFO, qui est un outil en ligne qui permet une planification, un suivi et une communication des résultats issus de l'intervention du Système des Nations Unies.

Le cadre socioéconomique comporte 5 résultats et 18 produits qui contribuent à la réalisation du Plan de relance du Gouvernement. Les modalités de mise en œuvre de plan cadre de coopération, y compris le recours aux Groupes de résultats et à la plateforme UNINFO seront utilisées. Le suivi prendra également en compte les aspects liés aux opérations et à la communication.

Suivi de la mise en œuvre

Le programme va concevoir et gérer le système de suivi évaluation en s'appuyant sur les outils

déjà existants et le cadre de résultats en annexe pour assurer un suivi adéquat du Cadre socioéconomique et fournir des informations la prise de décisions en matière de politique et de stratégie.

Les activités du programme seront suivies conjointement par les agences des Nations Unies participantes et institutions soutenues par le Gouvernement à travers les trois groupes de résultats. Toutes les données de S&E seront ventilées par le sexe et l'âge dans la mesure du possible pour garantir la mise en œuvre des programmes sensibles au genre. Aussi, les données des indicateurs de suivi seront utilisées pour évaluer les progrès par rapport aux objectifs fixés, ce qui permettra de corriger le gap en temps opportun pour garantir résultats.

Les revues et évaluations régulières

Le programme effectuera des examens trimestriels qui donneront l'occasion aux agences participantes des Nations Unies, le Gouvernement et les partenaires d'exécution pour mesurer les progrès et contributions à la réalisation des résultats escomptés du cadre de réponse socioéconomique. Les revues feront le point sur leçons apprises, bonnes pratiques et mettront en évidence les principaux résultats obtenus ainsi que les défis restants à relever. Ces revues fourniront également une

excellente opportunité de reprogrammer les activités compte tenu des défis identifiés. Les agences participantes en partenariat avec les partenaires d'exécution mèneront également une évaluation pour mesurer les réalisations globales du programme compte tenu des résultats attendus.

L'établissement des rapports

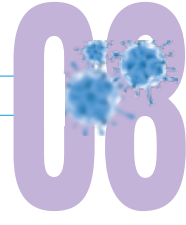
Avec leurs partenaires Gouvernementaux respectifs, les agences des Nations Unies à travers les Groupes de résultats, fourniront un rapport de programme (narratif et financier) à l'aide d'un format de rapport commun basé

sur le plan de travail et le budget annuels approuvés. Ce rapport sera soumis à UNCT, Gouvernement et aux Partenaires Techniques et Financiers notamment les Donateurs.

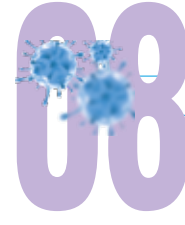
Par rapport à la communication, la coordination en rapport avec le groupe technique de communication des Nations Unies, assurera la visibilité des interventions du cadre socioéconomique en faveur des changements des résultats obtenus dans chacun des cinq piliers. La communication couvrira aussi bien les aspects de la communication pour le développement que les relations extérieures aux Nations Unies.



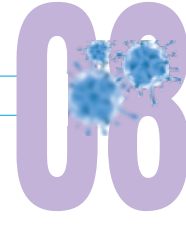
Cadre des résultats
et des ressources



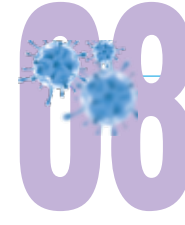
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Pilier 1 : Garantir que les services de santé essentiels sont toujours disponibles et protéger les systèmes de santé							
Indicateurs du pilier 1	Baseline		Cible 2021		Source de vérification		
Indicateur 1-1 - Nombre de personnes ayant accès aux services de santé essentiels (non liés au COVID-19), ventilé par sexe, groupe d'âge et populations à risque							
Vaccination :							
Santé maternelle :							
Nutrition :							
Indicateur 1-2 - Nombre d'établissements de santé qui ont reçu l'appui des Nations Unies pour maintenir les services de vaccination essentiels depuis les interruptions du COVID-19, ventilé par type d'agent de santé et type de soutien							
Indicateur 1-3 - Si le pays protège les services et les systèmes de santé, # Oui / Non, # avec un ensemble de services essentiels de base à maintenir pendant la pandémie COVID-19 définie							
Indicateur 1-4 - Nombre d'agents de santé communautaires recevant le soutien des Nations Unies pour maintenir les services essentiels depuis les interruptions du COVID-19, ventilé par type de soutien							



Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 1.1 : Un soutien analytique et politique et des conseils techniques rapides sont fournis (PNDSS : Appui à la Gouvernance)							
Impression de PON, outils de formation et de communication sur les risques de santé	OIM	MSAS	T2	PoE de Kidira, Moussala, Kalifourou, Keur Ayip, Karang	16,205	2,337	13,868
Appuyer les innovations et la santé digitale	UNICEF, UNFPA	MSAS, ADIE, Université	T2, T3, T4	Central, Kolda, Sédhiou, Tamba, Kafrine, Kédougou, Louga, Ziguinchor, Diourbel, Thiès, St Louis, Matam	1,409,464	458,29	951,174
Appuyer la mise en place et la fonctionnalité des instances de coordination et de concertation et de gouvernance, y compris les comités multisectoriels à tous les niveaux (SRAJ, nutrition, DIPE/soins attentifs, One Health, etc.)	OMS, UNFPA, UNICEF, FAO, PAM, ONU FEMMES, ONUSIDA	MSAS,	T2, T3, T4	10 RM (Kolda, Tb, Ked,Zg, Sd, Mt, Lg, SL, Kaf, Fatick)	157,059	22,059	135
Appuyer la coordination et l'exécution technique	UNICEF, VNU	MSAS,	T2, T3, T4	National	1,466,523	480,349	986,174

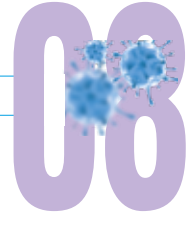


Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 1.1 : Un soutien analytique et politique et des conseils techniques rapides sont fournis (PNDSS : Appui à la Gouvernance)							
Renforcer les capacités (législation, RH, procédures, institution, outils, etc...) des centrales d'achats et des services chargés de l'approvisionnement pour la sécurisation des médicaments essentiels et intrants et des autres structures pour l'élaboration des protocoles, la formation, l'équipement et le suivi pour la détection et la prise en charge précoces des maladies transmissibles et non transmissibles Code y compris COVID 19	UNICEF, OMS, UNFPA,	MSAS, DGS, DLM, DP, COUS, CSFM, CSFA, Régions médicales ,	T1, T2, T3, T4	14 Régions	290	90	200
Appuyer l'institutionnalisation du DIPE/soins attentifs, nutrition, genre, et de la protection de l'enfant dans les différents secteurs Code: 5.3.1.2	UNICEF	MSAS	T2, T3 T4	National	200	50	150

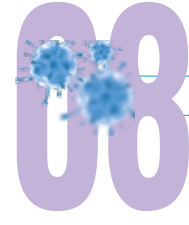


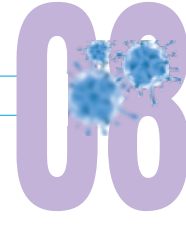
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 1.1 : Un soutien analytique et politique et des conseils techniques rapides sont fournis (PNDSS : Appui à la Gouvernance)							
Mettre en œuvre des partenariats les acteurs de la communauté, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile pour une meilleure délivrance de services intégrés (SRM/IA, nutrition, VIH et WASH) y compris COVID19	UNICEF	MSAS, Assemblée Nationale, Société Civile, CESE RM, ONG, OCB, Secteur privé, Ministères Santé, famille, environnement	T2, T3, T4	14 Régions	1,690,000	305	1,385,000
Organiser une consultation qui pourra Identifier les opportunités de réduction des déchets dans les opérations d'urgence, humanitaire conduites par l'OIM au Sénégal et dans la région, évaluer les besoins en matière de recyclage des déchets dans un contexte d'urgence/humanitaire et identifier puis établir le contact avec les secteurs privé et public pour le recyclage de ces déchets. Cela conduira à des activités de sensibilisation concernant la gestion des déchets humanitaires sur le terrain et au sein de l'OIM, afin de permettre de limiter la production de déchets en contexte humanitaire.	OIM	En collaboration avec MSAS et autres services déconcentrés auprès des zones et sites d'intervention de l'OIM	T4	Sénégal et AOC (Zones d'intervention des services de l'OIM)	21,7	6,7	15

Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 1.1 : Un soutien analytique et politique et des conseils techniques rapides sont fournis (PNDSS : Appui à la Gouvernance)							
Mener le plaidoyer pour l'augmentation et la mobilisation à temps des ressources domestiques en faveur de la Santé/VIH, Nutrition, WASH et des plans de contingence (situation d'urgence humanitaires), y compris le développement de dossiers d'investissement	UNICEF	MSAS,	T2	14 Régions	10	10	-
Appuyer la recherche et gestion des connaissances	UNICEF, OMS, UNFPA, FAO, PAM, ONU FEMMES, ONUSIDA	MSAS, DGAS, Collectivités territoriales, Associations des élus locaux, RM, ONG, RMP+	T1, T2, T3, T4	Central et les 14 régions	1,579,703	925,395	654,308
Appuyer la surveillance sanitaire	OIM	Ministère de la santé et de l'Action sociale	T4	National	125,544	10,409	115,135
Développer des partenariats pour une meilleure délivrance de services intégrés (SRM/NIA, nutrition, VIH et WASH) y compris COVID19	UNICEF	Ministères santé, famille, environnement, collectivités territoriales	2021	14 régions	1,385,000	150,000	1,235,000

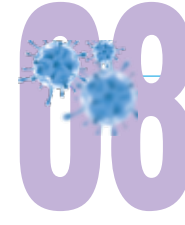


Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 1.1 : Un soutien analytique et politique et des conseils techniques rapides sont fournis (PNDSS : Appui à la Gouvernance)							
Appuyer la mise en place et la fonctionnalité des instances de coordination et de concertation et de gouvernance, y compris les comités multisectoriels à tous les niveaux (SRAJ, nutrition, DIPE/soins attentifs, One Health, etc.)	OMS, UNFPA, UNICEF, FAO, PAM, ONU FEMMES, ONUSIDA	MSAS, MCTDAT (DPDT)	T2, T3, T4	10 RM (Kolda, Tb, Ked, Zg, Sd, Mt, Lg, SL, Kaf, Fatick)	57,059	22,059	35,000
Total Produit 1.1					8 408 257	2 532 598	5 875 659
Produit 1.2 : Une prestation sécurisée de services essentiels efficaces est soutenue							
Volet Offre de services (PNDSS)							
Mettre à disposition du matériel, des équipements et des intrants médicaux et nutritionnels	OMS, PAM, UNFPA, OIM, UNICEF	MSA, CLM,	T3 T4 (2020) T1, T2, T3 T4 (2021)	National	9,151,755	9,151,755	-
Assurer la délivrance du continuum de services promotionnels, préventifs et curatifs (WASH, DIPE/soins attentifs, nutrition, VIH, SRM/NIA, vaccination, etc.)	OMS, UNFPA, UNICEF, PAM, OIM	MSAS, DGS, DLM, DP, COUS, CSFM, CSFA, RM, CT, ANPECTP, Direction Etat civil,	T1, T2, T3, T4	14 Régions	7,766,225	3,792,170	3,974,054
Assurer la Prévention et Contrôle des Infections (COVID 19) dans les structures de soins, en communauté, dans les marchés, les gares routières et autres lieux publics (opérations de désinfection, etc.)	UNICEF, OMS	DSME, DRH, CLM, CSDigital, CSC, SNH	T1, T2 et T3	Toutes les régions et le niveau central	591,191	396,250	194,941
Appui à la prévention des maladies émergentes	OMS	MSAS/SNH/BRH/R M/DS	T2	Niveau central	30	21,859	8,141



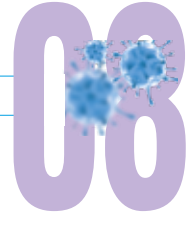


Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 1.2 : Une prestation sécurisée de services essentiels efficaces est soutenue							
Volet Offre de services (PNDSS)							
Renforcer les capacités des prestataires de services et autres acteurs clés en SRM/NIA, nutrition, Wash, VIH/SIDA, violence/traumatisme et développement intégré de la petite enfance/soins attentifs, enregistrement à l'état civil, y compris pour le paquet intégré, et en détection et de notification aux points d'entrée prioritaires en collaboration avec les autorités sanitaires	UNICEF, OIM, PAM	DSME, DP, DRH, CLM, DLM, Cellule santé digitale, Cellule Santé communautaire Régions médicales ANPECTP, CNLS, Cellule genre MSAS, SNH	T2 T3 T4	14 Régions	638,796	255,701	383,095
	OIM	MSAS	T2, T3 et T4	14 Régions	33,374,171	267,251	33,106,920
	UNHCR	MINT					
	OMS	MFA					
	UNICEF						
	UNFPA						
	UNDPA						
	FAO	MSAS	T2		334,011	225,192	108,819
	FAO	MAER	T2		334,011	225,192	108,819
	Appui à la réponse COVID19						
Sauver des vies en stoppant la propagation de la pandémie							

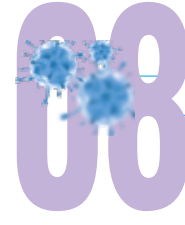


Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 1.2 : Une prestation sécurisée de services essentiels efficaces est soutenue							
Volet Appui à la demande de services (PNDSS)							
Soutenir l'engagement communautaire et la prévention/communication des risques (CREC COVID et autres)	UNICEF, OMS, UNFPA, UNWOMEN, ONUSIDA	MSAS, SWAA, MEN, MJ	T1, T2 et T3, T4	14 Régions	7,035,353	6,569,746	465,607
Appuyer la demande de services promotionnels, préventifs et curatifs (WASH, DIPE/soins attentifs, nutrition, VIH, SRM/NIA, vaccination, etc.)	UNICEF, OIM, PAM	MSAS ONG OCB DGAS CLM	T2, T3 et T4	14 Régions	3,442,068	1,443,373	1,998,695
Faire le plaidoyer et orienter les élus locaux et le secteur privé sur la promotion de la santé, nutrition, WASH, VIH, protection (promotion des droits et violences), y compris le paquet intégré, les soins de santé primaires et la gestion de la santé communautaire (avec le guide de santé communautaire de l'élu local, etc.)	UNICEF	MSAS ONG OCB	T2 T3 T4		219,373	29,373	190
Renforcer les capacités des acteurs communautaires sur la dispensation des traitements en période de crise sanitaire et pour l'accès aux soins et la prévention, y/c la détection aux points d'entrée	UNICEF, OIM, UNICEF	ANCS, MSAS	T4	14 Régions	4,530,000	4,485,257	44,743

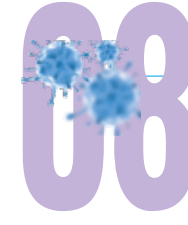
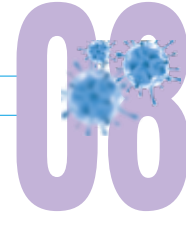
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 1.2 : Une prestation sécurisée de services essentiels efficaces est soutenue							
Volet Appui à la demande de services (PNDSS)							
Faire le plaidoyer et orienter les élus locaux et le secteur privé sur la promotion de la santé, nutrition, WASH, VIH, protection (promotion des droits et violences), y compris le paquet intégré, les soins de santé primaires et la gestion de la santé communautaire (avec le guide de santé communautaire de l'élu local, etc.)	UNICEF	MSAS, ONG, OCB, MCTDAT, collectivités territoriales	T2, T3, T4	14 Régions	219,373	29,373	190,000
Total Produit 1.2					67 332 650	26 892 492	40 773 834
Produit 1.3 : Le suivi pour la continuité de services et l'atteinte des populations vulnérables sont appuyés (PNDSS : Appui Gouvernance)							
Appuyer le système d'information pour des données exhaustives (public et privé, y compris les données communautaires) et de qualité en vue de la prise de décision en Santé/VIH, Wash et Nutrition.	UNICEF	MSAS, DGAS, Collectivités territoriales,	T2, T3, T4	14 Régions	108 000	33 000	75 000
Réaliser une étude rapide pour l'identification des besoins des PVIH	ONUSIDA	RMP+	T2	National	500 000	500 000	-
Mise en place d'un dispositif de suivi de la continuité des services sociaux de base dans le cadre du Covid	UNICEF	MSAS, MEN, MFFPE, MCTDAT, collectivités territoriales	T2, T3, T4	National	100 000	100 000	-



Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 1.3 : Le suivi pour la continuité de services et l'atteinte des populations vulnérables sont appuyés (PNDSS : Appui Gouvernance)							
Appuyer la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place de la télé-médecine au Sénégal	PNUD	MENT	2021	National	80 000	-	80 000
Total Produit 1.3					788 000	633 000	155 000
Total Pilier 1					76 528 907	30 058 090	46 804 493

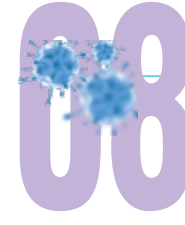
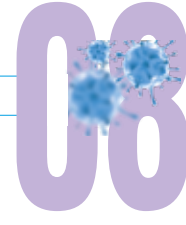


Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Pilier 2 : Aider les gens à faire face à l'adversité, grâce à la protection sociale et aux services de base							
Indicateurs du pilier 2		Baseline		Cible 2021	Source de vérification		
Indicateur 2-1 - Nombre de personnes touchées avec des fournitures et services essentiels WASH (y compris des articles d'hygiène) et des services, ventilés par sexe, groupe d'âge et population à risque (autre désagrégation : nombre de structures)		889 940 personnes (677 structures)	→ 3.300.000 personnes (dont → 2.500.000 élèves dans 10.000 établissements scolaires et 800 000 personnes additionnelles dans 500 autres structures)		Données administratives et rapports d'activités consolidés du Service National de l'Hygiène et de la Direction de l'Assainissement, Ministère de l'Éducation Nationale		
Indicateur 2-2 - Nombre d'enfants pris en charge avec un apprentissage à distance / à domicile, ou des modalités d'apprentissage hybride ventilé par sexe (précision : ce sont des élèves pris en charge à travers des modalités d'apprentissage à distance / à domicile ou des modalités d'apprentissage hybrides)		0	→ 1.000.000		Données administratives et rapports d'activités (MEN/SNU)		
Indicateur 2-3 - Nombre d'enfants du primaire recevant des repas ou des alternatives aux repas, comme les rations à emporter, ventilé par sexe et modalités de transfert Proposition d'ajout : Nombre d'élèves vulnérables et d'enfants/jeunes en situation d'exclusion bénéficiaires d'interventions assurant leur maintien ou retour dans les structures d'éducation et de formation, ventilé par sexe		106.997 0		235.000 100.000	Données administratives et rapports d'activités (MEN/SNU)		

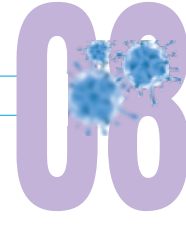


Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Pilier 2 : Aider les gens à faire face à l'adversité, grâce à la protection sociale et aux services de base							
Indicateurs du pilier 2		Baseline		Cible 2021	Source de vérification		
Indicateur 2-4 - Si le pays a mis en place des mesures pour lutter contre la violence basée sur le genre (VBG) pendant la pandémie COVID-19, oui, # Oui / Non, #Intègre la prévention et la réponse à la violence dans les plans de réponse COVID-19 Proposition d'ajout: Nombre d'enfants (filles, garçons) et de femmes victimes de violences, abus et pratiques néfastes ayant eu accès à des services d'assistance psychosociale, médicaux et/ou juridique		TBD 2019: 2190 enfants victimes de violences	Augmentation de 30% du nombre de victimes accédant à des services d'ici à Fin 2021	TBD	Données administratives et rapports d'activités (MEN/SNU)		
Indicateur 2-5 - Nombre de bénéficiaires des régimes et services de protection sociale liés à la pandémie COVID-19, ventilé par type de programme. #Nombre, #Femelle Cash contre productivité / programmes de transfert		- Nbre de ménages bénéficiaires de bourses de sécurité familiale (Cash transfert) : 316.941 (année 2020) - Nbre de ménages ayant bénéficié d'assistance sociale (transfert en nature) : 1.000.000 (année 2020 durant la pandémie)	- Nbre de ménages bénéficiaires de bourses de sécurité familiale (Cash transfert) : 316.941 - Nbre de ménages ayant bénéficié de transfert en nature suite à la pandémie : 580.000 Ménages du RNU (à confirmer)		DGPN		
Indicateur 2-6 - Nombre d'élèves vulnérables et d'enfants/jeunes en situation d'exclusion bénéficiaires d'interventions assurant leur maintien ou retour dans les structures d'éducation et de formation, ventilé par sexe		0		100.000	Données administratives et rapports d'activités (MEN/SNU)		

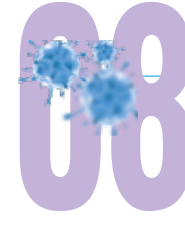
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.1: Les systèmes de protection sociale sont renforcés pour les rendre plus résilients et favorables aux pauvres							
Appuyer l'accompagnement et la pérennisation du financement des AGR	HCR			St-Louis	20 000	20 000	-
	PAM	MDCEST / DGPSN, MFFGPE, ANSD	T1, T2, T3 et T4	Matam, Thiès Fatick,	131 826	46 654	85 172
				Kaffrine, Tamba,	100 000	100 000	-
	PNUD, UNFPA			Dakar, Kolda, Sédhiou	30 000	30 000	-
Appuyer le ciblage des ménages pauvres potentiels bénéficiaires d'AGR (bourses économiques)	PNUD, UNFPA	MDCEST / DGPSN, ANSD	T2, T3 et T4	St-Louis, Louga, Matam, Thiès, Fatick,	15 000	15 000	-
	PAM, UNFPA	MFFGPE			15 000	15 000	-
Appuyer la prise en compte de la dimension genre dans les politiques de protection sociale (Gender and disability review of social protection system, ...)	BIT - UNICEF	MDCEST DGPSN MTDSRI	T4-2021	Nationale	25 000	25 000	-
Étude d'impacts du COVID 19 sur les Indicateurs clés de performance des Institutions de prévoyance sociale (IPS)	BIT	MDCEST MTDSRI	T4	Nationale	20 000	20 000	-
Étude de faisabilité de l'assurance chômage au Sénégal (dans un contexte de COVID et de perte d'emplois massifs)	BIT	MTDSRI MDCEST	T4	Nationale	20 000	20 000	-



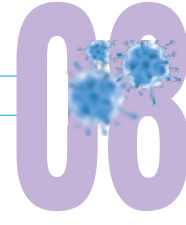
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.1: Les systèmes de protection sociale sont renforcés pour les rendre plus résilients et favorables aux pauvres							
Étude sur l'efficacité des transferts monétaires en contexte de crise comme celle de la COVID 19	BIT	MDCEST	T4	Nationale	18 000	18 000	-
Appuyer le nouveau dispositif de communication pour le changement de comportement des bénéficiaires du PNBSF	UNICEF	MDCEST DGPSN	T3 et T4	Louga et Dakar	10 000	10 000	-
Implantation de banques céréalières villageoises	PAM	MAER	T4	Matam, Diourbel, Tamba, Kaffrine, Kaolack	112 969	64 000	48 969
Création d'actifs communautaires durables pour renforcer la résilience des communautés	PAM	MAER ANCAR, PROVAL, LUMIERE, AFRICARE	T3, T4	Tamba, Kolda, Matam, Podor	1 502 000	1 432 000	70 000
Renforcer la résilience des communautés à travers la souscription à l'assurance agricole	PAM	MAER	T1, T2	Tamba, Kolda, Kaffrine, Kaolack, Fatick	582 787	582 787	-
Assurer une dotation alimentaire aux ménages impactés par COVID19 à travers à l'achat de produits agricoles auprès des femmes rurales	UNWOMEN, UNFPA	MFFGPE	T2, T3	National	173 000	173 000	-
Renforcer les capacités des femmes et jeunes femmes entrepreneurs sur le Genre et commande publique dans le contexte de la Covid-19 : quelles perspectives pour les femmes entrepreneurs ?	UNWOMEN, UNFPA	MFFGPE, ARMP, DCMF, Ministère du Commerce, ADEPME, DPME, UFCE, Chambres de Commerces	T3	National	25 000	25 000	-



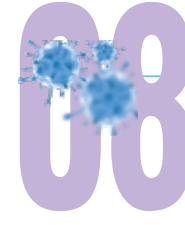
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.1: Les systèmes de protection sociale sont renforcés pour les rendre plus résilients et favorables aux pauvres							
Renforcement des écosystèmes dans les Niayes et en Casamance (PRGTE)	OIM	MEDD, MAER, MTADIA	T3, T4	Thiès -Ziguinchor - Louga - Kolda - Sédhiou	695 299	675 299	20 000
Appuyer le renforcement des capacités des acteurs impliqués notamment les petits producteurs pour l'approvisionnement des cantines scolaires en produits nutritifs	PAM	MEN	T1, T2, T3 et T4	Kafrine, Kolda, Matam, Tambacounda, Sédhiou, Thiès	25 000	25 000	-
Appuyer la mise à jour, la vulgarisation et l'institutionnalisation du Registre Nationale Unique (RNU)	PAM UNICEF	DGPSN	T3-T4	Sédhiou et Kédougou	5 000	5 000	-
Renforcer les capacités des acteurs du secteur de la protection sociale (Agences, Délégation et acteurs régionaux)	PAM	DGPSN	T3 et T4	National	105 000	65 000	40 000
	BIF	DGPSN	T3 et T5	National	70 000	70 000	-
	UNICEF	DGPSN CTAE	T3-T4	Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Kédougou	250 000	-	250 000
Assistance aux populations vulnérables (Cash ou en nature) en réponse au Covid	PAM, UNFPA	MDCEST DGPSN, SECNSA et ONG	T3-T4	National: zone en insécurité alimentaire	11 764 574	1 000 000	10 764 574
Appuyer le ciblage des ménages pauvres potentiels bénéficiaires d'AGR (bourses économiques)	PNUD PAM	MDCEST / DGPSN, MFFGPE	T2, T3 et T4	St-Louis, Louga, Matam, Thiès, Fatick,	15 000	15 000	-



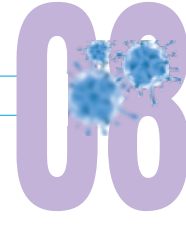
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.1: Les systèmes de protection sociale sont renforcés pour les rendre plus résilients et favorables aux pauvres							
Appuyer la prise en compte de la dimension genre dans les politiques de protection sociale (Gender and disability review of social protection system, ...)	BIT - UNICEF	MDCEST DGPSN MTDTRI	T3-T4	Nationale	15 000	15 000	-
Appuyer le nouveau dispositif de communication pour le changement de comportement des bénéficiaires du PNBSF	UNICEF	MDCEST DGPSN	T3 et T4	Louga et Dakar	10 000	10 000	-
Assistance aux populations vulnérables (Cash ou en nature) en réponse au Covid	UNICEF	MDCEST DGPSN	T3-T4	National	1 000 000	-	1 000 000
Soutenir particulièrement les collectivités territoriales pour limiter la dégradation de la structure économique des régions	UNFPA	ANSD	T2-T3	National	15 000	10 000	5 000
Effectuer un meilleur ciblage des ménages les plus vulnérables pour un soutien socio-économique adapté (AGR, kits de ménages etc.)	UNFPA	ANSD	T2-T4	National	10 000	5 000	5 000
Mise en place d'un dispositif de suivi de la continuité des services sociaux de base dans le cadre du Covid	UNICEF	MSAS, MEN, MFFPE, MGTDAT, ANSD	T2-T4	National	100 000	100 000	-
Cash transferts pour soutenir les ménages pauvres	IFAD	Ministère de développement communautaire	T3-T4	Tamba, kolda, Kédougou, Matam, Louga, Diourbel, Fatick, Kaolack et kaffrine	3 000 000	3 000 000	-



Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.1 : Les systèmes de protection sociale sont renforcés pour les rendre plus résilients et favorables aux pauvres							
Mettre en place des transferts cash en faveur des ménages vulnérables	PNUD (à confirmer)	CSO PLCP/Min Femme/Coop ital	T4	Saint Louga, Matam, Thiès, Kaolack et autres régions	1 225 000	1 225 000	-
Renforcer les capacités des acteurs du secteur de la protection sociale (Agences, Délégation et acteurs régionaux)	PAM, BIT, UNICEF,	DGPSN,	T3,T4	National	190 000	110 000	90 000
Appuyer la prise en compte de la dimension genre dans les politiques de protection sociale (Gender and disability review of social protection system,)	BIT UNICEF	MDCEST, DGPSN, MTDSRI	T3, T4	National	25 000	25 000	-
Total Produit 2.1					21 422 455	9 013 740	12 408 715
Produit 2.2 : Le maintien des Services alimentaires et nutritionnels essentiels est appuyé							
Appuyer la délivrance du continuum de services promotionnels et préventifs intégrés, nutrition (PECMAM au niveau communautaire et Alimentation de couverture /BSFP)	PAM	CLM & RM	T2, T3, T4	Régions les plus affectées par la pandémie du covid 19	72 520	39 000	33 520
Soutenir la disponibilité des intrants Plumpy Nut, Supercereal plus au niveau des sites communautaires et des structures de santé	PAM	CLM & RM	T2, T3, T4	9 régions	1 043 175	600 000	443 175



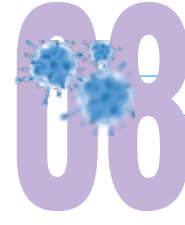
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.2 : Le maintien des Services alimentaires et nutritionnels essentiels est appuyé							
Fournir une assistance alimentaire aux écoles élémentaires (Y compris l'assistance alimentaires a domicile et la sensibilisation dans le cadre du COVID-19)	PAM	MEN	T1, T2, T3 et T4	Kaffrine, Kolda, Matam, Tambacounda, Sédhiou, Thiès	4 630 000	1 524 707	3 105 293
Appuyer le renforcement des capacités des acteurs impliqués notamment les petits producteurs pour l'approvisionnement des cantines scolaires en produits nutritifs	PAM,	MEN	T1, T2, T3 et T4	Kaffrine, Kolda, Matam, Tambacounda, Sédhiou, Thiès	25 000	25 000	-
Appuyer la mise en place de cantines scolaires, de greniers communautaires, de jardins potagers et des initiatives communautaires pour la disponibilité et l'accessibilité des aliments diversifiés, sains et nutritifs, y compris l'éducation nutritionnelle Code: 5.1.4.1.1	UNICEF	MSAS ONG	T2, T3, T4	Diourbel, Louga, Sédhiou, Kaffrine, Kolda, Tambacounda,	490 393	170 393	320 000
Total Produit 2.2					6 261 088	2 359 100	3 901 988
Produit 2.3 : La continuité des prestations de services d'eau et d'assainissement de qualité est appuyée							
Achat et distribution de Kits d'hygiène pour les migrants vulnérables	OIM	MSAS	T3	National	200 000	82 023	117 977
Distribution de Kits d'hygiène et de produit de première nécessité aux populations vulnérables	OIM	MFFGPE	T2	Centres d'accueils pour mineurs non accompagnés et enfants de la rue (couverture nationale)	50 000	9 000	41 000



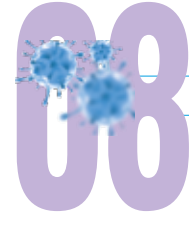
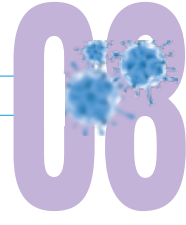
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.3 : La continuité des prestations de services d'eau et d'assainissement de qualité est appuyée							
Appui aux collectivités locales pour faire face aux gestes barrières face au COVID-19 (Kits d'hygiène, etc.)	UNICEF	DGPSN, CTAE	T3-T4	Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Kédougou	250 000	-	250 000
Appuyer la mise en œuvre de la feuille de route pour le passage à l'échelle de l'approche "Assainissement Total piloté par la Communauté" (ATPC) élargi aux autres interventions y compris la gestion de l'hygiène menstruelle, le lavage des mains avec savon et le suivi de la qualité de l'eau dans les régions prioritaires.	UNICEF	MSAS	T2	13 régions	667 967	80 603	587 364
Distribution de Kits d'hygiène et de produits de première nécessité	OIM	MFFGPE	T2, T3, T4	National	59 000	9 000	50 000
Total Produit 2.3					1 226 967	180 626	1 046 341

Produit 2.4 : L'apprentissage pour tous les enfants et adolescents, de préférence dans les écoles est appuyé

Assurer la continuité des apprentissages et accompagner le développement de l'enseignement à distance et l'intégration des solutions digitales, en réponse à l'épidémie de la COVID-19 et au-delà	UNICEF, UNESCO, UNHCR, ITU, UNFPA	MEN, ANPECTP, MESFPA, MESRI, OSC	T2, T3, T4, 2021	National	4 887 000	2 670 702	2 216 298
---	-----------------------------------	----------------------------------	------------------	----------	-----------	-----------	-----------

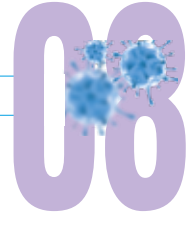


Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.4 : L'apprentissage pour tous les enfants et adolescents, de préférence dans les écoles est appuyé							
Appuyer la réouverture des structures d'éducation et de formation à tous les niveaux - en lien tout particulièrement avec la réponse au COVID-19 - et améliorer les environnements d'apprentissages (WASH/kits d'hygiène et de protection, protocole et réponse sanitaire, communication et sensibilisation)	UNICEF, PAM, UNESCO	MEN, ANPECTP, MEFFPA, MESRI, OSC	T2, T3, T4, 2021	National	2 910 000	2 381 231	528 769
Accroître, diversifier, et améliorer les offres éducatives et de formation à tous les niveaux pour assurer la scolarisation et la réussite des élèves, et répondre aux besoins des enfants et jeunes hors de l'école	UNICEF, UNESCO, BIT, UNFPA, UNOPS, OIM	MEN, ANPECTP, MEFFPA, MESRI, OSC	T2, T3, T4, 2021	National	4 028 000	2 401 069	1 626 931
Renforcer les dispositifs de protection de l'enfance en milieu scolaire (et autour des écoles) et d'accompagnement à la scolarisation et au maintien des enfants et jeunes vulnérables dans les structures d'éducation et de formation (notamment les filles, les enfants et jeunes handicapés, les enfants issus des ménages les plus pauvres, les élèves sans pièce d'état civil, affectés par l'insécurité alimentaire, etc.)	UNICEF, UNESCO, UNFPA, ONUFEMMES, BIT, PAM	MEN, ANPECTP, MEFFPA, MESRI, OSC	T2, T3, T4, 2021	National	6 011 643	3 050 180	2 961 463

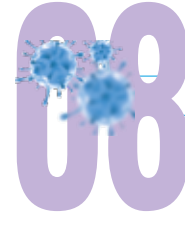


Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.4 : L'apprentissage pour tous les enfants et adolescents, de préférence dans les écoles est appuyé							
Améliorer les pratiques d'hygiène alimentaires et d'éducation nutritionnelle dans les établissements des zones vulnérables et touchées par l'insécurité alimentaire	PAM	MEN	T2, T3, T4	Kafrine, Kolda, Matam, Tambacounda, Sédhiou, Thies	75 000	75 000	-
Appuyer la relance des réformes suspendues pendant la crise à COVID-19 dans le secteur Éducation et Formation ainsi que le renforcement des dispositifs de pilotage et d'encadrement, les systèmes d'information, les plateformes de coordination, la mobilisation de partenariats (y compris avec le secteur privé et dans le cadre de la décentralisation), et les études et évaluations à tous les niveaux du système	UNICEF, UNESCO, UNFPA, ONUFEMMES, BIT, PAM	MEN, ANPECTP, MEFPA, MESRI	T2, T3, T4, 2021	National	1 966 133	1 172 000	794 133
Accompagner le plaidoyer, la formulation, et l'opérationnalisation d'un plan d'actions national de lutte contre l'exclusion scolaire des enfants et des jeunes (filles), prenant en compte les dimensions liées au genre	UNICEF, UNESCO	MFFGPE, MEN, ANPECTP, MEFPA, MESRI	T2, T3, T4	National	117 000	60 000	57 000
Renforcer les outils et systèmes d'information, de suivi et de pilotage dans le secteur de l'éducation	UNICEF	MEN	T2, T3, T4	National	33 000	22 000	11 000

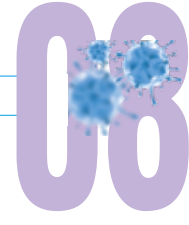
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.4 : L'apprentissage pour tous les enfants et adolescents, de préférence dans les écoles est appuyé							
Assister les populations vulnérables (Cash et en nature) en réponse au Covid	PAM, UNICEF	MDCEST, MFFGPE, DGPSN, SECNSA, ONG	T3, T4	National	12 764 574		
Appuyer le ciblage des ménages pauvres potentiels bénéficiaires d'AGR	PNUD	MDCEST / DGPSN, MFFGPE, ANSD, collectivités territoriales	T2, T3, T4	St-Louis, Louga, Matam, Thies, Fatick	30 000	30 000	-
Accompagner la partie nationale à développer une stratégie nationale de déploiement de l'enseignement à distance pour la continuité pédagogique	UNESCO						
Evaluer les conséquences graves – en particulier les effets à long terme – inévitables de la pandémie sur l'éducation et la formation	UNESCO						
Aider à établir des plateformes numériques pour le partage des ressources éducatives et l'élargir au niveau des pays partageant la même langue, le français	UNESCO						
Former une masse critique de corps enseignant à l'usage du numérique comme moyen pour diffusion des connaissances	UNESCO						



Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.4 : L'apprentissage pour tous les enfants et adolescents, de préférence dans les écoles est appuyé							
Mobiliser les partenaires de la coalition mondiale mise en place par l'UNESCO dans le cadre du Covid-19 pour la phase d'adaptation, le télé-enseignement à déployer de manière créative dans le pays pour construire un système éducatif plus robuste et plus équitable qu'auparavant, dans la phase d'amélioration et d'accélération	UNESCO						
Total Produit 2.4					32 822 350	24 626 756	8 195 594
Produit 2.5 : la protection spécialisée pour les groupes particulièrement vulnérablement renforcée							
Réaliser des séances de dialogue social, mobiliser et renforcer les mécanismes communautaires de Prise en charge des migrants et des migrants de retour / Réfugiés	OIM HCR	MSAS MJ, DGSAE	T2, T3 et T4	Dakar, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor, Sedhiou, Matam, Kédougou, Diourbel, Kafrine, Louga, Fatick, Saint Louis	-	-	-
Réaliser des activités d'information et de sensibilisation sur les dangers de la migration irrégulière	OIM	CNLTP MAESE / ONG	T2, T3 et T4	National	290 000	290 000	-
Assistance psychosociale aux migrants de retour	OIM	MAE	T3 T4	National/à déterminer avec les partenaires	150 000	100 000	50 000



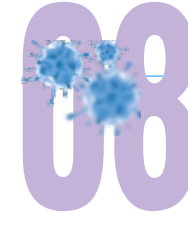
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.5 : la protection spécialisée pour les groupes particulièrement vulnérablement renforcée							
Assistance médicale aux migrants de retour	OIM/MdM	MAE	T2 T3 T4	Region de Dakar	50 000	50 000	-
Améliorer la protection des migrants et des communautés vulnérables	OIM	MAE	T3,T4	National	100 000	-	100 000
Plaidoyer pour l'inclusion des réfugiés dans les mesures de résilience sociale prises par le Gouvernement en faveur des groupes vulnérables	UNHCR	CNLTP MAESECNRRPD, MDC, MI, OFADEC / ONG	T2, T3	Dakar, Thies, Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Kanel, Bakel	-	-	-
Renforcement de la communication, information et sensibilisation des réfugiés et demandeurs sur le respect des mesures barrières à travers les langues locales	UNHCR	MSAS, OFADEC, CNRRPD	T2	Dakar, Thies, Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Kanel, Bakel	7 045	7 045	-
Mise à disposition de moyens de subsistance/paniers de solidarité au profit de 3000 femmes et filles les plus vulnérables (paniers de la ménagère) y compris les bénéficiaires des boutiques de droit et centres d'accueil pour victimes de VBGs au niveau central et dans les régions du sud du Sénégal, etc.	UNFPA	MFFGPE	2020/2021	Dakar, Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Ziguinchor Kédougou	218 680	218 680	-
Appuyer le plan de riposte COVID19 de la coalition de la société civile	ONUWOMEN	Coalition de la société civile	T2 T3	National	15 000	15 000	-



Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Doter les clubs de jeune fille des régions sud touchées par le COVID de kits pour la gestion de leur hygiène menstruelle	UNFPA	MFFGPE MJEUNESSE MFFGPE MEN MSAS	T2, T3 2020/2021	Régions : Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Ziguinchor, Kédougou	36 389	36 389	-
		MSAS					
Total Produit 2.5					2 467 114	867 114	1 600 000

Produit 2.6: Les dispositifs de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux enfants, en particulier celles basées sur le genre, sont renforcés

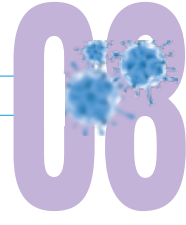
Mobilisation sociale et renforcement des mécanismes communautaires de protection							
Réaliser des séances de dialogue social, mobiliser et renforcer les mécanismes communautaires, y compris l'engagement des leaders coutumiers et religieux pour la Protection des enfants (en particulier Violence, Mendicité / Exploitation / Traite)	UNICEF UNFPA ONUJDC OIM HCDH HCR	CDPE / MFFGPE MSAS MJ MT MEN MJEUNESSE , DGSA	2020/2021	Dakar, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor, Sédhiou, Matam, Kédougou, Diourbel, Kafrine, Louga, Fatick, Saint Louis	700 000	287 808	412 192
Réaliser des activités de mobilisation sociale et de communication de masse sur les MGF, y compris à travers la SRAJ et les réseaux sociaux	UNFPA UNICEF	MJEUNESSE MFFGPE MEN MSAS ONG	2020/2021	Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Ziguinchor, Kédougou, Saint Louis	400 000	300 000	100 000



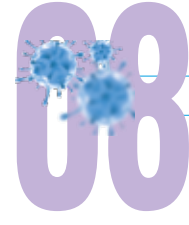
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Réaliser des activités de communication de masse sur l'élimination des Violences faites aux femmes et aux filles, les droits en matière de procréation et les connaissances en matière de santé sexuelle (y compris les 16 jours d'activisme)	ONU FEM MES UNFPA UNESCO UNICEF HCR	MFFGPE MSAS CDPE	2020/2021	National	30 000	30 000	-
Réaliser des activités de mobilisation sociale et de communication de masse sur la Violence faites aux enfants, filles et aux garçons, y compris à travers l'école et la santé	UNICEF UNESCO	MFFGPE MEN MSAS MCOMM MJEUNESSE / ONGs / CDPE	2020/2021	Dakar, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor, Sédhiou, Matam, Kédougou	300 000	50 000	250 000
Communication de soutien psychosocial aux enfants et familles dans la gestion du stress en prévention des violences (via media)	UNICEF	MFFGPE MSAS MEN CDPE	2020/2021		200 000	50 000	150 000
Soutenir les mécanismes de participation des adolescents et jeunes pour la promotion des droits humains, la SRAJ, et la protection contre les VBG (CCA, Club des Jeunes Filles, Club EVF)	UNFPA ONU FEMME	MJEUNESSE MFFGPE MEN MSAS ONG	2020/2021	Dakar, Kolda	150 000	150 000	-

Produit 2.6: Les dispositifs de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux enfants, en particulier celles basées sur le genre, sont renforcés

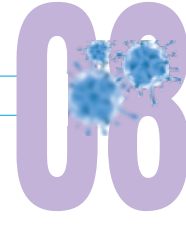
Mobilisation sociale et renforcement des mécanismes communautaires de protection							
Réaliser des activités de communication de masse sur l'élimination des Violences faites aux femmes et aux filles, les droits en matière de procréation et les connaissances en matière de santé sexuelle (y compris les 16 jours d'activisme)	ONU FEM MES UNFPA UNESCO UNICEF HCR	MFFGPE MSAS CDPE	2020/2021	National	30 000	30 000	-
Réaliser des activités de mobilisation sociale et de communication de masse sur la Violence faites aux enfants, filles et aux garçons, y compris à travers l'école et la santé	UNICEF UNESCO	MFFGPE MEN MSAS MCOMM MJEUNESSE / ONGs / CDPE	2020/2021	Dakar, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor, Sédhiou, Matam, Kédougou	300 000	50 000	250 000
Communication de soutien psychosocial aux enfants et familles dans la gestion du stress en prévention des violences (via media)	UNICEF	MFFGPE MSAS MEN CDPE	2020/2021		200 000	50 000	150 000
Soutenir les mécanismes de participation des adolescents et jeunes pour la promotion des droits humains, la SRAJ, et la protection contre les VBG (CCA, Club des Jeunes Filles, Club EVF)	UNFPA ONU FEMME	MJEUNESSE MFFGPE MEN MSAS ONG	2020/2021	Dakar, Kolda	150 000	150 000	-



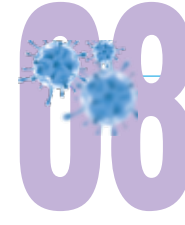
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.6: Les dispositifs de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux enfants, en particulier celles basées sur le genre, sont renforcés							
Mobilisation sociale et renforcement des mécanismes communautaires de protection							
Soutenir les organisations de la société civile et les associations de femmes et de jeunes filles pour la promotion de leurs droits et l'accès à l'aide juridique	OIM	ONG	2020/2021	Dakar, Kolda	85 000	85 000	-
Renforcement des capacités des services							
Soutien à l'offre de service Assistance-conseil sur les VBG (y compris MGF) et la Protection de l'Enfant VFE (Lignes Guindima, Ligne AJS, Ligne Guindi, CCA), la protection des migrants (assistance directe aux migrants vulnérables, information et conseil des potentiels migrants)	UNFPA UNICEF OIM ONU-FEMME	MFFGPE MJEUNESSE	2020/2021	Régions: Tambacounda Kolda Kédougou Dakar Sédhiou Ziguinchor	530 000	530 000	-
Dotation en ressources financières et matérielles les services et structures d'accueil et de PEC (AEMO, CP, SDDC, CPA, CCA, SDAS, Centre Guindi, Centre Koulimaro, ONG, Structures d'accueil, Centre de santé) pour les cas de Protection (Violence, traite, mendicité, pratiques néfastes)	UNICEF ONU-FEMMES ONUJDC OIM HCDH HCR CEDAF UNFPA	MFFGPE ONG MSAS	2020/2021	Régions : Dakar, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor, Sédhiou, Kédougou	750 000	370 000	380 000



Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.6: Les dispositifs de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux enfants, en particulier celles basées sur le genre, sont renforcés							
Renforcement des capacités des services							
Dotation des partenaires en équipements IT/Communication dans le cadre du BCP	UNHCR	OFADAC CNRRPD CNE	T2	Dakar, Thies, Saint Louis, Matam, Bakel	32 035	32 035	-
Dotation en kits de protection : points de lavage les centres d'accueils et d'hébergement, et des CEDAF pour les victimes de violences (Maison rose, Kulimaro, centre la Lumière, CEDAF Tamba, Boutiques de droit Pikine, Médina, Kolda, Ziguinchor et Sédhiou, FODDE, CASADES, PFFPC)le	UNFPA	MFFGPE	2020/2021	Régions : Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Ziguinchor Kédougou Dakar	26 647	26 647	-
Assistance d'urgence et accompagnement à la réinsertion familiale et sociale des enfants privés de protection parentale	UNICEF	MFFGPE /CDPE	2020/2021	20 départements	1 200 000	280 000	920 000
Soutenir le déploiement de dispositifs de signalement des violences faites aux femmes et des cas de protection des enfants en particulier VFE, de la communauté vers les services sociaux, y compris via les nouvelles technologies (RapidPRO)	UNICEF ONU-FEMMES	MJ MFFGPE / CDPE / ONG	2020/2021	Départements Dakar Kolda Tambacounda	200 000	100 000	100 000

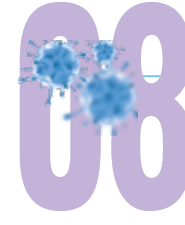
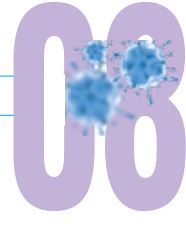


Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.6: Les dispositifs de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux enfants, en particulier celles basées sur le genre, sont renforcés							
Renforcement des capacités des services							
Mettre en place un call center pour les victimes de VBG	PNUD	MFFGPE	T2, T3	National	50 000	-	50 000
Soutenir l'offre de service de vulgarisation du droit, l'appui conseil juridique et l'assistance judiciaire pour l'accès des femmes des filles des enfants à la justice	ONUFEMMES HCDH UNFPA UNICEF	MFFGPE MJ / ONG	T2, T3 et T4	National	100 000	50 000	50 000
Impression et dissémination du guide pratique de prise en charge des victimes de VBG par les forces de sécurité actualisé	PNUD	MFFGPE MI	T2, T3 et T4	National	400 000	100 000	300 000
Formation des professionnels de la sécurité et de la justice en Protection (VFE, VFF, MGF)	PNUD UNICEF	MI MJ MT MFFGPE MSAS	T2, T3 et T4	Régions : Dakar, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor, Sedhiou, Matam, Kedougou, Louga	48 000	48 000	-
Renforcement des capacités des acteurs institutionnels et forces des sécurité	OIM	MFFGPE	T2,T3,T4	Kedougou, Kidiri, Goudira	12 000	12 000	-

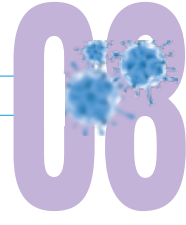


Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.6: Les dispositifs de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux enfants, en particulier celles basées sur le genre, sont renforcés							
Renforcement des capacités des services							
Formation des professionnels de la Santé et les ASC en Protection VFE, VFF, MGF	UNFPA UNICEF	MSAS MFFGPE	T2,T3,T4	Régions : Dakar, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor, Sedhiou, Kedougou	45 000	45 000	-
Formation des enseignants en protection de l'enfant, Déploiement réseau des enseignants référents	UNICEF	MEN	2021	National	150 000	150 000	-
Plaidoyer pour l'accès des femmes victimes et les femmes détenues dans les zones de prévalence à l'aide juridique	ONUFEMME UNFPA	MJ MFFGPE ONG	T2,T3,T4	National	20 000	-	20 000
Renforcement des dispositifs de coordination et de suivi							
Renforcement des mécanismes régionaux et départementaux de coordination, planification et suivi en Protection des femmes, des filles et des garçons	UNICEF UNFPA ONUFEMMES	MFFGPE CDPE	2020/2021	Dakar, Sedhiou, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, Kedougou	200 000	75 000	125 000
Renforcement du monitoring protection dans le système d'information de routine des services de santé	UNICEF ONUFEMMES UNFPA	MSAS	2020/2021	National	152 000	97 000	55 000

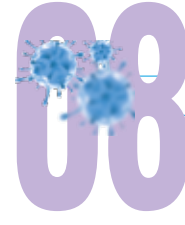
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.6: Les dispositifs de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux enfants, en particulier celles basées sur le genre, sont renforcés							
Renforcement des dispositifs de coordination et de suivi							
Renforcement du monitoring protection dans le système d'information de routine de l'éducation	UNICEF	MEN	2020/2021	National	100 000	50 000	50 000
Renforcement des dispositifs multisectoriels de collecte, consolidation et dissémination de données périodiques en protection (PE, VBG) au niveau départemental et régional (y compris système d'information)	UNICEF UNFPA ONU/FEMMES HCDH PNUD	MFFGPE / CDPE	2020/2021	National	440 000	80 000	360 000
Appui à la collecte de données sur les Violences Domestiques en période de COVID-19 à travers la plateforme "WEB-SMS" du GESTES de l'UGB	ONU FEMMES	GESTES-UGB / MFFGPE	T3 et T4	National	20 000	20 000	-
Réaliser des séances de dialogue social, mobiliser et renforcer les mécanismes communautaires de Protection des enfants (en particulier Violence, Mendicité / Exploitation / Traite/Application de la loi, Prise en charge des migrants et des migrants de retour / Réfugiés), y compris l'engagement des leaders coutumiers et religieux et l'éducation parentale	UNICEF UNFPA ONU/DC OIM HCDH HCR	CDPE / MFFGPE MSAS MJ MT MEN MJEUNESSE, DGSAS, MCTDAT collectivités territoriales	T2, T3, T4	Dakar, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor, Sédhiou, Matam, Kédougou, Diourbel, Kafrine, Louga, Fatick, Saint Louis	417 808	287 808	130 000



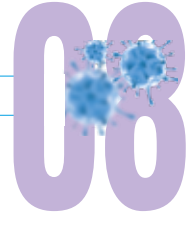
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.6: Les dispositifs de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux enfants, en particulier celles basées sur le genre, sont renforcés							
Renforcement des dispositifs de coordination et de suivi							
Assistance médicale et psychosociale aux migrants de retour	OIM	MAE	T2, T3, T4	Région de Dakar	50 000	50 000	-
Réaliser des activités de mobilisation sociale et de communication de masse sur les MGF, y compris à travers la SRAJ et les réseaux sociaux	UNFPA, UNICEF	MJEUNESSE / MFFGPE, MEN, MSAS, ONG,	T2, T3, T4	Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Ziguinchor Kédougou, Saint Louis	220 000	220 000	-
Réaliser des activités de communication de masse sur l'élimination des Violences faites aux femmes et aux filles, les droits en matière de procréation et les connaissances en matière de santé sexuelle (y compris les 16 jours d'activisme)	ONU/FEMMES UNFPA UNESCO UNICEF HCR	MFFGPE, MSAS, Coalition pour la lutte contre les mariages d'enfants, SYSC	T2, T3, T4	National	30 000	30 000	-
Appuyer la mise en place d'un fonds pour les femmes vulnérables	PNUD	MDCEST / DGPSN, MFFGPE	T3, T4	St-Louis, Louga, Matam, Thiès, Fatick, Kafrine, Tamba, Dakar, Diourbel	20 000	20 000	-
Accompagner la mise en place d'un centre pilote d'accueil et d'hébergement des victimes de VBG (centre holistique)	UNFPA, PNUD, ONU/FE MMES, UNICEF	MFFGPE	2021	National	100 000	-	-



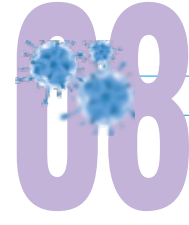
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 2.6: Les dispositifs de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux enfants, en particulier celles basées sur le genre, sont renforcés							
Renforcement des dispositifs de coordination et de suivi							
Former les professionnels de la sécurité, de la Justice et de l'administration du travail en protection et gestion de crise (PE, VFE, VFF, Traite, Pratiques néfastes, Réfugiés, Trafic de Migrants)	PNUD, OIM	MI MJ MT MFFGPE MSAS	T1, T2, T3	Dakar	48 000	13 500	34 500
Soutenir l'offre de service de vulgarisation du droit, l'appui conseil juridique et l'assistance judiciaire pour l'accès des femmes, des filles et des enfants à la justice	ONU/FEMMES HCDH, UNFPA UNICEF,	MFFGPE MJ / ONG	T2, T3, T4	National	100 000	50 000	50 000
Total Produit 2.6					6 679 990	3 693 298	3 518 692
Total Pilier 2					64 199 974	40 740 634	30 671 330



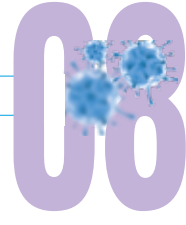
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Pilier 3 : Protéger les emplois, soutenir les petites et moyennes entreprises et les travailleurs du secteur informel par le biais de programmes de relance économique durable							
Indicateurs du pilier 3				Baseline			
Indicateur 3.1.1 : Existence d'initiatives soutenues par l'ONU qui renforcent les politiques de l'emploi et un environnement réglementaire propice à la reprise économique et au travail décent, en particulier dans les secteurs COVID à haut risque (a) Femmes; (b) jeunes 15-29 ans ; (c) travailleurs du secteur informel ; (d) travailleurs migrants ; (e) personnes vivant avec un handicap				Cible 2021			
Indicateur 3.1.2 : Nombre de bénéficiaires directs des régimes de protection des approvisionnements alimentaires conçus pour :							



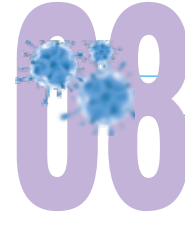
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 3.1: les secteurs productifs les plus touchés, l'emploi et les travailleurs, notamment les femmes et les jeunes sont protégés							
Renforcer les mécanismes de dialogue social (dialogue employeurs/travailleur)	BIT						
Renforcement du Ministère du travail et de l'emploi	BIT						
Accélérer la mise en place du Régime Simplifié des Petits contribuables	BIT						
Assurer une dotation alimentaire aux ménages impactés par COVID19 à travers à l'achat de produits agricoles auprès des femmes rurales	ONU Femmes	Ministère Femme	T2, T3	National	-	173 000	-
Soutenir les moyens d'existence des ménages pastoraux affectés par la Covid-19 par un transfert cash	FAO	MEPA	T3	National	214 280	214 280	-
Renforcer les capacités techniques managériales et financières des ménages vulnérables	PNUD	ADEPME/CSO PLCP/Min Femme/	T3-T4	Matam, Saint Louis, Louga	15 000	-	15 000
Renforcement du dispositif d'insertion des jeunes	PNUD	CSO PLCP/Min Femme	T3, T4	Louga Saint Louis Matam	55 000	-	55 000



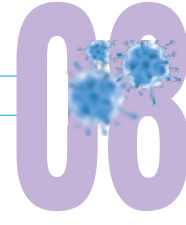
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 3.1: les secteurs productifs les plus touchés, l'emploi et les travailleurs, notamment les femmes et les jeunes sont protégés							
Mise en place d'un cadre de dialogue (syndicats, institutions publiques chargées de l'emploi, organisation d'employeurs) pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation post-covid-19	BIT, PNUD						
Soutenir les petits producteurs vers des pratiques d'agriculture et d'agro-industrie durables y compris dans le contexte COVID 19	ONUDI-FIDA-FEM	MEPC, MDIPMI, MAER, secteur privé	T2, T3, T4	Sine Saloum	3,600,000 (ONUDI) 3,600,000 (FIDA)	7,200,000	28,500,000 co-financement à sécuriser
Renforcer les circuits de distribution des produits alimentaires par l'inclusion des jeunes avec l'usage d'applications de commande en ligne	FAO	MAER	T2	National	30 000	30 000	-
Soutenir le développement d'un projet/programme national de gestion de l'après-récolte	FAO	MAER ANCAR AFAOONG SYMBIOSE	T3	National	210 723	210 723	-
Améliorer Les capacités financières des petits producteurs grâce à l'approvisionnement du panier de la ménagère destinée à des familles vulnérables							



Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 3.1: les secteurs productifs les plus touchés, l'emploi et les travailleurs, notamment les femmes et les jeunes sont protégés							
Soutenir la résilience des ménages pour la mise en œuvre du programme G5 sahel + Sénégal	FIDA	MEAR/MEP A/PAM. FAO	T4	Saint louis , Matam	6 000 0000	6 000 0000	-
Faciliter acquisition en intrants pour les petits producteurs horticoles	FIDA	Dhort/ MAER	T3	Louga , Thiès	450 000	450 000	-
Faciliter acquisition en intrants agricoles pour la campagne agricole 2020/2021	FIDA	MAER	T2	Tamba, kolda, Kédougou, Matam. Louga, Diourbel, Fatick, Kaolack et kafrine	6 000 000	6 000 000	-
Faciliter acquisition aliment de bétail au niveau des unités pastorales	FIDA	Organisation des éleveurs. MEPA	T3	Linguère / Louga	1 075 500	1 075 500	-
Appuyer la structuration des unités de transformations pilotées par les femmes intervenant dans l'aménagement de la forêt classées de Mbao.	PNUD	MEDD	T3,T4	Groupements de Femmes, Secteurs privés	99 000	99 000	-
Mettre en place des programmes de renforcement de capacités en faveur des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables	PNUD, ONUFEMM ES, ONUDI, FNUAP, UNCDF	ADPME/CSOP LCP-Min Femme/Min jeunesse	T3,T4	Dakar, Thiès, Fatick et Kaolack	85 000	85 000	-



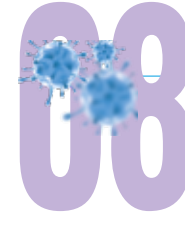
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 3.1: les secteurs productifs les plus touchés, l'emploi et les travailleurs, notamment les femmes et les jeunes sont protégés							
Mettre en place des mécanismes de financements innovants (écologie, digitale, autres) en faveur des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables	PNUD	ADPME/CSOP LCP-Min Femme/Min jeunesse	T3,T4	Dakar, Thiès, Fatick et Kaolack	30 000	30 000	-
Mettre en place des programmes de renforcement de capacités en faveur des femmes des MPME et initiatives communautaires ou familiales en vue d'une meilleure résilience	ONU Femmes	ADEPME	T2, T3		200 000		-
Programme de formation sur le e-commerce (en direction de groupes vulnérables)	IDEP PNUD						
Transférer des monnaies électroniques comme l'assistance alimentaire contre des créations des actifs aux groupe vulnérables dans le cadre de PUSA	PAM	SECNSA	T3,T4	Podor, Matam, Salémata	343 000	343 000	-
Transférer des monnaies électroniques comme l'assistance alimentaire contre des créations des actifs aux groupe vulnérables dans le cadre de l'initiative 4R	PAM	SECNSA	T3,T4	Tambacounda, Kolda	600 000	600 000	-



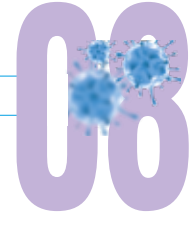
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 3.1: les secteurs productifs les plus touchés, l'emploi et les travailleurs, notamment les femmes et les jeunes sont protégés							
Prendre en charge des primes d'assurance climatique afin de favoriser la souscription à l'assurance par les groupes vulnérables dans le cadre de l'initiative 4R	PAM	CNAAS	T3,T4	Tambacounda, Kolda	100 820	100 820	-
Total Produit 3.1					105 413 323	76 843 323	28 570 000

Produit 3.2: les secteurs productifs sont renforcés en vue de la promotion des emplois décents durables

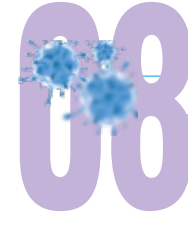
Réaliser une enquête sur les réponses des services publics de l'emploi concernant les ajustements des marchés du travail pendant la crise actuelle	BIT, PNUD, IDEP						
Appui aux PME agroalimentaires à préparer leurs business continuity plan	FAO/IDEP – Webinar conjoint «E-commerce : Compétitivité des PME et accroissement des flux d'exportations dans la ZLECAF	MAER	T2	National	15 000	15 000	-
Soutenir les filières agricoles, pastorales et halieutiques face aux contraintes engendrées par la pandémie du COVID 19	FAO	MAER	T2	National	1 979 000	885 000	1 094 000



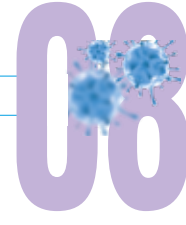
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 3.2: les secteurs productifs sont renforcés en vue de la promotion des emplois décents durables							
Valoriser les chaînes de valeur	UNCDF	Secteur privé	T2, T3, T4	St Louis	118 000	118 000	-
Promouvoir une dynamique de production et de valorisation fourragère dans les zones affectées par les crises pastorales	FAO	MEPA	T2, T3, T4	Région Saint Louis et Louga	250 000	250 000	-
Soutenir les études techniques pour l'aménagement de 4800 ha PIV et 600 h de périmètre horticole	FIDA	MAER	T3, T4	Matam, kolda, kedougou et tambacouda	53 000	53 000	-
Développer+B37:B38e parc industriels intégrés	ONUDI	MAER, MEDD, FIDA, FED	T2, T3, T4	ONUDI-BMZ-Coll activités territoriales	1 620 000	1 620 000	-
Appui à la mise en place de pôles régionaux de transformation agro-industrielle (agropoles)	ONUDI, FAO, FIDA	MAER, MDPMI, BAD, BID, BEI, Allemagne, Belgique (Enabel), Union européenne, secteur privé	T2, T3, T4	Agropole Sud.(Ziguinchor, Sedhiou, Kolda), Agropole Centre (Kaolack, Fatick, Kafrine, Diourbel), Agropole Nord	272,810,000	72,810,000	200,000,000
Développement de zones économiques spéciales et de parc industriels intégrés	ONUDI et agences concernées (en développement)	MEPC, MDIPMI,APROSI, APIX, Chine, Allemagne, France, FEM, secteur privé	T2, T3, T4	Diamniadio, Sandiara Diass, Bargny	110,000,000 pour extension parc industriel de Diamniadio	110,000,000 pour extension parc industriel de Diamniadio	110,000,000 pour parc industriel de Diamniadio. Gap à estimer pour autres parcs.
F	UNCDF	Secteur privé	T2, T3, T4	Kaolack - Diourbel	1 272 142	1 272 142	-



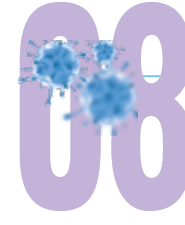
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 3.2: les secteurs productifs sont renforcés en vue de la promotion des emplois décents durables							
Conseil en matière de renforcement du rôle des femmes dans l'économie à travers un cours sur mesure sur les politiques économiques sensibles au genre	IDEP/CEA						
Renforcer la Gouvernance et la Politique industrielles comme instruments de relance économique et sociale COVID 19 et réalisation des ODD, y compris ODD9 avec priorité pour la production au Sénégal de produits essentiels : produits pharmaceutiques, produits individuels de protection et médicaux (masques, gel, vêtements de protection, draps, etc) et produits alimentaires	ONUDI et agences concernées (en développement)	BAD ; MDCe, MDIPMI, MEPA ; MAER, MEPC, BOS, MEDD, Chine, Allemagne, secteur privé	T2, T3, T4	National	500,000 pour revue de la politique industrielle 7,000 pour Comité de Pilotage du Programme du Partenariat pays (COPIL_PCP) 1000000	-	Gap à estimer pour relance de la production au Sénégal de produits pharmaceutiques et produits individuels de protection et médicaux 1,000,000 (est. pour étude de faisabilité de Pharmapolis, pôle de production pharmaceutique)
Total Produit 3.2					390 745 642	188 144 642	202 601 000
Produit 3.3: la transition vers une économie verte et circulaire plus saine et plus efficace est soutenue							
Renforcer le développement de l'écotourisme fortement impacté par la pandémie et assurer la conservation des écosystèmes	PNUD	Ministère de l'Environnement, communes ect...	T3, T4 et 2021	Sokone, Gandon,	105 000	105 000	-



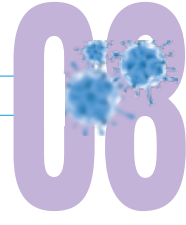
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 3.3: la transition vers une économie verte et circulaire plus saine et plus efficace est soutenue							
Appui à la structuration et à la mise en œuvre du PSE-vert	PNUD	MEDD /BOSS 2021	2021	National	100 000	-	100 000
Relance verte	IDEP/CEA						
Promouvoir les unités de valorisation des plantes à forte potentialité économique	PNUD/IDEP/	MEDD	T3, T4, 2021	Matam, kérougou, Saint Louis, Delta du Saloum	177 000	177 000	-
Renforcer la pénétration des énergies renouvelables dans les process au niveau des PME	PNUD/IDEP – Webinar conjoint : « Entreprises actrices d'un commerce vert et inclusif »	MEDD	T4	Matam, kérougou, Saint Louis, Delta du Saloum	24 000	24 000	-
Appui au plan d'aménagement de la forêt classée de Mbao	PNUD	MEDD	T4	Dakar	33 000	33 000	-
Appui à la mise ne place des parcs forestiers urbains	PNUD	MEDD /Urbanisme	T4	Dakar	900 000	-	900 000
Accompagner le Gouvernement dans le développement de pratiques durables y compris la production industrielle verte	ONUDI-FEM	MEPC, MDIPMI, Bureau de mise à Niveau Industrielle, MEDD	T2, T3, T4	Diamniadio	3,200,000	3,200,000	11,000,000 co-financement à sécuriser
Appuyer la collecte et la neutralisation des déchets biomédicaux y compris les produits sanitaires infectés par le COVID 19	ONUDI-FEM	MEPC, MDIPMI, MAER	T2, T3, T4	Ziguinchor, Tivaouane	2,000,000	2,000,000	Futur gap à estimer



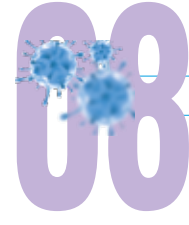
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 3.3: la transition vers une économie verte et circulaire plus saine et plus efficace est soutenue							
Révision de la stratégie de promotion des emplois verts dans le contexte COVID 19	ONUUDI	MEDD, MDPMI, MEFP	T2, T3	National	50 000	25 000	25 000
Total Produit 3.3					17 589 000	5 564 000	12 025 000
Total Pilier 3					513 747 965	270 551 965	243 196 000



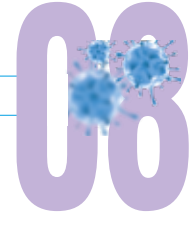
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Pilier 4 : Renforcer et Orienter les mesures de relance budgétaire et financière pour que les politiques macroéconomiques profitent aux plus vulnérables, à une relance verte et au renforcement des réponses multilatérales et régionales							
Indicateurs du pilier 4				Baseline	Cible 2021	Source de vérification	
Indicateur 4.1.1 : Disponibilité d'études évaluations d'impact socio-économique en réponse à la crise du COVID-19: (a) Évaluation des besoins macro-mésos économiques b) Évaluation de l'impact sur le marché du travail c) Évaluation des besoins multisectoriels et sectoriels d) Évaluation de la dette fiscale et publique e) Évaluation des besoins en impact humain pour les populations à risque f) Évaluations d'impact sensibles au genre Baseline : Cibles : Source : ODD impactés :							
Indicateur 4.1.2 : Prise en compte des résultats des évaluations de l'impact socio-économique axée sur les populations à risque et des enquêtes dans : (a) Politique économique et sociale (PAP 2A / PSE) (b) Marché du travail, (c) Sécurité alimentaire (d) Politique budgétaire (e) protection sociale (f) d'autonomisation des femmes Baseline : Cibles : Source :							



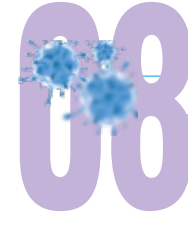
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 4.1: Des évaluations de l'impact de la covid-19 au niveau macroéconomique et sectoriel sont réalisées en vue d'aider à concevoir une réponse immédiate à la crise dans le domaine économique et financier, ainsi que des politiques de reprise plus durable							
Plaidoyer pour la mise en place d'un cadre de suivi régulier du programme de relance du Gouvernement	SNUJ/RC						
Plaidoyer pour la mise en place d'un cadre de suivi régulier du programme de relance du Gouvernement	SNUJ/RC						
Plaidoyer pour la mise en place d'un cadre de suivi régulier du programme de relance du Gouvernement	SNUJ/RC						
Plaidoyer pour la mise en place d'un cadre de suivi régulier du programme de relance du Gouvernement	SNUJ/RC						
Plaidoyer pour la mise en place d'un cadre de suivi régulier du programme de relance du Gouvernement	SNUJ/RC						
Plaidoyer pour la mise en place d'un cadre de suivi régulier du programme de relance du Gouvernement	SNUJ/RC						
Appuyer la réalisation de l'étude sur l'impact économique, social et environnemental du COVID19	PNUD, IDEP	DGPPE	T2, T3	National	100 000	50 000	50 000



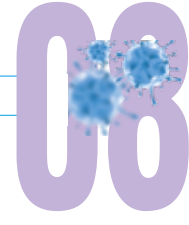
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 4.1: Des évaluations de l'impact de la covid-19 au niveau macroéconomique et sectoriel sont réalisées en vue d'aider à concevoir une réponse immédiate à la crise dans le domaine économique et financier, ainsi que des politiques de reprise plus durable							
Réaliser une étude pour identifier l'impact économique et les conséquences macroéconomiques et sectorielles sur les femmes dans le cadre d'une riposte au Covid19	ONU Femmes	ANSD	T2	National	40 000	40 000	-
Réaliser l'étude de l'impact du COVID-19 sur la croissance économique et l'emploi	BIT	ANSD	T2	National	30 000	30 000	-
Mener une étude d'évaluation des stratégies de transferts monétaires	PNUD	CSO PLCP/Min Femme	T4	Matam, Louga	10 000	-	10 000
Analyse de l'impact du Covid -19 sur l'accord de Paris (PAGE)	PNUD, BIT, ONUDI	MEDD	T4	National	15 000	15 000	-
Mettre en place un comité de veille pour la cartographie des fenêtres de financement existant	RCO, PNUD						
Évaluer l'impact des politiques mise en œuvre, y compris celles liées à COVID-19, sur l'égalité des sexes	ONU-Femmes, PNUD		T2, T3				
Mener une étude actualisée sur les pertes post-récolte dans des chaînes de valeur sélectionnées notamment pour	FAO	MAER, MPEM, Secteur privé	T3	National	10 000	10 000	-



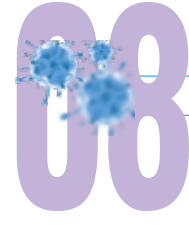
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 4.1: Des évaluations de l'impact de la covid-19 au niveau macroéconomique et sectoriel sont réalisées en vue d'aider à concevoir une réponse immédiate à la crise dans le domaine économique et financier, ainsi que des politiques de reprise plus durable							
Réaliser une étude sur l'impact du Covid 19 sur les filières et marchés clés, sur les capacités actuelles des réserves nationales et sur les échanges de produits alimentaires dans la sous-région	FAO	MAER	T2 - T3	National	20 000	20 000	-
Réaliser une Enquête Baseline et une Enquête Post Distribution Monitoring et Outcome Monitoring auprès des ménages bénéficiaires de l'Assistance Alimentaire Ciblée en réponse à la Soudure et au Covid	PAM	SECNSA	T3	Matam, Saint Louis, Kédougou	30 000	30 000	-
Réaliser une enquête Baseline et une Enquête Outcome Monitoring auprès des petits agriculteurs participants à l'initiative R4 (initiative pour le Renforcement de la résilience des communautés rurales)	PAM	SECNSA	T3/T4	Kolda et Tambacounda	78 000	78 000	-
Réaliser une étude sur l'impact environnemental de la Covid19 dans les CTE (centres de traitement épidémiologique)							



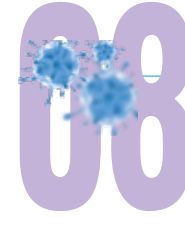
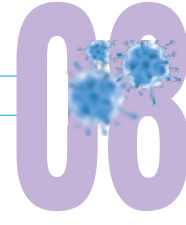
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 4.1: Des évaluations de l'impact de la covid-19 au niveau macroéconomique et sectoriel sont réalisées en vue d'aider à concevoir une réponse immédiate à la crise dans le domaine économique et financier, ainsi que des politiques de reprise plus durable							
Réaliser une étude sur l'impact environnemental de la Covid19 dans les CTE (centres de traitement épidémiologique) Réaliser la cartographie des personnes les plus impactées pour ne laisser personne de côté et estimer ceux qui n'ont pas été touchés par les mesures de riposte et de relance	PNUD						
Total Produit 4.1					333 000	273 000	60 000
Produit 4.2: L'amélioration de la base de données factuelles pour l'élaboration des politiques, y compris dans les interventions d'urgence est appuyée							
Mettre en synergie le recueil et le partage des données, ainsi que la recherche, sur l'impact de la pandémie COVID19 sur les systèmes alimentaires, par la mise en place d'un centre de données spécialisé.	FAO	MAER	T2-T2	National	30 000	30 000	-
Enquêtes sur l'impact de la Covid-19 sur les ménages et les entreprises du secteur informel	SNU						
Création d'un Observatoire de l'Industrie permettant de renforcer la capacité du Gouvernement à collecter et analyser la situation du secteur industriel y compris dans le contexte COVID 19	ONUDI	MEPC, MDIPMI, secteur privé	T3, T4	Sénégal	150,000 (investissement initial)	150	Gap à estimer pour futur développement



Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 4.2: L'amélioration de la base de données factuelles pour l'élaboration des politiques, y compris dans les interventions d'urgence est appuyée							
Réaliser l'étude sur l'évaluation des Financements de Développement (DFA) et leur impact sur les population vulnérables	PNUD		T4	National	50 000	50 000	-
Réaliser l'étude sur l'analyse de l'espace fiscal et des options de financement pour la protection fiscale	PNUD, UNICEF	Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération/Ministère des Finances et du Budget	2021	National	30 000	-	30 000
Réaliser une étude sur l'analyse du système fiscal et les exigences relatives au climat	PNUD	Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération/Ministère des Finances et du Budget	2021	National	30 000	-	30 000
Réaliser une étude sur l'évaluation de l'accès au financement des petits producteurs agricoles	PNUD, UNICEF, ONU-Femmes, UNCDF	Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération/Ministère de l'agriculture	T2	National	30 000	-	30 000
Total Produit 4.2					320 000	230 000	90 000
Produit 4.3: Des conseils pour une mobilisation et un suivi accrus des financements du développement durable et pour l'efficacité de la dépenses sont fournis							
Étude sur la soutenabilité de la dette, en prenant en compte les perspectives de sortie des PMA (Financement du développement)	IDEP/CEA, PNUD	Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération/Ministère des Finances et du Budget	2021	National	15 000	-	15 000

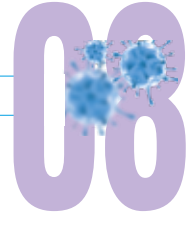


Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 4.2: L'amélioration de la base de données factuelles pour l'élaboration des politiques, y compris dans les interventions d'urgence est appuyée							
Évaluer les besoins de financement pour l'atteinte des ODD	PNUD, UNICEF, ONU-Femmes, UNCDF	Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération/Ministère des Finances et du Budget	21	National	10 000	-	10 000
Appui à l'élaboration de la stratégie nationale de financement de développement	PNUD, UNICEF, ONU-Femmes, UNCDF	Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération/Ministère des Finances et du Budget	2021	National	100 000	-	100 000
Mettre en place et dynamiser un cadre de dialogue permanent sur le financement du développement durable	PNUD, UNICEF, ONU-Femmes, UNCDF	Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération/Ministère des Finances et du Budget	2021	National	50 000	-	50 000
Total Produit 4.3					175 000	-	175 000
Total Pilier 4					828 000	503 000	325 000

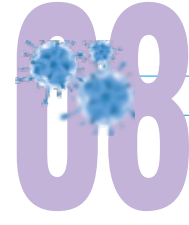


Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Pilier 5 : Promouvoir la cohésion sociale et investir dans des systèmes de résilience et de réponse communautaires							
Indicateurs du pilier 5	Baseline	Cible 2021	Source de vérification				
Indicateur 5-1 - Nombre d'organisations bénéficiant du renforcement des capacités institutionnelles afin que les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs puissent travailler ensemble pour façonner les réponses politiques socio-économiques, #Nombre, #Employeurs et organisations d'entreprises (EBMO)							
Indicateur 5-2 - Nombre d'organisations communautaires capables de répondre et d'atténuer la pandémie, de lutter contre la violence domestique liée au COVID-19, le racisme, la xénophobie, la stigmatisation et d'autres formes de discrimination, prévenir et remédier aux violations des droits humains, #Nombre, # Organisations de femmes							
Indicateur 5-3 - Nombre d'espaces de dialogue social, de plaidoyer et d'engagement politique facilités avec la participation des populations et groupes à risque, #Number							

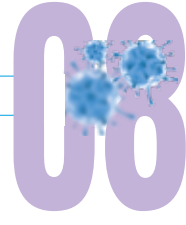
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 5.1: Le dialogue social inclusif, le plaidoyer et l'engagement politique sont encouragés							
5.1.5 Renforcer la mobilisation des leaders religieux, communautaires et d'opinion, des associations de femmes, des jeunes et adolescent/les, bloggeurs, des médias et des réseaux sociaux pour susciter la demande en santé, nutrition, WASH, VIH, protection y compris pour le paquet intégré	UNICEF, UNFPA	MSAS, MCTDAT (cellule genre)	T2, T3	14 régions	842 118	712 746	129 373
5.1.6 Renforcer la coordination, la mobilisation des partenariats, le plaidoyer, et la reddition des comptes à travers les plateformes de coordination sectorielles, sous sectorielles et thématiques (ex: GNPEF, GTEF, Sous-Groupes des PTFs pour l'éducation de base) et accompagner les exercices de planification et de revue à tous les niveaux	UNESCO, UNFPA, UNICEF	MEN, ANPECTP, MEFPA, MESRI, Secteur Privé, OSC,	T2, T3, T4	National	189 713	197 713	(8 000)
5.1.8 Réaliser des activités d'information et de sensibilisation sur les dangers de la migration irrégulière	OIM, HCDH	CNLTP MAESE / ONG, Association "Rester et Réussir", Amnesty International, Réseau	T2, T3, T4	National	350 000	350 000	-



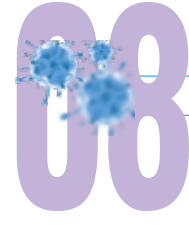
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 5.1: Le dialogue social inclusif, le plaidoyer et l'engagement politique sont encouragés							
5.1.12 Renforcement de la communication, information et sensibilisation des réfugiés et demandeurs sur le respect des mesures barrières à travers les langues locales	UNHCR	MSAS, OFADEC, CNRRPD,	T2,	Dakar, Thies, Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Kanel, Bakel	7 045	7 045	-
5.1.13 Réaliser des campagnes de communication nationales afin de sensibiliser la population sur les réformes législatives en cours	HCDH, ONUFEMMES	MFFGPE, MJ / CDPE,	T1, T2, T3, T4	National	6 632	-	6 632
5.1.14 Renforcer la résilience des communautés à travers la souscription à l'assurance agricole	PAM	MAER	T1, T2	Tamba, Kolda, Kaffrine, Kaolack, Fatick	582 787	582 787	-
5.1.15 Réduire les risques et améliorer les systèmes d'alerte précoces et les interventions d'urgence	FAO	MAER	T3	National	100 000	5 000	95 000
5.1.16 Renforcer la supervision de la riposte aux points d'entrée dans le cadre de la gestion de la covid-19	FAO	MAS	T3	National	16 180	16 180	-
5.1.17 Renforcer la sensibilisation à la Sécurité Sanitaire des aliments dans le contexte de la Covid 19	FAO	MAS	T3-T4	National	5 634	5 634	-



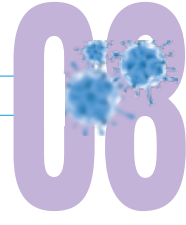
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 5.1: Le dialogue social inclusif, le plaidoyer et l'engagement politique sont encouragés							
5.1.18 Sensibiliser les communautés transfrontalières à s'engager en matière de sécurité, de mobilité locale et de développement dans le contexte du COVID-19	OIM	MENT, MCTDAT	T2,	régions de Kédougou et Tambacounda	20 000	20 000	-
5.1.19 Appuyer la mise à jour, la vulgarisation et l'institutionnalisation du Registre National Unique (RNU)	PNUD, UNICEF, PAM	DGPSN	T3, T4	Sedhiou Kedougou	82 000	82 000	-
5.1.23 Appuyer le plan de riposte COVID-19 de la coalition de la société civile	ONUWOMMES	Coalition de la société civile	T2, T3	National	15 000	15 000	-
5.1.24 Apporter un appui technique et financier au renforcement des mécanismes nationaux de coordination, planification et suivi en protection (PE, VBG, MGF, TP, DH)	UNICEF, ONUWOMMES, UNFPA, PNUD	MFFPE	T2, T3, T4	National	85 000	75 000	10 000
5.1.25 Renforcer les mécanismes régionaux et départementaux de coordination, planification et suivi en protection des femmes, des filles et des garçons	UNICEF, UNFPA, ONUFEMMES, MMES,	MFFGPE CDPE	T2, T3, T4	Dakar, Sedhiou, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, Kedougou	165 000	75 000	90 000
5.1.26 Élaborer des plans de réponse intégrés au niveau territorial	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF	Ministères sectoriels, DGPSN, collectivités territoriales, société civile,	T1, T2, T3, T4	National	100 000	130 000	30 000



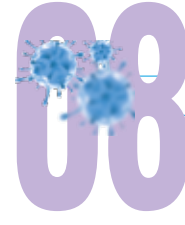
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 5.1: Le dialogue social inclusif, le plaidoyer et l'engagement politique sont encouragés							
5.1.27 Appuyer l'organisation de concertations pour renforcer le dialogue politique	PNUD	Ministère de l'Intérieur, Partis politiques, Société civile, OGE	T3, T4	National	50 000	50 000	-
5.1.28 Appuyer l'organisation de formations pour renforcer le leadership féminin dans le cadre de la préparation des élections locales	ONU Femmes, PNUD	MFFGP, Société civile, Partis politiques	2021	National	40 000	40 000	40 000
5.1.29 Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et forces de sécurité en matière de santé et de sécurité	OIM, PNUD	MFFGP, Ministère de l'Intérieur	T4, 2021	National	67 000	67 000	-
Réaliser des séances de dialogue social, mobiliser et renforcer les mécanismes communautaires de prise en charge des migrants et des migrants de retour / Réfugiés	OIM HCR	MSAS MJ, DGSAE	T2, T3, T4	Dakar, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor, Sedhiou, Matam, Kédougou, Diourbel, Kafrine, Louga, Fatick, Saint Louis			
5.1.25 Renforcer les mécanismes régionaux et départementaux de coordination, planification et suivi en protection des femmes, des filles et des garçons	UNICEF, UNFPA, ONUFEMMES, MMES,	MFFGP, CDPE	T2, T3, T4	Dakar, Sedhiou, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, Kédougou	165 000	75 000	90 000
Appuyer le plan de riposte COVID-19 de la coalition de la société civile	ONU Femmes	Coalition de la société civile	T2, T3	National	15 000	15 000	-



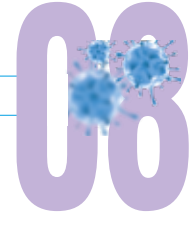
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 5.1: Le dialogue social inclusif, le plaidoyer et l'engagement politique sont encouragés							
5.3.19 Appui aux radios communautaires des régions de Dakar et de Thiès. Webinaire pour la production de programmes radiophoniques sur la migration et les défis de l'emploi pour les jeunes	UNESCO	Radios communautaires	T4 2020	National		14 632	-
Total Produit 5.1					2 855 109	2 460 737	409 004
Produit 5.2: La résilience par la prestation de services équitables et la participation de la communauté sont renforcées							
5.2.4 Appuyer l'accompagnement et la pérennisation du financement des AGR	PAM, FAO, PNUD	MFFGP	T3, T4	Matam, Thiès, Fatick, Kafrine, Kolda, Sedhiou, Tamba, Dakar	261 826	176 654	85 172
5.2.7 Élaborer la stratégie nationale de la politique familiale	UNFPA	MFFGP	2021	National	40 000	40 000	-
Soutenir particulièrement les collectivités territoriales pour limiter la dégradation de la structure économique des régions	UNFPA	ANSD	T2, T3	National	15 000	10 000	5 000
Total Produit 5.2					331 826	236 654	95 172
Produit 5.3: La gouvernance, les libertés fondamentales et l'état de droit sont renforcés							
5.3.1 Soutenir les organisations de la société civile et les associations de femmes et de jeunes filles pour la promotion de leurs droits et l'accès à l'aide juridictionnelle	OIM, UNWOMEN	ONG, MFFGP	T2, T3, T4	Dakar, Kolda	85 000	85 000	-



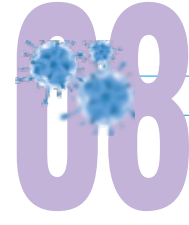
Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 5.3: La gouvernance, les libertés fondamentales et l'état de droit sont renforcés							
5.3.4 Appuyer la vulgarisation de la loi sur la criminalisation du viol	ONUFEMMES, UNFPA, PNUD, UNICEF	MFFGPE, MJ, Société Civile, CLVF, SYSC, AJS	T4 2021	National	50 000	-	-
5.3.5 Appuyer le plaidoyer pour l'accès des femmes victimes et les femmes détenues dans les zones de prévalence à l'aide juridique	ONUFEMMES, UNFPA, HCDH	MJ, MFFGPE, ONG,	T2, T3, T4	National	20 000	-	20 000
Élaborer et déployer un dispositif de détection et de régularisation à l'État civil des élèves sans actes de naissance	UNICEF	MEN	T4, 2021	Diourbel, Kolda Tamba, Kafrine, Sedhiou, Et autres régions	75 000	25 000	50 000
5.3.6 Organiser des audiences foraines spéciales pour la régularisation des élèves	UNICEF	DEC, DEE	T4, 2021	National	33 000	-	33 000
Mettre en œuvre des activités de communication de masse et de proximité pour l'enregistrement des naissances	UNICEF	DEC, CDPE, MSAS, MEN	T4, 2021	Diourbel, Kolda Tamba, Kafrine, Sedhiou	300 000	100 000	200 000
Lancer et disséminer les procédures et outils de collaboration entre les structures sanitaires et les centres d'état civil	UNICEF	MSAS, DEC, CDPE	TA, 2021	Diourbel, Kolda Tamba, Kafrine, Sedhiou	100 000	50 000	50 000
5.3.7 Déployer 3 Volontaires des Nations Unies Fully Funded pour soutenir le plan de réponse socio-économique Covid-19	UNV	NA	2021	Dakar	148 000	95 000	53 000



Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 5.3: La gouvernance, les libertés fondamentales et l'état de droit sont renforcés							
5.3.8 Appuyer la mise en œuvre d'observatoires au niveau central et territorial pour appuyer la gouvernance numérique (SN2025)	PNUD	MENT, secteur privé, MCTDAT, collectivités territoriales	2021	National	70 000	-	70 000
5.3.9 Appuyer la réalisation d'une étude sur la transformation digitale de l'Administration (centrale et territoriale) (SN2025)	PNUD	MENT, Ministère de la Gouvernance, Ministère de la fonction publique, MCTDAT	T4	National	40 000	40 000	-
5.3.10 Appuyer la transformation numérique de l'administration publique (SN2025)	PNUD	MENT	2021	National	130 000	50 000	80 000
5.3.11 Soutenir le Gouvernement dans sa stratégie de télétravail et de renforcement de capacité sur la transformation digitale	UNCDF, PNUD	MSAS, MENT	T2	National	55 000	55 000	-
5.3.12 Appuyer la continuité du service public à travers le numérique (télétravail dans l'administration) : - Abonnements internet pour 1000 box - Achats de licences ZOOM - Mise à disposition d'ordinateurs	PNUD,	MENT	T2, T3	National	125 000	125 000	-
5.3.13 Appuyer l'opérationnalisation de 6 maisons pilotes du citoyen (Espace Sénégal Services)	PNUD,	MENT	2021	Départements de Fatick, Kaolack, Louga, Saint-Louis, Thiès, Diourbel	230 000	230 000	-



Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 5.3: La gouvernance, les libertés fondamentales et l'état de droit sont renforcés							
5.3.14 Développer des procédures administratives dématérialisées pour les maisons du citoyen	PNUD	MENT, MCTDAT, Ministère de la Justice	2021	Départements de Fatick, Kaolack, Louga, Saint-Louis et Thiès Communes de Bargny, Ndiarfate et Sandiara	200 000	50 000	150 000
Réaliser des activités d'information et de sensibilisation sur les dangers de la migration irrégulière	OIM	CNLTP MAESE / ONG	T2, T3 et T4	National	290 000	290 000	-
Mettre en place un cadre de dialogue sur la vulgarisation des textes de loi et des conventions signées par le Sénégal	PNUD HCDH ONU Femmes	Ministère des affaires étrangères Ministère de la Justice Ministère de la Femme Ministère de la Jeunesse OFNAC	T3, T4, 2021	National	155 000	155 000	-
Appuyer le processus d'adoption de la loi sur l'accès à l'information au Sénégal	UNESCO	Ministère de la Justice Ministère de la culture et de la communication	T4,	National	5 000	5 000	-
	UNESCO,	Radios communautaires	T4, 2021	National	14 632	-	-
	UNESCO,	Radios communautaires	T1, T2 2021	National	25 000	-	-
	UNESCO,	Radios communautaires	T3 2021	National	60 000	-	-



Activités contribuant au pilier	Entités Nations Unies	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Zone géographique	Ressources Nécessaires	Ressources disponibles (USD)	Ressources Gap (USD)
Produit 5.3: La gouvernance, les libertés fondamentales et l'état de droit sont renforcés							
5.3.16 Appuyer la réactualisation de la stratégie numérique du Sénégal	PNUD	MENT	T1, T2, T3, T4	National	70 000	70 000	-
		Total Produit 5.3			3 513 200	3 513 200	1 150 000
		Total Pilier 5			6 700 135	5 110 223	1 654 176
		Total Global			661 989 981	346 954 912	322 645 999

